1981

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

113e année
22 août 1981
No 34

Éditeur officiel
Québec

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
ARELLA CONSTRUCTION INC. 1233-6509	CONSTRUCTIONS ARELLA INC.	66 12 28
CEDAR PARK ENTERPRISES INC. 1244-2083	PRÉS DU SAINT-LAURENT INC. ..... *ST. LAWRENCE LANDS INC.*	63 07 29
CEDARBROOK GOLF & COUNTRY CLUB INC. 1152-3727	CLUB DE GOLF CEDARBROOK INC. ..... *CEDARBROOK GOLF & COUNTRY CLUB INC.*	59 01 19
CIE DE BOIS BAIE-SUD LIMITÉE ..... *SOUTH-BAY LUMBER COMPANY LIMITED* 1172-5470	BOIS & MATÉRIAUX KEGA CIE LTÉE	55 04 13
DORÉ AUTOMOBILES (MAGOG) INC. 1161-7735	PLACEMENTS LANORY INC.	67 10 05
DUMONT NICKEL CORPORATION ..... (No personal liability) 1202-6704	CORPORATION DUMONT NICKEL ..... (Libre de responsabilité personnelle) *DUMONT NICKEL CORPORATION (No personal liability)*	54 09 22
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KARATÉ INC. 1269-5730	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KARATÉ ET DES ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES	71 08 31
HUBERT CARTAGE INC. 1243-4965	TRANSPORTS HUBERT INC.	69 01 23
LACOTE REALTIES LIMITED 1270-5711	LACOTE INC.	42 04 17
O.R. LINCOURT, LTÉE 1136-9923	RÉAL MARTINEAU ET FILS INC.	66 01 12
M & S PAINTERS INC. 1276-9709	M. & S. ENTREPRISE DE PEINTURE INC.	68 03 08
MICRO-ORDINATEUR J.M.R.C. INC. 1632-8973	I. B. A. INFORMATIQUE-AUTOMATION INC. ..	79 01 15
MONTROY COAT COMPANY LTD. 1114-8244	SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MONTROY INC. ..... *MONTROY INDUSTRIES INC.*	28 12 22
PART THREE SEVENTY-FIVE CORP. 1259-9080	SOCIÉTÉ TROIS SOIXANTE QUINZE INC. ..... *PART THREE SEVENTY FIVE INC.*	56 11 14
QUÉBEC COLUMBIUM LIMITED 1304-4516	COLUMBIUM DU QUÉBEC LTÉE ..... *QUEBEC COLUMBIUM LTD.*	56 04 25

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
QUÉBEC FENCES CO. LTD. 1259-0626	CLÔTURES QUÉBEC LTÉE ..... *QUEBEC FENCES CO. LTD.*	65 09 21
R. BROS AND D. IRON WORKS LTD. 1127-4594	FER FORGÉ RICCIARDELLI & FRÈRES INC. ... *RICCIARDELLI BROS & IRON WORKS INC.*	62 12 14
RAMBLER MANAGEMENT CORP. 1273-6724	GESTION RAMBLER INC.	68 12 09
RAYMOND MEAT BROKERS LTD. 1109-8076	COURTIER EN VIANDES RAYMOND LTÉE .... *RAYMOND MEAT BROKER LTD.*	55 12 21
THE REGENT KNITTING MILLS LIMITED ... 1114-8905	INDUSTRIES REGENCY INC. ..... *REGENCY INDUSTRIES INC.*	28 01 26
RICHMOND PULP & PAPER SALES CO. LTD. 1281-2228	VENTES DE PÂTES ET PAPIERS RICHMOND LTÉE *RICHMOND PULP AND PAPER SALES LTD.*	50 06 21
RUSSIAN BROTHERHOOD AND BENEVOLENT SOCIETY, INCORPORATED 1237-9483	FRATERNITÉ DES RUSSES DE MONTRÉAL INC. .	29 09 25
SERVICE BONJOUR AUJOURD'HUI DE VIAU INC. 1506-3019	BONJOUR AUJOURD'HUI UNIVERSEL INC. ...	77 08 22
TAYLAW CORPORATION 1285-7835	TAYLAW INC.	56 12 27
TRIPART HOLDINGS LTD. 1286-6984	GESTION TRIPART LTÉE ..... *TRIPART HOLDINGS LTD.*	63 09 10
VI-MO MFG INC. 1115-7203	VI-MO INC.	65 02 09
WEST END LEASING LTD. 1287-7676	ENTREPRISE DE LOCATION WEST END INC. ..	71 12 23

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
CASTION INC. 1463-0081	75 11 12	Saint-Laurent
LES MEUBLES CARILLON INC. 1633-9301	79 02 20	1420, route 344, Saint-André-Est

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
PROMOTIONS POUR LA PETANQUE H.L.S. INC. 1636-2311	79 05 15	55, place Voyer, Saint-Charles-Borromée
ROMARCO INC. 1282-7911	69 09 30	Saint-Laurent

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
BONJOUR J'ECOUTE 1841-5687	80 12 22	5
BUANDERIE NOUVELLE METHODE LTEE 1275-4578	22 12 18	3
CASTION INC. 1463-0081	75 11 12	3
LA COMPAGNIE DE TAPIS INTERNATIONAL INC. 1127-9791	48 07 28	4
LES ENTREPRISES JOLICOEUR INC. 1268-9253	58 05 03	3
GARDERIE JARDIN DE FANFAN 1363-3540	75 08 13	9
HECTOR JOLICOEUR INC. 1507-4008	77 10 31	3
SALAISON BIG HORN INC. 1218-3000	71 06 28	7
TITLE SPORTS INC. 1110-4163	48 01 27	3
UNIFORMES DROLET (1975) INC. 1480-4819	75 10 21	3

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
A.S.A. INC. 1138-7289	63 10 08	81 09 14
À LA TRICOTEUSE INC. 1102-8248	63 12 12	81 09 16
ALPERN FUR CO. INC. 1138-9194	67 02 27	81 09 15
LES AMÉNAGEMENTS LOIS GOLD INC. 1241-6715	60 05 25	81 09 04
B & A CONSTRUCTION INC. 1228-0418	60 02 27	81 09 14
CARTAX INC. 1243-5244	59 05 25	81 09 04
CITY RENDERERS LIMITED 1115-4457	24 12 19	81 09 11
CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE C.R.S. INC. 1205-7113	70 09 30	81 09 15
LE CLUB DE SQUASH VILLE-MARIE INC. 1342-2134	73 10 22	81 09 04
LE CLUB SOCIAL COMMITRANS INC. 1463-5585	75 12 10	81 09 03
COMPAGNIE D'EXPORTATION DE VIANDE LONGUEUIL LIMITÉE 1258-4579	61 10 11	81 09 16
DANNYCO TRADING CO. 1125-6922	61 09 28	81 09 14
DISTRIBUTIONS EUROPÉENNES INC. 1508-9410	77 11 24	81 09 04
DOCTOR'S HOSPITAL INC. 1283-9759	47 08 18	81 09 04
ELKAY ENTERPRISES LTD. 1256-2237	59 06 02	81 09 16
EMPIRE INVESTMENT CORPORATION 1256-5180	60 10 19	81 09 16
ERETA HOSIERY LTD. 1310-8071	61 11 30	81 09 12
LES GESTIONS RONALD HIPPS LTÉE 1368-3636	74 05 22	81 09 04
LES GRAPHISTES ELLEFSEN INC. 1511-1768	78 03 29	81 08 05

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
HÔTEL DES MILLE ÎLES INC. 1132-8150	65 06 09	81 09 14
IMPORTATION ET MANUFACTURE SILVIO INC. 1503-5298	76 05 19	81 09 04
KEN COURT APARTMENTS INC. 1233-1443	49 07 29	81 09 04
ADES MICHAUD & FILS LTÉE 1462-4720	75 10 08	81 09 15
EDGAR MILOT (1963) INC. 1255-6288	63 02 20	81 09 16
MINOTAUR FILM PRODUCTIONS INC. 1129-0657	79 03 03	81 09 04
MONTREAL SCREW MACHINE PRODUCTS LTD. 1293-4451	62 01 25	81 09 04
NATIONAL RENDERING CORP. 1282-0494	59 10 26	81 09 04
NÉO CONSTRUCTION INC. 1277-4899	56 03 12	81 09 04
LES PLACEMENTS LIGURO LTÉE 1350-0160	73 12 28	81 09 04
QUALITÉ D'ARDEN INC. 1233-6301	51 06 01	81 08 29
ROYALVALE NURSERY LIMITED 1138-8980	27 01 27	81 09 15
LE SERVICE DE SOINS À DOMICILE STE-FOY INC. 1229-4955	67 12 29	81 09 04
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NANGUI INC. 1267-0287	58 10 04	81 09 04
VOGUE DE PARIS INC. 1103-5045	56 08 31	81 09 11
WEARWELL LEATHER PRODUCTS INC. 1353-1454	69 12 05	81 09 04

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
O. PICARD & FILS, INCORPOREE 1117-7813	42 09 25	780, avenue du Brabant, Sainte-Foy
LA SOCIETE DE LOUAGE D'EDIFICES INC. 1271-8136	29 02 14	666, rue Sherbrooke ouest, bureau 1501, Montréal

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Correction des lettres patentes (Article 12)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
L'ASSOCIATION DE BALLON SUR GLACE DE BEAUCHEMIN, CHÂTEAUGUAY, HUNTINGDON INC. 1845-6640	81 04 15	81 08 05	De la dénomination sociale en celle de: L'ASSOCIATION DE BALLON SUR GLACE DE BEAUHARNOIS, CHÂTEAUGUAY, HUNTINGDON INC.

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
FRUITS ET LÉGUMES L. & R. LIMITÉE 1848-8734	81 07 30	377, rue Principale, Buckingham
JEAN-MARC MALETTE INC. 1848-8791	81 07 30	Notre-Dame-de-la-Salette
LES PLACEMENTS JOS. MALTAIS INC. 1847-8677	81 06 23	Saint-Fulgence

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopérative donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ARMY, NAVY AND AIR FORCE VETERANS IN CANADA-UNIT 318 INC. 1230-4754	64 07 02	81 02 25	1) De la dénomination sociale: LES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA, UNITÉ 318 INC. *ARMY, NAVY AND AIR FORCE VETERANS IN CANADA UNIT-318 INC.;* 2) de la valeur des biens immobiliers.
LOU BOUDRIAS SALES CO. LTD. 1111-0921	58 12 11	81 05 26	De la dénomination sociale: LOU BOUDRIAS LTÉE
CEDARBROOK GOLF & COUNTRY CLUB INC. 1152-3727	59 01 19	81 07 23	De la valeur des biens immobiliers
CLUB DE MOTONEIGE LES 3 CRIQUES CHAMBORD INC. 1463-5643	75 12 09	81 07 17	Des dispositions
CORPS MUSICAL LES TOPAZES D'OTTERBURN PARK 1462-3037	75 11 26	81 04 23	De la dénomination sociale: ASSOCIATION MUSICALE DU RICHELIEU-YAMASKA (1981) INC.
EXPOSITION AGRICOLE ET COMMERCIALE DE ST-FÉLICIEN INC. 1364-7284	75 07 17	81 06 19	1) De la dénomination sociale: EXPOSITION AGRICOLE ET COMMERCIALE DU LAC-SAINT-JEAN INC.; 2) des objets; 3) de la valeur des biens immobiliers.
FERME L. ROUSSEAU INC. 1639-2052	79 10 03	81 07 17	De la dénomination sociale: FERME JALNA INC.
GARDERIE JOUJOU INC. 1364-4745	76 01 21	80 07 23	De la valeur des biens immobiliers
GIBSON ENTERPRISES LIMITED 1103-9450	63 10 22	81 07 16	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GIBSON LTÉE *GIBSON ENTERPRISES LIMITED*
MONTCALM PAVING CO. INC. 1293-6803	72 06 06	81 05 29	De la dénomination sociale: LES CONSTRUCTION TREVI INC.
NORANDA AUTO SERVICE LTD. 1174-1485	47 12 30	81 07 16	De la dénomination sociale: GARAGE DE NORANDA INC.
LES PRODUITS FREDDY INC. 1480-6715	75 10 31	81 07 28	Du capital-actions

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-o

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AGENCE JOSSIM INC. 1848-7595	81 07 23	Montréal
ALIMADIÈTE INC. 1848-8874	81 07 30	Québec
RAOUL ARPIN ET FILS INC. 1848-8403	81 07 29	Saint-Hyacinthe
ART PLUS (QUÉBEC) INC. 1848-8767	81 07 30	Rimouski
LES AUTOMOBILES BARRETTE ET BERTHIAUME (1981) INC. 1849-1191	81 07 22	Montréal
BAR LA RIVIERA INC. 1848-8429	81 07 29	Roberval
LE BAR PARRALÈLE INC. 1848-8668	81 07 29	Arthabaska
BAR SALON ROC D'OR INC. 1848-8833	81 07 30	Saint-Hyacinthe
BAR SALON ST-CONSTANT INC. 1848-7652	81 07 24	Montréal
BIJOUX GÉRARD FÉLIX INC. 1848-8940	81 07 30	Québec
BONNEAU & DUBÉ INC. 1848-8031	81 07 27	Iberville
BOUTIQUE G. & G. INC. 1848-7561	81 07 24	Beauharnois
BOUTIQUE MAESTRIA INC. 1848-5359	81 07 13	Beauharnois
BRESCO INC. 1848-8023	81 07 27	Montréal
CAMIONS VICTO INC. 1848-8395	81 07 29	Arthabaska
LES CARROSSIERS RANCOURT INC. 1848-7777	81 07 24	Beauce
CARTOGRAPHIE NORDIQUE INC. 1848-6381	81 07 17	Saint-François
CENTRE DE SERVICE ELETR INC. 1848-8494	81 07 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CENTRE DESJARDINS DE TRAITEMENT DE CARTES INC. 1848-8809	81 07 30	Montréal
CENTRE SPORTIF CHÂTEAUGUAY INC. 1848-7850	81 07 22	Beauharnois
ROBERT CHAMBERLAND (1981) INC. 1848-7710	81 07 24	Québec
CLINIQUE FAMILIALE ST-VICTOR INC. 1848-7637	81 07 24	Beauce
LE COCHON DINGUE INC. 1848-8213	81 07 28	Québec
COMPLEXE 1102 VICTORIA INC. 1848-7876	81 07 24	Montréal
COMPTOIR AGRICOLE DE ST-LAMBERT (1981) INC. 1848-8270	81 07 28	Québec
CONSEILLER EN GESTION ALIMENTAIRE T.L. INC. 1848-1648	81 07 02	Québec
CONTRUCTION C.L. RAYMOND INC. 1848-8353	81 07 28	Québec
CONSTRUCTIONS MONTARULI LTÉE 1848-8262	81 07 28	Montréal
LES CONSULTANTS CEGEBEC INC. 1848-7884	81 07 24	Montréal
LES CONSULTANTS D G R ASSOCIÉS INC. 1848-8676	81 07 29	Iberville
CORPORATION DESJARDINS DE TRAITEMENT INFORMATIQUE 1848-8783	81 07 30	Montréal
SIMON L. CÔTÉ INC. 1848-8817	81 07 30	Chicoutimi
CUNICULTURE QUÉBEC INC. 1848-8205	81 07 24	Montréal
DÉCORATION BOURRET INC. 1848-7751	81 07 24	Drummond
DÉPANNEUR 480 INC. 1848-7611	81 07 23	Montréal
DESIGN 4D INC. 1849-1175	81 07 21	Montréal
LE DÉVELOPPEMENT GALERIE-VILLAGE INC. 1848-7546	81 07 24	Terrebonne
DISTRIBUTION FRANÇOIS MORIN INC. 1848-8619	81 07 29	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
DISTRIBUTIONS GPL INC. 1848-8551	81 07 29	Trois-Rivières
DISTRIBUTIONS TROTTIER INC. 1848-7355	81 07 23	Terrebonne
LE DOMAINE DU LAC ST-LOUIS INC. 1848-8312	81 07 28	Beauharnois
DOMAINE PIKVAL INC. 1848-8056	81 07 27	Québec
DUDEMAINE & JOANNETTE INC. 1848-7629	81 07 23	Montréal
ÉCOLE DE CONDUITE GAGNON INC. 1848-7769	81 07 24	Saint-François
ÉFICO INC. 1848-8908	81 07 30	Québec
EIFEL ÉLECTRIQUE LTÉE 1848-8171	81 07 27	Hull
LES ÉLEVAGES STE-HÉLÈNE INC. 1848-8130	81 07 27	Québec
LES ENTREPRISES BEC-AL INC. 1848-7363	81 07 23	Québec
ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION CHARLES SIGOUIN INC. 1848-8189	81 07 27	Hull
ENTREPRISES JEAN-P.-RAY INC. 1848-6613	81 07 20	Rouyn-Noranda
LES ENTREPRISES RONALD HINS INC. 1848-7371	81 07 23	Rimouski
ÉQUIPEMENT DENICO INC. 1848-8338	81 07 28	Trois-Rivières
LES ESTAMPES P. G. (1981) INC. 1848-4758	81 07 10	Trois-Rivières
ÉVALU-PRO INC. 1848-8858	81 07 30	Terrebonne
EXCAVATION ANDRÉ BEAULIEU INC. 1848-7983	81 07 27	Montréal
EXCAVATION D'AMICO INC. *D'AMICO EXCAVATION INC.* 1848-8197	81 07 24	Montréal
LES EXCAVATIONS MICHEL PILON INC. 1848-7231	81 07 22	Beauharnois
EXPORTATION D'ANIMAUX DU QUÉBEC INC. 1848-8452	81 07 29	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME ÉQUESTRE DEUX PIGNONS INC. 1848-8775	81 07 30	Beauce
FERME LA BOUFFE INC. 1848-8155	81 07 27	Bedford
FERME M. ET M. POUSSARD INC. 1848-7728	81 07 24	Iberville
LA FERME 1001 INC. 1848-7660	81 07 24	Trois-Rivières
FERME VIATEUR GONTHIER (1981) INC. 1848-8114	81 07 27	Québec
LES FERMES J.G.M. RIENDEAU INC. 1848-8304	81 07 28	Beauharnois
LES FERMES MONTEBELLO INC. 1848-8932	81 07 30	Hull
LES FILMS PEA SOUP INC. 1848-7223	81 07 22	Montréal
FRUITS D.R. CARON INC. 1848-8502	81 07 29	Bedford
GARAGE EDDY NOLIN INC. 1848-8627	81 07 29	Arthabaska
GENOZ INC. 1848-7900	81 07 24	Longueuil
GESTION CANGILON INC. 1848-7942	81 07 27	Joliette
GESTION CLAUDE VALLIÈRES INC. 1848-8288	81 07 28	Hauterive
GESTION DÉCHÊNE & FRÈRES INC. 1848-7520	81 07 23	Québec
GESTION G.P. INC. 1848-7587	81 07 24	Abitibi
GESTION PROMINTER INC. 1848-7645	81 07 24	Montréal
GESTION TRIPLE V INC. 1848-8726	81 07 30	Terrebonne
LE GROUPE D'ACHAT G.R.A.P.E.S. INC. 1848-8379	81 07 28	Roberval
LE GROUPE DE COMPAGNIES MASSÉ INC. 1848-7348	81 07 23	Iberville
LE GROUPE L. M. INC. 1848-7991	81 07 27	Québec
LES HABITATS FONTAINEBLEAU INC. 1848-7256	81 07 21	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES IMMEUBLES COLPRON INC. 1848-8239	81 07 28	Montréal
IMPRIMERIE J.P. GAUTHIER INC. 1848-7975	81 07 27	Joliette
LES INDUSTRIES CORIUM INC. 1848-8320	81 07 28	Québec
JALACO INC. 1848-8361	81 07 28	Québec
LABORATOIRE L.M. INC. 1848-8460	81 07 29	Rouyn-Noranda
RÉJEAN LAPOINTE & FILS INC. 1848-8387	81 07 28	Beauce
LUMIPOLE INC. 1848-8866	81 07 30	Québec
MAÇONNERIE STE-MARTHE INC. 1848-6969	81 07 21	Terrebonne
MAISONS EN BOIS ROND SÂGÂ LTÉE 1848-7827	81 07 27	Labelle
GÉRARD MASSÉ ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LTÉE 1848-7330	81 07 23	Iberville
MICRO CONTRÔLE INC. 1848-5177	81 07 13	Québec
1848-4212 QUÉBEC INC. 1848-4212	81 07 21	Montréal
1848-4220 QUÉBEC INC. 1848-4220	81 07 21	Montréal
1848-7165 QUÉBEC INC. 1848-7165	81 07 24	Montréal
1848-7462 QUÉBEC INC. 1848-7462	81 07 23	Montréal
1848-7470 QUÉBEC INC. 1848-7470	81 07 23	Montréal
1848-7538 QUÉBEC INC. 1848-7538	81 07 23	Québec
1848-7678 QUÉBEC INC. 1848-7678	81 07 24	Québec
1848-7694 QUÉBEC INC. 1848-7694	81 07 24	Montréal
1848-7819 QUÉBEC INC. 1848-7819	81 07 24	Québec
1848-7868 QUÉBEC INC. 1848-7868	81 07 28	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1848-7926 QUÉBEC INC. 1848-7926	81 07 27	Québec
1848-8007 QUÉBEC INC. 1848-8007	81 07 27	Montréal
1848-8015 QUÉBEC INC. 1848-8015	81 07 27	Québec
1848-8247 QUÉBEC INC. 1848-8247	81 07 28	Montréal
1848-8254 QUÉBEC INC. 1848-8254	81 07 28	Montréal
1848-8437 QUÉBEC INC. 1848-8437	81 07 29	Saint-François
1848-8577 QUÉBEC INC. 1848-8577	81 07 28	Québec
1848-8585 QUÉBEC INC. 1848-8585	81 07 28	Québec
1848-8593 QUÉBEC INC. 1848-8593	81 07 28	Québec
1848-8601 QUÉBEC INC. 1848-8601	81 07 29	Rouyn-Noranda
1848-8742 QUÉBEC INC. 1848-8742	81 07 30	Québec
1848-8890 QUÉBEC INC. 1848-8890	81 07 30	Montréal
1848-8957 QUÉBEC INC. 1848-8957	81 07 30	Saint-François
1849-1167 QUÉBEC INC. 1849-1167	81 07 21	Montréal
1849-1225 QUÉBEC INC. 1849-1225	81 07 27	Montréal
1849-1266 QUÉBEC INC. 1849-1266	81 07 29	Montréal
1849-1274 QUÉBEC INC. 1849-1274	81 07 29	Montréal
MODES ROBERT HAMILTON INC. 1848-8486	81 07 29	Québec
MONSIEUR PROPRE INC. 1848-8569	81 07 29	Québec
MUNBEC INC. 1848-7918	81 07 24	Longueuil
PAIN ROCHEFORT INC. 1848-8445	81 07 27	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PEINTURES PRO-BEC INC. 1848-8049	81 07 27	Kamouraska
LES PÉTROLES CLAUDE POIRIER INC. 1848-8221	81 07 28	Bonaventure
LA PISCICULTURE DU LAC WILLIAM INC. 1848-7785	81 07 24	Frontenac
LES PLACEMENTS A.S. INC. 1848-7249	81 07 21	Longueuil
LES PLACEMENTS EUGÈNE GODIN INC. 1848-7579	81 07 24	Chicoutimi
LES PLACEMENTS LORENZO BOILY INC. 1848-8650	81 07 29	Québec
LES PLACEMENTS MAURICE D'ARCY INC. 1848-7892	81 07 24	Montréal
PLACEMENTS VIATEUR GONTHIER INC. 1848-8122	81 07 27	Québec
LES PLACEMENTS W.A.L. INC. 1848-1655	81 07 02	Québec
PLOMBERIE N. HÉBERT INC. 1848-7959	81 07 27	Saint-Maurice
POLYCLINIQUE DE BEAUCE INC. 1848-8916	81 07 30	Beauce
PORCHERIES DU BUTTON LTÉE 1848-7835	81 07 24	Beauce
LES PRODUCTIONS AGRICOLES FOSSAMBAULT INC. 1848-8098	81 07 27	Québec
PROPANE D.L. INC. 1848-8163	81 07 27	Montréal
LES PROSPECTIONS DES TOURELLES INC. 1848-8635	81 07 29	Gaspé
PUR DÉLICE INC. 1848-8882	81 07 30	Québec
RESSOURCES HUMAINES INFORMATIQUES (QUÉBEC) INC. 1848-7967	81 07 27	Montréal
RUCHER DU P'TIT VILLAGE INC. 1848-8106	81 07 27	Kamouraska
LES SERVICES AGRICOLES MIRAGRAIN INC. 1848-8478	81 07 29	Terrebonne
LES SERVICES ÉLECTRONIQUES KCV INC. 1848-8841	81 07 30	Joliette
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE DUHAMEL INC. 1848-7553	81 07 24	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
STUDIO 57 ROBERVAL INC. 1848-7447	81 07 23	Roberval
STUDIO HENRICHON (1981) INC. 1848-8064	81 07 27	Trois-Rivières
SUPERMARCHÉ VICTOR (1981) INC. 1848-8825	81 07 30	Joliette
SURVEILLANCE HABITAT QUÉBEC INC. 1848-8072	81 07 27	Bedford
TOUR IN-EX INC. 1848-7702	81 07 24	Québec
TOURS VOYAGES VACANCES G.M.G. INC. 1848-7843	81 07 27	Québec
TRANSPORT A. BEAUDOIN INC. 1848-8080	81 07 27	Québec
LES TUILES DE CÉRAMIQUES MANIC INC. 1848-8346	81 07 28	Montréal
VERRERIE CHARLEBOIS INC. 1848-6985	81 07 21	Montréal
LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL DE DELISLE INC. 1848-8296	81 07 28	Roberval

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ALIMENTATION J.J.M INC. 1636-9167	79 06 08	81 07 24	
AUDEQ INC. 1624-4865	78 03 14	81 07 23	
BELOEIL MERCURY, VENTE ET SERVICE LTÉE. 1237-8477	60 09 27	81 07 24	GESTION JEAN-PAUL HÉBERT INC.
BILODEAU & BILODEAU INC. 1177-8701	68 03 20	81 07 29	
BOUCHERIE R. & M. SAVARD INC. 1627-0589	78 05 30	81 07 27	
LA BOUTIQUE DU GILET (TROIS-RIVIÈRES) INC. 1213-9333	71 07 23	81 07 27	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
BRASSERIE L'AMBIANCE INC. 1462-7574	75 10 24	81 07 29	
CENTRE DE MOTOS H.D. INC. 1369-5481	74 09 04	81 07 30	
CENTRE D'OPTIQUE C.L.M. INC. 1336-9335	72 12 18	81 07 16	
CÉRAMIQUE DE BEAUCE INC. 1355-8713	74 04 17	81 07 27	
CHABANEL FASHIONS INC. 1110-5996	69 10 30	81 07 23	MODES CHABANEL INC. *CHABANEL FASHIONS INC.*
COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE INC. 1354-8573	74 01 03	81 07 24	INSTITUT DE L'OUEST DE L'ÎLE INC. *WEST ISLAND INSTITUTE INC.*
CONSTRUCTION 2-S LTÉE 1508-2183	77 11 01	81 07 23	LES PLACEMENTS ANDPETE INC.
CONSTRUCTIONS RÉJEAN FORTIER INC. 1625-9269	78 04 28	81 05 19	CONSTRUCTIONS SOLINORBEC INC.
DAN-A-DI INC. 1154-3154	68 05 08	81 07 30	
G.H. DÉCHÊNE ET FILS INC. 1158-6534	66 01 26	81 07 29	
DÉMÉNAGEMENT G. ROY INC. 1355-3953	74 03 29	81 07 27	
G.A. DESCHAMPS INC. 1229-2488	69 09 24	81 07 24	
ÉDIFICE 215 INC. 1255-6874	67 11 17	81 07 28	
LES ÉDITIONS AD LIB. INC. 1463-1808	75 11 20	81 07 28	
LES EMBALLAGES CASCADES INC. 1168-2705	66 04 29	81 07 24	
ENTREPÔT PUBLIC FRIGORIFIQUE DE L'EST INC. 1247-7832	70 09 16	81 07 22	
LES ENTREPRISES ANDRÉ PHANEUF INC. 1365-5451	75 05 27	81 07 24	
LES ENTREPRISES GESRAB INC. 1502-7626	76 03 26	81 07 27	
LES ENTREPRISES JACQUES MEUNIER INC. 1631-8966	78 12 01	81 07 22	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES ENTREPRISES TRIVER INC. 1634-3162	79 03 06	81 07 27	
JOS. FORTIN & FILS INC. 1154-4277	49 09 28	81 07 27	
GARAGE IORANO INC. 1333-5583	72 09 25	81 07 20	
GÉBETEX INC. 1348-4944	72 08 28	81 07 31	HÉNOTEX (1981) INC.
GENTILLY KNITTING MILLS INC. 1166-9819	54 06 30	81 07 22	
GESTION RENÉ GOYETTE INC. 1503-9613	76 06 21	81 07 24	
FRANÇOIS GIGUÈRE INC. 1219-1144	71 07 19	81 07 30	
GRENIER & LAFRANCE INC. 1462-1759	75 09 25	81 07 24	DIFFUSION ACTUELLE INC.
LES HABITATIONS BEAUPRÉ INC. 1348-6915	72 08 02	81 07 28	
INVESTIGATIONS TECHNIQUES DE QUÉBEC, LIMITÉE 1285-8197	65 01 15	81 07 28	
LES INVESTISSEMENTS LEMAH INC. 1329-8930	73 05 24	81 07 24	
PAUL JUDGE INC. 1105-9367	65 04 01	81 07 22	
LIBRAIRIE UNIC INC. 1127-2465	66 11 02	81 07 22	
LITHO UNIGRAPHIQUE INC. 1198-1255	70 08 07	81 07 23	
LOV'LEE MADE INC. 1114-7725	43 05 17	81 07 22	
PHILIP MANDELCORN INC. 1109-1659	51 10 12	81 07 28	
MARTINEAU, WALKER INC. 1284-1268	62 12 28	81 07 28	
P.M. D'ALLEMAGNE IMMOBILIER INC. 1231-2997	57 07 05	81 07 27	
LES PANTALONS OXXFORD LTÉE 1115-4382	64 01 29	81 07 24	
PARQUETS R.L. INC. 1478-7253	77 06 16	81 07 27	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
LES PLACEMENTS ROBERT CARON INC. 1243-3611	69 10 08	81 07 30	
LES PLASTIQUES MASKA INC. 1151-2563	62 08 14	81 07 29	
POMPE SANITAIRE GODIN & FILS INC. 1478-4458	77 06 07	81 07 24	
PROFOR INC. 1348-3938	73 10 05	81 07 24	
LE PROMOTEUR D'INDUSTRIE LIMITÉE 1254-4755	16 03 03	81 07 24	LE PROMOTEUR D'INDUSTRIES LTÉE
PROPHARM INC. 1506-6467	77 09 01	81 07 24	
RÉPARATION D'AUTOS DE COURSE LALANCETTE INC. 1344-4583	73 10 12	81 07 28	GESTION GILLES LALANCETTE INC.
RUEL & FRÈRES LTÉE 1159-5477	68 06 05	81 07 27	
LA SALLE DE DANSE DUMOULIN ET CHOQUETTE INC. 1624-3222	78 03 10	81 07 28	
SERVICE D'OPTIQUE JACQUES ST-LAURENT INC. 1508-7190	77 11 18	81 07 24	
SERVICOR INC. 1469-6124	76 08 30	81 07 21	
SOPAMCO INC. 1365-5402	75 05 27	81 07 22	
SQUARE DÉCARIE INC. 1251-5433	65 03 25	81 07 29	
SYVATEX INC. 1474-3546	77 02 18	81 07 23	
TRANS-ACTION LEFEBVRE INC. 1232-8589	66 01 21	81 07 23	
LES TRANSPORTS CLAUDE MONGEAU INC. ... 1356-4513	74 02 25	81 07 27	

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
AUDET, CARON, LEROUX INC. 1646-0289	80 07 10	81 07 23	De la dénomination sociale: LES ENSEIGNES TURPIN INC.
BOULANGERIE ANDRES INC. 1369-4963	74 08 29	81 07 29	De la dénomination sociale: PLACEMENT JÉRUSALEM INC.
BOURGEOIS AUTO LTÉE 1148-6669	68 10 09	81 07 24	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LES ENTREPRISES PIERRE BILODEAU INC. 1505-9090	77 08 05	81 07 24	Du capital-actions
ENTRETIEN D'ÉDIFICES CANBEK INC. 1471-1360	76 10 28	81 07 30	De la dénomination sociale: CONSULTANTS EN ÉCONOMIQUE CANBEK INC. *CENBEK ECONOMIC CONSULTANTS* INC.
FERME JEAN-YVES GOSSELIN INC. .. 1646-8191	80 07 24	81 07 29	,Des dispositions
GAZOTÈQUE INC. 1647-4926	80 09 10	81 07 24	Du capital-actions
GLACE SÈCHE BRUNET INC. 1848-6399	81 07 17	81 07 23	De la dénomination sociale: GLACE SÈCHE QUÉBEC INC. *QUÉBEC DRY ICE INC.*
D. GRÉGOIRE LTÉE 1368-0830	74 05 03	81 07 24	Du capital-actions
LUSSIER & BERNATCHEZ INC. 1847-3330	81 06 08	81 07 08	1) De la dénomination sociale: LUSSIER & LECLERC ASSURANCE-VIE INC.; 2) du nombre des administrateurs: minimum 2, maximum 5
1645-8846 QUÉBEC INC. 1645-8846	80 07 07	81 07 24	Du district: Hull
1843-4076 QUÉBEC INC. 1843-4076	81 02 20	81 07 29	De la dénomination sociale. GESTION OVALTA LTÉE
1847-2779 QUÉBEC INC. 1847-2779	81 06 05	81 07 27	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES CAN-AL INC.
1847-2795 QUÉBEC INC. 1847-2795	81 06 05	81 07 22	De la dénomination sociale: LES HABITATIONS RICHARD LECLAIR INC.
1847-8255 QUÉBEC INC. 1847-8255	81 07 07	81 07 30	De la dénomination sociale: GESTION FALLBACK INC.
1847-9568 QUÉBEC INC. 1847-9568	81 06 22	81 07 29	De la dénomination sociale: GASTON THÉRIAULT ET FILS INC.
1848-1754 QUÉBEC INC. 1848-1754	81 07 03	81 07 24	De la dénomination sociale: ENTREPRISES FEEJOS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
PEINTURE UCP INC. 1846-0170	81 05 01	81 07 29	Du capital-actions
RÉSIDENCES SAVERDUM INC. 1349-5320	73 10 10	81 07 24	De la dénomination sociale: LES HABITATIONS SAVERDUM INC.
RIOUX'S CHINA SHOP LTD. 1246-1679	35 04 15	81 07 28	De la dénomination sociale: BOUTIQUE CHINOISE RIOUX LTÉE *RIOUX'S CHINA SHOP LTD.*
SYVATEX INC. 1474-3546	77 02 18	81 07 23	Du capital-actions

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
BOUTIQUES LE POINT LTÉE .... *LE POINT SHOP LTD.* 1848-9518	MICHEL DROLET INC. ..... LES BOUTIQUES LE POINT INC.	81 07 31	Arthabaska
CONSTRUCTION CANADIENNE T.J. INC. 1848-9369	QUINCAILLERIE JEAN THERRIAULT INC. CONSTRUCTION CANADIENNE T.J. INC.	81 07 31	Québec
DÉVELOPPEMENTS CYPRÈS INC. 1849-0599	DÉVELOPPEMENTS CYPRÈS INC. .. DÉVELOPPEMENTS LUFRAN INC.	81 08 04	Montréal
LES ENTREPRISES JOLICOEUR INC. 1848-9765	LES ENTREPRISES JOLICOEUR INC. 1848-4121 QUÉBEC INC.	81 07 31	Montréal
LES ENTREPRISES RÉNALD LTÉE 1848-9559	LES ENTREPRISES RÉNALD LIMITÉE BOUDOIR CHEZ ROGER INC. LES ENTREPRISES ROGER LIMITÉE TEXAS TAVERN LIMITED BOUDOIR CHEZ ROGER (1977) INC.	81 08 01	Montréal
LES ENTREPRISES SERGE SAVARD INC. 1848-9401	JOURNAL L'IMAGE DE LA RIVE SUD INC. LES ENTREPRISES SERGE SAVARD INC.	81 07 30	Montréal
GES-SAG LTÉE 1848-9575	GES-SAG LTÉE ..... BOUTIQUE PARADOXE LTÉE BOUTIQUE PARADOXE (1979) LTÉE	81 07 31	Québec

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
GROUPE MIRABAU INC. 1848-9963	LES ENSEIGNES GAGNÉ INC. ..... MIRABAU-RIVERIN INC.	81 07 31	Québec
HÔTEL CONTINENTAL (VAL D'OR) (1981) LTÉE 1848-9435	HÔTEL CONTINENTAL (VAL D'OR) LTÉE SUZANT INC.	81 07 31	Abitibi
HYDRO-SEMENCE INC. 1849-0862	LES EMBELLISSEMENTS RICHELIEU (1976) INC. HYDRO-SEMENCE INC.	81 08 06	Drummond
SOCIÉTÉ DE GESTION D.H.P. INC. 1849-0219	DENIS CONSTRUCTION LTÉE ..... AUBERGE DU BON PLAISIR INC. LES PLACEMENTS DU NORD INC. L & A MARINELLI CONSTRUCTION INC. SOCIÉTÉ DE GESTION BAYSIDE INC.	81 07 31	Montréal

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat rectifié / complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié / complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié / complété
CAMILLE PICHÉ INC. 1362-9969	Continuation	81 07 22	81 08 01

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ARTISANAT SEPT-ILIEN 1848-8544	81 07 29	608, Gamache, Sept-Îles
ASSOCIATION BALLON SUR GLACE JUVÉNILE DE MATAGAMI INC. 1846-1673	81 05 06	50, rue Berry, Matagami
ASSOCIATION DES CITOYENS DU DOMAINE RAYMOND 1849-1241	81 07 28	1017, René-Sabourin, Bellefeuille
ASSOCIATION DES FÊTES DU 24 JUIN DE BOIS-DES-FILION 1848-8528	81 07 27	680, chemin Chapleau, Bois-des-Filion
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DE LA RUE PROVOST (LACHINE P.Q.) INC. 1848-8510	81 07 29	1105, rue Provost, Lachine
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES DE LA CAPITALE INC. 1848-9989	81 08 03	5401, boulevard des Galeries, Québec
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE ST-GABRIEL INC. 1847-0146	81 05 29	Saint-Gabriel
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC SINCLAIR *LAKE SINCLAIR PROPERTY OWNERS' ASSOCIATION* 1847-8693	81 06 23	155, des Rédemptoristes, Aylmer
ASSOCIATION SPORTIVE ROMAINE DE MONTRÉAL .. 1848-9906	81 08 03	8389, 12e Avenue, Saint-Michel
LE CENTRE PROMOTION DANSE SOCIALE QUÉBEC INC. 1847-8305	81 07 13	1872, St-Gilles (Chomedey) ville de Laval
CLUB DE BASEBALL MINEUR DE ST-AUGUSTIN INC. 1848-3495	81 07 06	200, boulevard Fossambault, Saint-Augustin
CLUB DES ANTILLES ET DE L'AMÉRIQUE CENTRALE 1648-0899	80 10 09	3749, rue Jeanne-Mance, Montréal
LE CLUB DES RETRAITÉS DE LACHINE 1849-1720	81 07 27	Lachine
CLUB KIWANIS DE VALLEYFIELD INC. 1847-8016	81 06 18	23, Sainte-Hélène, Valleyfield

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB OPTIMISTE NOTRE-DAME DE LA DORÉ INC. ... 1848-4568	81 07 20	Notre-Dame-de-la-Doré
CLUB PIGEON DE SAINT-ZÉNON INC. 1845-6228	81 04 13	Montréal
COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE (1981) INC. ..... *WEST ISLAND COLLEGE (1981) INC.* 1844-7508	81 04 01	851, chemin Tecumseh, Dollard-des-Ormeaux
COMITÉ ORGANISATEUR DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DE FERMONT 1848-9492	81 07 31	Fermont
LE COMITÉ SOCIAL DES ENSEIGNANTS DE POLYNO 1848-4345	81 07 16	500, rue Principale, La Sarre
COMMUNAUTÉ SEPHARADE KEKHAL SHALOM 1848-9203	81 07 31	Montréal
CONSEIL DE L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC INC. 1849-1316	81 07 23	1706-1080, côte Beaver Hall, Montréal
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR SAYABEC 1848-3875	81 07 10	Sayabec
ÉCOLE DE PLONGÉE SOUS-MARINE LES ANÉMONES BLEUES INC. 1848-4261	81 07 14	480, rue Gilford, Montréal
FONDATION MAIGNEN DUSSAULT, INC. 1849-1381	81 07 21	Montréal
FONDATION MARC GOULET INC. ..... *MARC GOULET FOUNDATION INC.* 1847-9154	81 06 30	300, boulevard Concorde est, ville de Laval
FONDATION POUR LA RECHERCHE FONDAMENTALE AVANCÉE « A » 1848-4253	81 07 14	Charlesbourg
LA FONDATION ZOOLOGIQUE DE ST-FÉLICIEN INC. 1847-9030	81 06 29	Saint-Félicien
L'INSTITUT D'HISTOIRE ET DE RECHERCHE SUR L'OUTAOUAIS 1841-5497	80 12 22	Hull
LES JARDINIERS DU GRAND SHAWINIGAN 1847-1276	81 06 08	253, 3e Rue, Shawinigan
JERABELO INC. 1849-1258	81 07 29	328-50, place Crémazie, Montréal
LIGUE DE BALLE LENTE O'KEEFE DE HULL 1848-9187	81 07 31	30, rue Ducharme, Hull
LOCAL ENSEMBLE 1848-4469	81 07 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
PARC COMMUNAUTAIRE DE PINTENDRE INC. 1847-8099	81 06 18	Pintendre
LES PRODUITS RICARDO INC. 1848-3701	81 07 07	680, Yukon, Beauport
RENDEZ-VOUS DES PERSONNES ÂGÉES DE MONTRÉAL INC. 1842-8151	81 02 09	Montréal
RINGUETTE LES 4 CITÉS 1848-8999	81 07 30	Vaudreuil
LE THÉÂTRE DE LA GRAND'RUE INC. 1849-1795	81 07 28	393, rue Cleary, Lachute

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
PADRE ISLAND INVESTMENT CORPORATION 1381-9420	81 06 09	Changement du bureau principal au: 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
SERVICE GEOPHYSIQUE INC. 1134-8141	80 01 21	Changement du bureau principal au: 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** E.W. SAYBOLT INC. 1639-8901	81 08 03

14163-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé à la corporation suivante:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** CAL-VAN LTÉE 1849-1811	81 08 03	Me Léonard Serafini 800, place Victoria, bureau 720, Montréal	800, place Victoria, bureau 720, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-o

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
EXPLORATION MATCHI-MANITOU 1981 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	81 05 19	81 08 05	Amos
LES IMMEUBLES B.V.G. MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	81 06 30	81 08 04	5115, Trans Island, bureau 200, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AMÉNAGEMENT PLACE FORTIER INC.	77 04 27	81 08 04	755, boul. Montpellier St-Laurent

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal.
CLAUDE LEBEAU.

14191-o

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau;

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
COMPAGNIE DE NAVIGATION TOWNSVILLE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	81 07 31	1253, McGill College, suite 538, Montréal
LES SERVICES RAPIDES DE MESSAGERIE (HOUSTON), SOCIÉTÉ EN COMMANDITE *QUICK MESSENGER SERVICE (HOUSTON) CO. LIMITED PARTNERSHIP*	81 07 31	3465, chemin Côte-des-Neiges, suite 32, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU,

14164-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
L'ASSOCIATION DES LOCATEURS DE CHAUFFEURS DU QUEBEC 1501-2206	81 06 15	Aucune
LES ATELIERS ÉLECTRIQUES BÉLISLE INC. . 1295-2545	81 07 28	Aucune
CARRIERES ARDOISES ROUGES CALWAY INC. 1337-2966	81 07 23	Aucune
CLUB LES AILES QUEBECOISES 1359-8446	81 04 06	Aucune
FONDATION HECTOR ASSELIN 1352-5282	81 06 19	Aucune
OEUVRE DE PASTORALE LAÏQUE DE L'ESTRIE INC. 1360-0549	81 06 29	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-81-05886-4
M-30004-701-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434, Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Établir un tarif d'espèce spécial au nom de
Canadian Pacific Express & Transport Ltd.,
CP Transport Div.,
Direct Motor Express (Quebec) Ltd.,
Direct Winters Transport Ltd.,
Glengarry Transport Ltd.,
Reliable-Scott Transport Ltd.
Marchandises: produits du papier, savoir: papier journal, papier impression et papier d'emballage.

De: Cornwall (Ont.)	À: Québec (QC)	Taux: 119	Minimum: 40 000
		113	45 000
		106	50 000

Note 1: Opérations de groupage: 0,50 $ les cent livres, frais minimums: 5,20 $ et frais maximums: 56,45 $ pour chaque livraison.

Rôle M-81-05933-4
M-30004-702-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434, Ste-Catherine ouest, suite 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Renouveler les taux convenus au n° 33-D, C.T.Q., n° 4138 au nom de Reliable-Scott Transport Limited, taux auxquels participent:

Brazeau Transport Inc.	Kingsway Transports Limited
Canadian Pacific Express & Transport Ltd.	Maislin Transport Ltd.
CP Transport Division	R. Martel Express Ltée
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.	Motorways (Ontario) Limited
Desjardins Transport Ltée	Overland Western Limited
Direct Winters Transport Limited	Overnite Express (1980) Inc.
Glengarry Transport Ltd.	Rigaud Transport Inc.
Husband Transport Limited	Thibodeau-Finch Express Limited
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.	

Pour le compte de: Price Wilson Ltd.
Marchandises: produits du papier, savoir: sacs, buvards, boîtes démontées, papier isolant, papier bourre, serviettes de table, articles de papier sans dénomination précise, cloisons en carton, papier d'emballage pour papeteries, coutellerie de plastique, papier impression, papier hygiénique, essuie-tout, papier peint, papier d'emballage, papier support non fini.
De: Dorval (QC)
Lachute (Qc)

À:	*40 000*	*À:*	*40 000*	*À:*	*40 000*
Cambridge (Ont.)	1,70 $	Kitchener (Ont.)	1,70 $	Pickering (Ont.)	1,45 $
Hamilton (Ont.)	1,49	London (Ont.)	1,75	Toronto (Ont.)	1,45
Mississauga (Ont.)	1,45				

Rôle M-81-05934-2
M-30004-703-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434, Ste-Catherine ouest, suite 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Demande de taux convenus au nom de Reliable-Scott Transport Limited pour le compte de Inmont Canada Inc.
Marchandises: peinture, encre et articles connexes.
De: Brantford et Toronto (Ont.)
À: Montréal (QC) et d'autres localités situées plus à l'est au Québec
Certains jours de la semaine en particulier, Brantford (Ont.) à Montréal (QC), 1,97 $ les cent livres, les jeudis et mardis, minimum: 40 000.
Toronto (Ont.) à Montréal (QC), 1,65 $ les cent livres, les lundis et jeudis, minimum: 40 000
Les produits expédiés de Brantford ou de Toronto les jours non mentionnés le sont aux taux de classe ou aux taux d'espèce pertinents déjà publiés.

Rôle M-81-05978-9
M-301002-101-D
MORGAN DRIVE AWAY LTD
44, Railway St.
P.O. BOX 249
Renfrew, Ontario
H7V 4R4
Au Québec:
800, place Victoria
C.P. 25
Suite 4119
Montréal, QC
H4Z 1A2
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante, détentrice du permis M-301002, lequel se lisait comme suit sur la codification administrative du 6 février 1980:

a) Transport restreint — longue distance — itinéraire restreint

a) De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Grenville, Hull, Ile-des-Allumettes, Notre-Dame-du-Nord et Colline Cheminis) à toutes les localités situées dans la province de Québec et retour.

b) Transport restreint — longue distance — itinéraire restreint

b) De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Grenville, Hull, Ile-des-Allumettes, Notre-Dame-du-Nord et Colline Cheminis) en transit à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick et retour.

Les deux clauses relatives au service de transport de remorques de maisons mobiles neuves et usagées de tout genre à l'aide de camions tracteurs dûment immatriculés sont valables uniquement s'il s'agit de livrer lesdites remorques au destinataire et n'autorisent aucunement le transport de marchandises dans lesdits véhicules.

Restrictions:

1. Les services prévus aux clauses a) et b) du présent permis doivent être exploités concurremment avec le permis d'exploitation extra-provincial n° X-1485, tel qu'indiqué sur une copie de ce permis en date du 8 mars 1967.

2. Le service prévu à la clause b) du présent permis doit être exploité concurremment avec le permis n° 485, classe S-X, délivré par le Motor Carrier Board en date du 5 octobre 1968.

001 Transport restreint — longue distance — itinéraire restreint

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entére: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Grenville, Hull, Ile-des-Allumettes, Notre-Dame-du-Nord et Colline Cheminis) à toutes les localités situées dans la province de Québec et retour.

1. Marchandises

1.1. Le service de transport de remorques de maisons mobiles neuves et usagées de tout genre à l'aide de camions tracteurs dûment immatriculés est autorisé uniquement s'il s'agit de livrer lesdites remorques au destinataire; mais ce service ne doit pas comporter la livraison de marchandises dans lesdits véhicules.

2. Véhicules automobiles:

2.1 Droit additionnel:

En vertu du présent permis, le détenteur est en outre autorisé à transporter des remorques de maisons mobiles au moyen de fardiers spécialement équipés à cette fin.

3. Conditions:

3.1 Le service prévu à la clause « A » du présent permis doit être exploité concurremment avec le certificat n° X-1485 délivré par la division des véhicules du ministère des Transports de l'Ontario, et transféré en vertu d'un certificat de l'Ontario Highway Transport en date du 8 mars 1967.

3.2 Le requérant du présent permis doit obtenir chaque année un permis temporaire spécial soumis aux conditions énoncées ci-dessous qui doivent être observées rigoureusement:

a) L'exploitant doit se procurer des plaques amovibles auprès de la Commission des Transports; ces plaques coûtent 50,00 $ l'unité et sont exclusivement destinées au type de remorques sus-mentionnées.

b) Chaque remorque doit être munie d'une plaque amovible délivrée par la Commission des transports; ces plaques doivent être posées au point de départ à l'arrière des remorques de maisons mobiles et y rester jusqu'à destination.

c) Les présentes ne relèvent aucunement le détenteur du permis de l'obligation de payer au Trésor de la province toute somme due en vertu de la Loi des véhicules automobiles, relativement à l'exploitation desdites remorques sur les autoroutes de la province.

d) Un relevé en deux exemplaires de tous les véhicules transportés au cours d'une semaine d'exploitation doit être déposé à la Commission des Transports, 1080, rue Amherst, Montréal (QC), au plus tard le vendredi de la semaine suivant celle où s'est effectué le transport en question.

e) Ce relevé doit être daté et signé, et comporter les renseignements suivants:

(Dans les présentes, le terme « matériel » désigne « les remorques de maisons mobiles neuves et usagées de tout genre ».)

1. La date d'expédition
   Le point du matériel
   Le point de destination du matériel
2. Les numéros des plaques amovibles apposées sur le matériel.
3. La marque du matériel et une mention de son état d'usure.
4. Le numéro de série du manifeste, du récépissé ou de tout autre document relatif aux mouvements du matériel.

Le manifeste ou récépissé ou autre document dont il est fait mention ci-dessus.

Le manifeste, récépissé ou autre document consigné au bureau de la compagnie de transport dans la province de Québec, doit être accessible aux représentants de la Commission ou à tout autre fonctionnaire autorisé durant les heures de bureau.

3.3 Dans l'éventualité où le requérant ne peut obtenir de prolongation de son permis temporaire spécial, ou n'en respecte pas les conditions ou exigences, la Commission peut annuler ledit permis sans préavis.

002 Transport restreint — longue distance — itinéraire restreint

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Grenville, Hull, Ile-des-Allumettes, Notre-Dame-du-Nord et Colline Cheminis) en transit à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick et retour.

1. Marchandises

1.1 Le service de transport de remorques de maisons mobiles neuves et usagées de tout genre à l'aide de camions tracteurs dûment immatriculés est autorisé uniquement s'il s'agit de livrer lesdites remorques au destinataire; ce service ne doit pas comporter la livraison de marchandises dans lesdits véhicules.

2. Véhicules automobiles

2.1 Droit additionnel:

En vertu du présent permis, le détenteur est en outre autorisé à transporter des remorques de maisons mobiles au moyen de fardiers spécialement équipés à cette fin.

3. Conditions

3.1 Le service prévu à la clause « B » du présent permis doit être exploité concurremment avec le certificat n° X-435, classe S-X, délivré par la division des véhicules automobiles du ministère des Transports de l'Ontario, et transféré en vertu d'un certificat de l'Ontario Highway Transport en date du 5 octobre 1968.

3.2 Le requérant du présent permis doit obtenir chaque année un permis temporaire spécial soumis aux conditions énoncées ci-dessous qui doivent être observées rigoureusement;

a) L'exploitant doit se procurer des plaques amovibles auprès de la Commission des transports; ces plaque coûtent 50,00 $ l'unité et sont exclusivement destinées au type de remorques sus-mentionnées.

b) Chaque remorque doit être munie d'une plaque amovible délivrée par la Commission des transports; ces plaques doivent être posées au point de départ à l'arrière des remorques de maisons mobiles et y rester jusqu'à destination.

c) Les présentes ne relèvent aucunement le détenteur du permis de l'obligation de payer au Trésor de la province toute somme due en vertu de la Loi des véhicules automobiles, relativement à l'exploitation desdites remorques sur les autoroutes de la province.

d) Un relevé en deux exemplaires de tous les véhicules transportés au cours d'une semaine d'exploitation, doit être déposé à la Commission des Transports, 1080, rue Amherst, Montréal (QC), au plus tard le vendredi de la semaine suivant celle où s'est effectué le transport en question.

e) Ce relevé doit être daté et signé, et comporter les renseignements suivants:

(Dans les présentes, le terme « matériel » désigne « les remorques de maisons mobiles neuves et usagées de tout genre ».)

1. La Date d'expédition
   Le point d'origine du matériel
   Le point de destination du matériel.
2. Le numéro des plaques amovibles apposées sur le matériel.
3. La marque du matériel et une mention de son état d'usure.
4. Le numéro de série du manifeste, du récépissé ou de tout autre document relatif aux mouvements du matériel.

Le manifeste ou récépissé ou autre document dont il est fait mention ci-dessus.

Le manifeste, récépissé ou autre document, consigné au bureau de la compagnie de transport dans la province de Québec, doit être accessible aux représentants de la Commission ou à tout autre fonctionnaire autorisé durant les heures de bureau.

3.3 Dans l'éventualité où le requérant ne peut obtenir de prolongation de son permis temporaire spécial, ou n'en respecte pas les conditions ou exigences, la Commission peut annuler ledit permis sans préavis.

demande à la Commission des transports du Québec de modifier les certificats 001 et 002 afin qu'ils se lisent désormais tel que se lisait la codification du 6 février 1980, ce qui aura pour effet de faire disparaître les conditions relatives à l'immatriculation.

Ainsi le permis devrait se lire comme suit:

001) Transport restreint — longue distance — route restreinte

001) De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Grenville, Hull, Île-des-Allumettes, N.-D.-du-Nord et Cheminis) à toutes les localités situées dans la province de Québec et retour.

002) Transport restreint — longue distance — route restreinte

002) De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune, Grenville, Hull, Île-des-Allumettes, N.-D.-du-Nord et Cheminis) en transit à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick et retour.

Aux deux certificats, pour le remorquage avec des tracteurs dûment immatriculés de tout type de maisons mobiles neuves ou usagées, sous réserve que ce service de transport soit effectué dans le seul but de livrer lesdites maisons mobiles au destinataire et n'autorise pas le transport de marchandises dans lesdits véhicules.

Restrictions:

1. Les services autorisés aux certificats 001) et 002) de ce permis seront effectués concurremment avec les permis émis par les autorités concernées.

Rôle M-81-05988-8
M-30007-170-DT

SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307, Peachtree St., N.E.
Atlanta, GA 30357

Modification tarifaire:

Supplément 31 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce n° 319-E (Sud des États-Unis – Québec), ICC SMC 319-E et ICC NFB 319-E, s'appliquant entre le Sud des Etats-Unis, d'une part, et le Québec, d'autre part:

Le supplément 31 prévoit l'imposition de surtaxes sur les réserves de carburant selon les taux et les frais indiqués dans le tarif 319-E, ICC SMC 319-E et ICC NFB 319-E, et ce pour les taux et les frais relatifs à une consommation de carburant de la part des transporteurs qui participent à ce tarif.

Le supplément 31 a été publié en vertu de la permission n° 79-2800 de l'ICC et conformément aux dispositions de cette permission; il prévoit les pourcentages d'augmentation suivants:

3,1% pour les chargements partiels et toute quantité;
15,5% pour les chargements complets ou au volume.

Le supplément 31 entre en vigueur le 13 juillet 1981 et annule le supplément 19.

Rôle M-81-06005-0
M-211223-101-D

ST-ONGE, JEAN-MARC
2124, St-Donat
Montréal, QC
H1L 5J8
Requérant-cessionnaire
M-200385-001-101-D

CARMEL, MARCEL
6924, Pierre-Gadois
Montréal, QC
H1M 2X9
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200385-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06006-8
M-305604-102-D

CORPORATION JARTRAN INC.
3494, rue Principale
St-Jean-Baptiste, QC
J0L 2B0
Voiturier-remorqueur
M-300238-343-D

LES TRANSPORTS PROVOST INC. PROVOST CARTAGE INC.
7887, rue Grenache
Anjou, QC
H1J 1C4
Voiturier-roulier
Proc.: Me Claude Camirand

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et / ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Les Transports Provost Inc., détentrice du permis M-300232, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06008-4
M-211224-101-D
HARRIS, PHILIP
4055, Mackenzie
Chomedey, ville de Laval
QC
H7W 1M6
Requérant-cessionnaire
M-201997-014-101-D
SANDOR, GARAI
5761, Honoré-de-Balzac, app. 1202
Montréal, QC
H4W 1T3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201997-014 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06009-2
M-000071-130-D
VOYAGEUR INC.
505, boul. de Maisonneuve est
Montréal, QC
H2L 1Y4
Requérante
Proc.: Me Pierre St-Pierre

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour lui demander d'ajouter à la classification de ses permis, telle que fixée par la Commission le 14 février 1980, le permis suivant qu'elle détenait alors et qui fut omis par erreur de la liste de ses permis soumise à la Commission par la requérante:
Région no: 1
Route no: 1
Parcours: D
Service no: 1-1-D
De Montréal à Sherbrooke et retour
Parcours: Dans Montréal au pont Champlain: suivant entente avec l'autorité municipale.
Autoroute 10: Du pont Champlain à la sortie 115 (Magog).
Route 112: De Magog à Sherbrooke
Dans Magog et Sherbrooke: suivant entente avec les autorités municipales.
Conditions et restrictions:
1. Pas de service local sur les parcours desservis par la C.T.C.U.M.
2. Pas de service local dans Magog
3. Pas de service local dans et entre Deauville et Sherbrooke.

Rôle M-81-06010-0
M-000071-131-D
VOYAGEUR INC.
505, boul. Maisonneuve est
Montréal, QC
H2L 1Y4
Requérante
Proc.: Me Pierre St-Pierre

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour lui demander d'ajouter à la classification de ses permis, telle que fixée par la Commission le 14 février 1980, le permis suivant qu'elle détenait alors et qui fut omis par erreur de la liste de ses permis soumise par la requérante:
Région no: 1
Route no: 1
Parcours: E
Service no: 1-1-E
De Montréal à Sherbrooke et retour
Parcours: Dans Montréal au pont Champlain: suivant entente avec l'autorité municipale
Autoroute 10: Du pont Champlain à Sherbrooke
Dans Sherbrooke: suivant entente avec l'autorité municipale
Conditions et restrictions:
1. Pas de service local sur les parcours desservis par la C.T.C.U.M.
2. Pas de service local dans et entre Deauville et Sherbrooke.

Rôle M-81-06011-8
M-206951-101-D
FARAH, YOUSSEF
1332, Hertel
Laval, QC
H7W 3A3
Requérant-cessionnaire
M-208571-001-101-D
ZAWAHRA, ZAAL ISSA
3973, 9e Rue
Ville de Laval, QC
H7W 1X7
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208571-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-81-06012-6
M-211215-101-D
QUENNEVILLE, YVES
919, du Palais
R.R. 3
St-Jérôme, QC
J7Z 5T5
Requérant-cessionnaire
M-210283-001-102-D
BOISSEAU, MICHEL
631, Mélançon
St-Jérôme, QC
J7Z 4K8
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210283-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-15 St-Jérôme.

Rôle M-81-06015-9
M-301194-148-D
QUINN FREIGHT LINES INC.
1093, North Montello St
Broskcton (Massachusetts)
U.S.A. 02403
Au Québec:
7401, boul. Newman
LaSalle, QC
H8N 1X4
Proc.: Me Benoit Groleau

La requérante, détentrice du permis portant le numéro M-301194, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir les autorisations suivantes:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Trois-Rivières à Montréal, pour le transport de papier journal pour le compte de Domtar Newsprint Sales Co. Ltd

Le présent service sera donné en conjonction avec celui autorisé par la cause *a*) du permis.

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Donnacona à Montréal, pour le transport de papier journal pour le compte de Domtar Newsprint Sales Co. Ltd

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Trois-Rivières à Montréal, pour le transport de papier journal pour le compte de International Paper Sales Co. Inc.

Les services autorisés par les deux clauses ci-haut mentionnées seront donnés en conjonction avec celui autorisé par la clause *a*) du permis.

La présente requête a pour but de permettre à la requérante de poursuivre les services qu'elle était autrefois autorisé à donner en vertu des clauses *f*), *g*) et *h*) de la section no 2 du permis M-301194, lesquelles clauses furent non renouvelées suite au non-dépôt de contrats.

Rôle M-81-06016-7
M-305593-101-D
ENTREPOSAGE MASKA LTÉE
2985, boul. Casavant
St-Hyacinthe, QC
J2S 7Y4
Proc.: Corbeil, Groleau & Dufresne

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner les services de transport suivants:

Transport général — service local

St-Hyacinthe et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville;

Transport général — longue distance — rayon

De St-Hyacinthe à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, et retour.

Rôle M-81-06017-5
M-305218-106-D
REMORQUAGE 7/24 GRANBY INC.
40, rue Gouin
Granby, QC
J2G 8T1

La requérante, qui détient le permis suivant:

1. Transport restreint — service local

Dans les limites de la ville de Granby et à tout autre point situé à une distance de 8,045 km de ladite ville et retour.

2. Transport restreint — longue distance — rayon

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville, à tout point dans la province de Québec.

3. Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville à la frontière Québec — États-Unis (tous ports d'entrée) et de retour, à destination des États-Unis.

Condition: Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission, si requis.

4. Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville à la frontière Québec — Ontario (tous ports d'entrée) et de retour, à destination de tous les points dans la province de l'Ontario.

Condition: Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis de l'Ontario Highway Transport Board, si requis.

5. Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville à la frontière Québec — Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour, à destination de tous les endroits du Nouveau-Brunswick.

Condition: Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis du New-Brunswick Transport Board, si requis.

Dans les cinq (5) cas, pour le transport des véhicules automobiles et chariots élévateurs en panne ou accidentés, ou des véhicules et chariots élévateurs servant au remplacement d'un véhicule ou d'un chariot élévateur en panne ou accidenté, au ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remisé temporairement le ou lesdits véhicules automobiles ou chariots élévateurs en panne ou accidentés, et ce, à l'aide de camions munis d'une plate-forme hydraulique et d'un treuil pour le chargement.

Droit additionnel: À l'occasion des services de remorquage (towing) ou de transport de véhicules ou chariots élévateurs en panne ou accidentés, la détentrice aura le droit de transporter des pièces desdits véhicules ou chariots élévateurs en panne ou accidentés, par le même camion servant au transport de véhicules, et ce, dans tous les cas du ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remisé temporairement le ou lesdits véhicules ou chariots élévateurs en panne ou accidentés.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ledit permis pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

1. Transport restreint — service local

Dans les limites de la ville de Granby et à tout autre point situé à une distance de 8,045 km de ladite ville et retour.

2. Transport restreint — longue distance — rayon

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville, à tout point dans la province de Québec, et retour.

3. Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville à la frontière Québec — États-Unis (tous ports d'entrée) et retour, à destination des États-Unis.

Condition: Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission, si requis.

4. Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville à la frontière Québec — Ontario (tous ports d'entrée) et de retour, à destination de tous les points pour la province de l'Ontario.

Condition: Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis de l'Ontario Highway Transport Board, si requis.

5. Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 240 km de ladite ville à la frontière Québec — Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour, à destination de tous les endroits du Nouveau-Brunswick.

Condition: Ce permis devra être opéré conjointement avec un permis du New-Brunswick Transport Board, si requis.

Dans les cinq (5) cas, pour le transport des véhicules automobiles (selon le Code de la route) et chariots élévateurs en panne ou accidentés, ou des véhicules et chariots élévateurs servant au remplacement d'un véhicule ou d'un chariot élévateur en panne ou accidenté, au ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remisé temporairement le ou lesdits véhicules automobiles ou chariots élévateurs en panne ou accidentés, et ce, à l'aide de camions munis d'une plate-forme hydraulique et d'un treuil pour le chargement, ou de camions avec mâts télescopiques.

Droit additionnel: à l'occasion des services de remorquage (towing) ou de transport de véhicules ou chariots élévateurs en panne ou accidentés, la détentrice aura le droit de transporter des pièces desdits véhicules ou chariots élévateurs en panne ou accidentés, par le même camion servant au transport de véhicules, et ce, dans tous les cas au ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remisé temporairement le ou lesdits véhicules ou chariots élévateurs en panne ou accidentés.

Rôle M-81-06020-9
M-600417-141-D

U-HAUL CO (CANADA) LTD

8101, route Montréal-Toronto
Montréal-Ouest, QC
H4X 1N1
S.S. 2727, North Central Avenue
Phoenix, Arizona
U.S.A.
Proc.: Corbeil, Groleau & Dufresne

La requérante, U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

« Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement, à l'adresse de location suivante: 5228, chemin Côte-des-Neiges, Montréal, QC.

Rôle M-81-06021-7
M-600417-142-D
U-HAUL CO. (CANADA) LTD
8101, route Montréal-Toronto
Montréal-Ouest, QC
H4X 1N1
S.S. 2727, North Central Avenue
Phoenix, Arizona
U.S.A.
Requérante
Proc.: Corbeil & Ass.

La requérante, U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

« Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement », à l'adresse de location suivante: 63, boul. des Laurentides, ville de Laval, QC.

Rôle M-81-06023-3
M-300971-108-DT
HOWELL TRANSPORT INC.
8321, chemin Royden
Montréal, QC
H4P 2J8

Modification tarifaire
On demande la publication d'une taxe sur le carburant de 2%. Cette taxe est applicable sur tous les tarifs de Transport Howell déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-06024-1
M-300917-112-DT
CLARKE TRANSPORTATION CANADA INC.
1155, Dorchester ouest, app. 1400
Montréal, QC
H3B 3Z4

Modification tarifaire:
Demande d'augmentation de 2% pour surcharge du carburant sur tous les tarifs du groupage.

Rôle M-81-06026-6
M-300103-114-DT
GEO. A. HALL INC.
1281, rue de Conde
Montréal, QC
H3K 2E5

Modification tarifaire:
Application sur acier inclus acier de structure, plaques, feuilles, tuyaux, armature et acier fabriqué de Montréal à tout endroit dans la province de Québec.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la présente demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-06032-4
M-209756-103-D
TOLEDO, CARLOS
8862, Meunier
Montréal, QC
H2N 1V9
Requérant-cessionnaire
M-210324-001-103-D
URUCAN LTÉE
124, promenade Beaurepaire
Beaconsfield, QC
H9W 5W3
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210324-001 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-81-06033-2
M-211225-101-D
TREMBLAY, DIANE
1660, de La Mauricie
Duvernay, ville de Laval
QC
H7E 4J1
Requérante-cessionnaire
M-200141-001-104-D
BICHOTTE, WILLIAM
1925, Marmier
Longueuil, QC
J4K 4T5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200141-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06037-3
M-510077-101-D
106478 CANADA INC.
C.P. 12
Val-Senneville
(Abitibi) QC
J0Y 2P0
Requérante-cessionnaire
M-504759-102-D
TRANSPORT PAUL-YVES LABRECQUE ENRG.
(Labrecque, Paul-Yves)
74, des Cèdres
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 4S5
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-504759-001 à la requérante-cessionnaire, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:
Jacqueline Levesque-Paré 300 actions catégorie A
Lily Gagné-Ringuette 300 actions catégorie A

Rôle M-81-06038-1
M-300930-105-DT
COTTRELL FORWARDING CO. LTD.
6900, rue Pullman
Montréal, QC
H4C 1E4

Modification tarifaire:

Demande pour application d'une surcharge de carburant de deux pour cent (2%) minimum 0,10 $ par expédition sur le coût de transport de marchandises générales tel que publié dans le tarif 1-E ainsi que sur toutes autres marchandises spécifiques.

La demande est conforme à l'article 2.58.1 de la Loi sur les transports: la majoration devra entrer en vigueur dans les plus brefs délais

Rôle M-81-06040-7
M-302025-102-DT
C.I. WHITTEN TRANSFER (QUÉBEC) INC.
P.O. Box 135
Kenvil
New Jersey, 07847
U.S.A.
Place d'affaires
200, St-Jacques, bureau 900
Montréal, QC
H2Y 1M1
Proc.: Adrien R. Paquette

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'approuver une augmentation tarifaire de 10%, sur les taux actuellement utilisés, et que la décision rendue sur cette augmentation tarifaire devienne effective le jour même où elle sera rendue, en vertu de la règle 2.58.1 des règles de pratique.

Rôle M-81-06041-5
M-302199-102-DT
TOTRAN TRANSPORT LTD.
1405, 41 St. Avenue
South East
Calgary, Alberta
T2G 1X7
Place d'affaires:
200, St-Jacques ouest, bureau 900
Montréal, QC
H2Y 1M1
Proc.: François Perreault

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses tarifs pour qu'ils se lisent tels qu'apparaissant à l'annexe A jointe à la présente pour valoir comme si récités au long.

La requérante invoque au surplus l'article 2.58.1 des règles de pratique et demande son application.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la présente demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-06042-3
M-301220-104-DT
B.D.C. LIMITED
2101, avenue Aird
Montréal, QC
H1V 2W3
Proc.: Paquette Perreault & Ass.

Modification tarifaire:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir la modification tarifaire tel qu'apparaissant aux pages 1, 2 et 13 de ses tarifs, déposées aux présentes sous la cote R-1 pour valoir comme si récitées au long. Ladite augmentation est approximativement de 11,65%. Le tarif minimum passe de 22,00 $ à 24,65 $ et le taux horaire de 22,00 $ pour les cas spéciaux, passe à 25,00 $ l'heure.

La requérante demande au surplus l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la présente demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-06044-9
M-300899-106-DT
MCAULEY S TRANSFER LTD
C.P. 38
Carleton
Nouveau-Brunswick
Place d'affaires:
2415, côte Vertu, bureau 105
Ville St-Laurent
QC, H4R 1P3
Proc.: Paquette Perreault & Ass.

Modification tarifaire:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que son tarif 39.A, concernant les mouvements entre les Maritimes et le Québec et/ou au retour soit approuvé, tel que déposé en annexe A pour valoir comme si récité au long.
Elle demande au surplus que la surcharge prévue dans le cas d'augmentation de carburant aux pages 50 et 51 de son tarif soit approuvée.
Elle invoque au surplus, l'article 2.58.1 des règles de pratique.
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la présente demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-06045-6
M-601104-103-DT
THURSO LOCATION LIMITÉE
Route 148
Thurso
(Papineau) QC
J0X 3B0
Proc.: Louis Lavoie

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour faire approuver une nouvelle structure de taux à court et à long termes.
Toute personne intéressée peut consulter le dossier à la Commission des transports du Québec.
La requérante demande également de se prévaloir de l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Rôle M-81-06056-3
M-000091-103-D
ROYAUME DES BAMBINS ENR.
(Légaré, Cécile)
1739, rue Boisvert
Vimont, ville de Laval
QC
H7M 2L1
Requérante

Service d'autobus
Transport saisonnier — catégorie Économique
Transport d'enfants de 3 à 7 ans de leur résidence respective située dans les limites de la cité de Laval et se rendant à l'école maternelle suivante et retour: Royaume des Bambins Enrg., 1739 Boisvert, Vimont, ville de Laval, QC.

Rôle M-81-06058-9
M-600113-101-D
NORTH END AUTO LEASING INC.
8265, St-Laurent
Montréal, QC
H2P 2M1
Requérante
Proc.: Me Adrien R. Paquette

La requérante détentrice du permis de location de voitures de plaisance à long terme demande le permis additionnel suivant:
Location à court terme de voitures de plaisance incluant les familiales, au 7485, boulevard St-Laurent, Montréal, QC

Rôle M-81-06059-7
M-601294-102-D
98065 CANADA INC.
22, boul. Greber
Gatineau (Hull)
QC
J8T 3P5
Requérante
Proc.: Bourget & Bourget

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le(s) service(s) de location suivant(s):
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et familiales) au 33, boulevard Montclair, Hull, QC.

Rôle M-81-06060-5
M-601394-101-D
LES ENTREPRISES COLIN BLACKMAN INC.
5839, rue Foster
Boîte 1460
Waterloo (Shefford)
QC
J0E 2N0
Requérante
Proc.: Me Adrien R. Paquette

La requérante demande à être autorisée à faire la location à court et à long termes de petits camions, tels que définis au Règlement sur la location, au 5839, rue Foster, Waterloo, QC, J0E 2N0.

Rôle M-81-06061-3
M-601394-102-D

LES ENTREPRISES COLIN BLACKMAN INC.

5839, rue Foster
Boîte 1460
Waterloo (Shefford)
QC
J0E 2N0
Requérante
Proc.: Me Adrien R. Paquette

La requérante demande à être autorisée à faire la location à court et long termes de véhicules, tels que définis au Règlement concernant la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, au 5839, rue Foster, Waterloo, QC, J0E 2N0

Restriction:

La requérante ne pourra louer aucun véhicule de type citerne.

Rôle M-81-06062-1
M-305602-101-D

MOBILE HOME EXPRESS (EXETER) LIMITED

103, Marlborough St.
Exeter, Ontario
N0M 1S0
Au Québec:
800, place Victoria
bureau 4119
Montréal, QC
H4Z 1A2
Proc.: Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De la frontière Québec — Ontario (ports d'entrée Virginiatown, Hull, Hawkesbury, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette et Cheminis) à tous points de la province de Québec pour le remorquage et le transport de maisons mobiles, sections de maisons préfabriquées, bureaux mobiles, unités modulaires préfabriquées, originant de Hensall, Ontario, pour le compte de General Home Systems Ltd. et retour avec marchandise refusée ou endommagée.

Condition:

Ce permis sera exploité concurremment avec les permis émis par les autorités concernées.

Rôle M-81-06063-9
M-305610-101-D

CLAUDE HARNOIS INC.

900, rue Principale
St-Thomas-de-Joliette, QC
J0K 3L0
Proc.: Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — transport spécialisé — contrat

De Montréal à Joliette et retour pour le transport de gazoline, huile légère et huile à chauffage par véhicules-citernes pour le compte de Texaco Canada Inc.

Rôle M-81-06064-7
M-305596-101-D

SERVICE DE COURRIER LAMATER ENR.

(Richer, Marie)
655, rue de la Trappe
St-Louis-de-Terrebonne, QC
J0N 1N0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint — service local

St-Louis-de-Terrebonne et tout lieu dans un rayon de 8 km des limites de ladite municipalité pour le transport de colis n'excédant pas 5 kg.

Transport restreint — longue distance — rayon

De St-Louis-de-Terrebonne à tout endroit dans un rayon de 50 km des limites de ladite municipalité pour le transport de colis n'excédant pas 5 kg.

Restrictions:

Le transport se fera avec des véhicules de promenade seulement.

Rôle M-81-06071-2
M-300475-102-D

VAL GO LTÉE

C.P. 358
Shipton Danville, QC
J0A 1A0
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: La Mauricie Transport Inc., Asbestos Express Ltée, Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Windsor Transport Inc., Magog Express Inc., dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante, Val Go Limitée, de même que La Mauricie Transport Inc., Asbestos Express Ltée, Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Windsor Transport Inc., Magog Express Inc., seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-06072-0
M-300447-114-D
ASBESTOS EXPRESS LIMITÉE
C.P. 71
Asbestos, QC
J1T 3M9
Adresse d'affaires:
R.R. no 3
Danville, QC
J0A 1A0
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Val Go Limitée, Windsor Transport Inc., Magog Express Inc., dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante, Asbestos Express Ltée, de même que La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Val Go Limitée, Windsor Transport Inc., Magog Express Inc., seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-06073-8
M-300205-106-D
MAGOG EXPRESS INC.
1700, boul. Industriel
Magog, QC
J1X 4P2
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Asbestos Express Ltée, La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Val Go Limitée, Windsor Transport Inc., dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante, Magog Express Ltée, de même que La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Val Go Limitée, Windsor Transport Inc., seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-06074-6
M-301391-101-D
KARGO EXPRESS LTÉE
1140, rue St-Amour
Ville St-Laurent, QC
H4S 1J2
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Asbestos Express Ltée, La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Val Go Limitée, Windsor Transport Inc., Magog Express Inc., dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante, Kargo Express Limitée, de même que Asbestos Express Ltée, La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Val Go Limitée, Windsor Transport Inc., Magog Express Inc., seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-06075-3
M-305526-103-D
10577 CANADA INC.
1, 50e Avenue sud
Bois-des-Filion, QC
J6Z 2N3
Postale
R.R. no 2
20855, côte Nord
Boisbriand, QC
J7E 4H5
Affaires
Proc.: Parenteau, Vallée,
Laroche & Coulombe

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De la frontière Québec — États-Unis (touts ports d'entrée) à Montréal pour le transport de bois ne tombant pas sous la juridiction du Règlement 12 pour le compte de Les Bois Francs Lavallée Ltée et retour avec marchandises avariées ou refusées.

Origine de la marchandise: tous les États américains à l'est du Mississipi.

Rôle M-81-06076-1
M-300582-101-D
WINDSOR TRANSPORT INC.
2e Rang
Saint-François-Xavier-de-Brompton
(Richmond) QC
J0B 2V0
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Asbestos Express Ltée, La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Val Go Limitée, Magog Express Inc., dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante, Windsor Transport Inc., de même que Asbestos Express Ltée, La Mauricie Transport Inc., Gérard Lesage Inc., Transport Capco Inc., Kargo Express Limitée, Val Go Limitée, Magog Express Inc., seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-06077-9
M-211227-101-D
PIERRE-LOUIS CONSTANT
8660, avenue Stuart, app. 102
Montréal, QC
H3N 2S6
Requérant-cessionnaire
M-202953-001-102-D
MAROIS, ARMAND
8555, Boul. Pie-IX
Montréal, QC
H1Z 3T9
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-202953-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06078-7
M-506700-102-D
TOURANGEAU, JEAN-GUY
440, Forget
Rouyn
(Témiscamingue) (QC)
J9X 4M4
Requérant-cessionnaire
M-502677-101-D
HAMEL, JEAN-DENIS
603, Cardinal-Bégin est
Rouyn
(Témiscamingue) (QC)
J9X 3H7
Requérant-cédant
Proc.: Benoit Boulanger

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-502677-001 au requérant-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle M-81-06089-4
M-211228-101-D
DIIORIO, MLLE PALMINA
6785, 26e Avenue, app. 5
Montréal, QC
H3T 3L1
Requérante-cessionnaire
M-206205-001-102-D
BONADONA, VINCENZO
6865, Marquette, app. 3
Montréal, QC
H2G 2Y9
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-206205-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06090-2
M-211229-101-D
ACHILLE & BELIZAIRE ENRG.
12065, 55e Avenue
Rivière-des-Prairies, QC
H1E 2K4
Requérante-cessionnaire
M-210856-002-103-D
PETION, PIERRE ÉLIE
10251, Rome
Montréal-Nord, QC
H1H 4N5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Les requérants-cessionnaires demandent de leur transférer le permis M-210856-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-81-06092-8
M-600534-101-D
LOCATION GIL-FLEX (QUÉBEC) LTÉE
GIL-FLEX RENTAL (QUÉBEC) LTD
330, Madison Avenue,
New York (New York)
U.S.A.
10017
Place d'affaires au Québec:
390, Michel-Jasmin,
Dorval, QC
H9P 1C1
Requérante
Proc.: Corbeil & Ass.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir un permis de location comme suit:
Location de remorques et de semi-remorques (incluant les châssis, à long terme.
Location à court terme de remorques et de semi-remorques (incluant les châssis), au 390, de la rue Michel-Jasmin, Dorval, QC.

Rôle M-81-06093-6
M-211230-101-D
TRIANTAFILLOPOULOS, GEORGIOS
7355, l'Acadie, app. 305
Montréal, QC
H3N 2V7
Requérant-cessionnaire
M-208594-001-101-D
TIPALDOS, KONSTANTINA
7590, terrasse St-Roch, app. 2
Montréal, QC
H3N 1Z5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208594-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06094-4
M-304556-104-DT
TROJAN FREIGHT LINES LIMITED
5280, Maingate Dr., Box 3090
Station A
Mississauga (Ontario)
L5A 3W2
Place d'affaires au Québec:
6500, Grande-Allée
St-Hubert, QC
J3Y 1B8

Modification tarifaire:
Supplément 19 au tarif trof 200
(tarif de marchandises)
item: 3548 (addition)
3551 (addition)
Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous faisons la requête qu'elle entre en vigueur le 27 juillet 1981 ou la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.
Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-00117-3
Q-300002-121-DS
GUILBAULT TRANSPORT INC.
220, rue Principale
St-Charles-des-Grondines
(Portneuf) G0A 1W0
Requérante-cessionnaire
Q-301588-105-DS
TRANSPORT GILBERT & FILS LTÉE
79, Notre-Dame sud
Robertsonville (Mégantic)
G0N 1L0
Requérante-cédante
Proc.: Flynn, Rivard et Associés

Amendement à la requête initiale publiée dans Le Journal de Québec les 16, 17 et 19 janvier 1981.

Les requérantes conjointes, Transport Gilbert & Fils Ltée et Guilbault Transport Inc., désirent amender leur requête portant le numéro de rôle Q-81-00117-3 de la manière suivante:

Les requérantes, Transport Gilbert & Fils Ltée et Guilbault Transport Inc., s'adressent conjointement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation requise au transfert de la clause *c*) du permis Q-301588 détenu par Transport Gilbert & Fils Ltée à Guilbault Transport Inc. et demandent qu'à l'occasion de ce transfert, ladite clause *c*) qui se lit présentement comme suit:

Transport général — longue distance — route restreinte — irrégulier
De Robertsonville à Québec et retour.

soit modifiée pour se lire dorénavant comme suit:

Transport général — longue distance — route restreinte — régulier
De Robertsonville à Québec et retour.

P.S. Bien que publié dans Le Journal de Québec les 23, 24 et 25 juillet 1981, cet amendement fait l'objet de publication à la *Gazette officielle du Québec*, à la demande du procureur.

Rôle Q-81-02775-6
Q-203,633-101-D
BERGERON, CLÉMENT
11, rue St-Cléophas
Matane (Matane) QC
G4W 1H9
Requérant-cessionnaire
Q-203,438-102-D
BOUFFARD, MARIO
150, avenue d'Amours
Matane (Matane) QC
G4V 2X4
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Bergeron, Clément le permis Q-203,438-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Matane A-9.

Rôle Q-81-02776-4
Q-203,628-101-D
VACHON, PAULINE ROY
8850, rang St-Georges
St-Prosper (Dorchester) QC
G0M 1Y0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la région de St-Prosper (03-2204).

Rôle Q-81-02784-8
Q-300,628-106-D
(17727-V)
ROGER TREMBLAY LTÉE
C.P. 174
Gaspé (Rivière-au-Renard)
(Gaspé-Est) QC
G0E 2A0
Proc.: Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante, Roger Tremblay Limitée, Rivière-au-Renard, comté de Gaspé, province de Québec, détentrice du permis numéro Q-300,628 demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis suivant:

Transport spécialisé — longue distance — route restreinte
De Newport (0201), Rivière-au-Renard (0230), Cloridorme (0248), St-Maurice-de-l'Échouerie (0230), à Gaspé (0230) et Chandler (0206) pour le transport de poisson congelé, séché et salé, destiné à l'exportation par véhicules réfrigérés.

Rôle Q-81-02785-5
Q-200,319-101-D
BÉRUBÉ, VALMONT
C.P. 133
Ste-Félicité (Matane) QC
G0J 2K0
Adresse postale
102, boul. Perron
Ste-Félicité (Matane) QC
G0J 2K0
Adresse d'affaires

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services autorisés par son permis Q-200,319-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la région de Ste-Félicité (01-0616-P).

Rôle Q-81-02786-3
Q-203,484-102-D
POULIOT, PASCAL
Grand Rang
Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin
(Dorchester) QC
G0R 3B0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir la modification à son permis pour ajouter les 2 régions suivantes: Ste-Rose-de-Watford (03-2208) et St-Luc (03-2211P).

Rôle Q-81-02787-1
Q-600,642-101-D
LA SARRE AUTO INC.
38, 8e Avenue est
La Sarre (Abitibi) QC
J9Z 1N6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location à court terme de véhicule de promenade, exclusivement aux clients de La Sarre Auto Inc..

Rôle Q-81-02788-9
Q-700048-102-DT
HANDFIELD, CLAUDE
631, chemin des Patriotes
St-Denis-sur-Richelieu
(St-Hyacinthe) QC
J0H 1K0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à modifier ses taux pour l'utilisation de son traversier qui fait la traverse St-Denis-sur-Richelieu et St-Antoine.

Taux proposés:

Camions 6 roues: (selon la longueur et le poids)	2,50 $ à 4,00	*Transport de personnes* Moins de 10 ans accompagnés:	Gratuit
Camions 10 roues: (selon la longueur)	3,50 à 4,50	Piéton seul passage simple:	2,00 $
Camions avec remorque: (selon la longueur)	5,00 à 6,00	Piéton seul s'il y a une auto:	0,75
Tracteur de ferme: (selon la grosseur)	2,00 à 3,00	*Petits véhicules* Bicyclette s'il y a une auto:	1,00
Tracteur avec pelle avant-arrière:	3,00	Motocyclette s'il y a une auto:	1,50
Remorques à 2 roues:	1,00	*Voitures:*	
Remorques à 4 roues:	1,50	Voiture avec passagers:	2,00
Traversée de 1 h à 6 h, minimum	3,00	Voiture avec roulotte:	4,00

Rôle Q-81-02789-7
Q-301,601-123-D
MARCHAND, PAUL
67, rue Bernier, C.P. 554
Victoriaville (Arthabaska) QC
G6P 6V7
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation suivante:

Transport restreint et spécialisé — longue distance — route restreinte — contrat

De St-Félicien, Normandin et Roberval aux frontières Québec-Ontario, pour le transport de bois blanchi ou ouvré pour le compte de Gérard Crete & Fils Inc.

Rôle Q-81-02790-5
Q-301,601-120-D
MARCHAND, PAUL
67, rue Bernier
C.P. 554
Victoriaville (Arthabaska) QC
G6P 6V7
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

Transport restreint — longue distance — rayon — contrat

D'Acton-Vale à tous points situés dans un rayon de 500 km, avec équipement spécialisé, pour le transport de blocs « sparfil » et revêtement vendu par Distribution Malavic Victoriaville Inc.

Rôle Q-81-02791-3
Q-301,601-119-D
MARCHAND, PAUL
67, rue Bernier
C.P. 554
Victoriaville (Arthabaska) QC
G6P 6V7
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

Transport restreint — longue distance — rayon — contrat

De Victoriaville à tous points situés dans un rayon de 500 km, pour le transport de treillis métalliques pour le compte de Les Armatures Bois Francs Inc.

Rôle Q-81-02792-1
Q-000,313-107-D
TRANSPORTS DES MONTS LTÉE
C.P. 98
Cap-Chat (Gaspé-Ouest) QC
G0J 1E0
Adresse de correspondance
Cap-Chat
(Gaspé-Ouest)
G0J 1E0
Place d'affaires
Proc.: Me Marc Delage

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service suivant:

Transport aéroportuaire:

Transport de passagers et de leurs bagages de l'aéroport de Port-Meunier, île d'Anticosti, à tout point situé sur l'île d'Anticosti et retour, en conformité de l'article 16.10 et suivants du règlement 16.

Rôle Q-81-02793-9
Q-301,601-118-D
MARCHAND, PAUL
67, rue Bernier
C.P. 554
Victoriaville (Arthabaska) QC
G6P 6V7
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

Transport restreint — longue distance — rayon — contrat

D'Acton-Vale à tous points dans un rayon de 500 km pour le transport de dormants de chemin de fer neufs et usagés et retour pour le compte de Les Commerces Acton (1980) Inc.

Rôle Q-81-02794-7
Q-301,601-121-D
MARCHAND, PAUL
67, rue Bernier
C.P. 554
Victoriaville (Arthabaska) QC
G6P 6V7
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De St-Michel-de-Squateck — Pointe-Lagarde — Lac-des-Aigles — Port-Daniel — Biencourt, St-Joseph-de-Kamouraska, Trinité-des-Monts, Cap-Chat, Marsoui, Nouvelle et St-Jean-de-la-Lande, aux frontières Québec-Ontario, pour le transport de bois blanchi et ouvré pour le compte de G.A. Grier Inc. et Leonard Ellen Canada Inc.

Rôle Q-81-02795-4
Q-700,103-102-D
SERVICES MARITIMES PIEKOUAGAMI INC.
140, St-Joseph sud
Alma (Lac-St-Jean-Est) QC
G8B 3R1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir les permis suivants pour les opérations du bateau « La Tournée », dans le cadre de ses circuits et ses croisières.

1. Permis de classe 1.A: pour le transport de passagers sur le lac St-Jean et ses affluents, les rivières Grande-Décharge, Chamouchouane, Péribonka et Mistassini entre Alma, Roberval, Saint-Félicien, Péribonka et Mistassini.

2. Permis de classe 4: pour le transport à charte-partie de passagers sur le lac Saint-Jean et ses principaux affluents.

Rôle Q-81-02796-2
Q-302,300-102-D
LES TRANSPORTS FRASER-VILLE INC.
Parc Industriel, C.P. 940
Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup) QC
G5R 3Z5
Proc.: Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante, Les Transports Fraser-Ville Inc., parc Industriel, case postale 940, Rivière-du-Loup, province de Québec, G5R 3Z5, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport spécialisé — longue distance — route restreinte — contrat

De Rivière-du-Loup à Québec pour le transport de produits pharmaceutiques provenant des entrepôts de Distribution Fraserville Inc., pour distribution dans les hôpitaux, foyers, pharmacies, cliniques et dans les centres locaux des services communautaires (C.L.S.C.) par camions dont la capacité varie de une demie à cinq tonnes (G.V.W.) spécialement agencés pour livraison à cesdits endroits et ce, sur paiement des frais par Distribution Fraserville Inc., pour le compte de cette dernière, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Restrictions:

Ce permis demeurera valide tant et aussi longtemps que les actionnaires majoritaires de Les Transports Fraser-Ville Inc. et Distribution Fraserville Inc. demeureront la famille Darisse et les membres de cette famille.

Rôle Q-81-02797-0
Q-200,228-101-D
DESCHÊNES, HENRI
C.P. 58
St-Gabriel (Rimouski) QC
G0K 1M0
Adresse postale
7, Harvey
St-Gabriel (Rimouski)
G0K 1M0
Adresse d'affaires

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services autorisés par son permis Q-200,228-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la région de St-Gabriel.

Rôle Q-81-02801-0
Q-300,927-132-D
(22173-V)
CHO-BO INC.
5420, 4e Avenue est, R.R. 5
C.P. 38
St-Georges-Est (Beauce) QC
G5Y 5C5
Proc.: Flynn, Rivard & Ass.

La requérante Cho-Bo Inc. dont la clause *t*) de son permis portant le numéro Q-300,927 se lit présentement comme suit:

Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Clermont à la frontière Québec – États-Unis (ports d'entrée Jackman, Derby Line, Stanhope et Lacolle) pour le transport de papier journal expédié par la Compagnie Donohue Ltée et destiné aux États du Massachusetts, Maine, Connecticut, Vermont, New Hampshire et Rhode Island.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ladite clause soit modifiée pour se lire dorénavant comme suit:

t) Transport restreint — longue distance — route restreinte

t) De Clermont à la frontière Québec – États-Unis (port d'entrée Lacolle) pour le transport de papier journal expédié par la Compagnie Donohue Ltée.

Destination aux États-Unis: Tous les États.

Rôle Q-81-02802-8
Q-203,629-101-D
LEMONNIER, JEAN-PAUL
443, St-Pierre
Matane (Matane) QC
G4W 2C3
Requérant-cessionnaire
Q-201,594-101-D
LEBLANC, LÉO
174, Soucy
Matane (Matane) QC
G4W 2E3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lemonnier, Jean-Paul le permis Q-201,594-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Matane A-9.

Rôle Q-81-02805-1
Q-600,646-101-D
SOVÉA LOCATIONS INC.
125, rue Marais
Vanier, QC
G1M 3C8
Requérante-cessionnaire
Q-600,158-102-D
SOVÉA AUTOS LTÉE
125, rue Marais
Vanier, QC
G1M 3C8
Adresse de correspondance
1792, boul. Hamel
Québec, QC
G1N 3Z2
Adresse de place d'affaires

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer le permis de location à long et à court terme, nos Q-600,158-001 et 002 à Sovéa Locations Inc., dont l'adresse est 125, rue Marais, ville Vanier.

Détail des tarifs à la formule 7 du formulaire:

Changement d'adresse: Sovéa Locations Inc., 125, rue Marais, Vanier, QC, G1M 3C8.

Liste des actionnaires pour la requérante-cédante: (donné par téléphone, vu la grève des postes)

Monsieur Maurice Sinclair	60 actions ordinaires
Madame Denise Martin	20 actions ordinaires
Monsieur Jacques Plamondon	20 actions ordinaires

Liste des actionnaires pour la requérante-cessionnaire:

Monsieur Maurice Sinclair	1 action ordinaire

Rôle Q-81-02814-3
Q-301922-108-D
MARTIAL POTVIN INC.
910, rang St-Louis
La Baie (Chicoutimi) QC
G7B 3N8
Proc.: Bélanger, Leclerc

La requérante qui détient le permis Q-301922, lequel se lit comme suit:

Transport restreint — longue distance — territoire

De tout point à tout point situé dans le territoire décrit comme étant les comtés électoraux-provinciaux de Dubuc, Roberval, Lac-St-Jean, Chicoutimi et Jonquière, pour le transport de colis ayant un poids maximal de vingt (20) kilogrammes par unité et un poids maximal de cent (100) kilogrammes par expédition d'un même expéditeur à un même consignataire.

Pour l'exploitation de ce permis, la détentrice ne doit utiliser que des véhicules ayant une capacité maximale de deux (2) tonnes.

s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service décrit ci-dessus, la requérante est autorisée à transborder à La Baie, Chicoutimi et Jonquière.

Rôle Q-81-02820-0
Q-000,552-105-D
AUTOBUS J.G. CÔTÉ INC.
4671, boul. de la Grande-Baie
La Baie (Chicoutimi) QC
G7B 1H1
Proc.: Bhérer & Associés

La requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir les modifications d'horaire suivantes:

Le service de transport en commun entre Chicoutimi et St-Siméon est actuellement donné du lundi au samedi du 1er avril au 30 septembre et les lundi, mercredi et vendredi du 1er octobre au 31 mars et sera dorénavant effectué:

— du lundi au vendredi du 1er avril au 30 septembre

— le vendredi seulement du 1er octobre au 31 mars

Rôle Q-81-02823-4
Q-300,053-105-D (601-V)

CHARLEVOIX EXPRESS INC.
La Malbaie (Charlevoix-Est) QC
G0T 1J0
Place d'affaires
1155, boul. Dorchester ouest
bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
Requérante
Q-300,258-118-D (6883-V)

CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITÉE
130, rue Cossette, R.R. 7
Chicoutimi (Chicoutimi) QC
G7H 5B3
M-300,677-102-D

TRANSPORT CLARKE MONTRÉAL INC.
1155, boul. Dorchester ouest
C.P. 730
Station B
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3K4
M-300,865-134-D

CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE
1155, boul. Dorchester ouest
bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
Place d'affaires
2222, Lavoisier
Ste-Foy, QC
G1N 4H2
Requérantes conjointes
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

La requérante Charlevoix Express Inc. détentrice du permis no 601V s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport supplétif l'autorisant à effectuer des services de transport pour le compte de Clarke Transport Routier Ltée détentrice du permis no 300865, Transport Clarke Montréal Inc. permis no 11717V, Chicoutimi Transport Ltée, permis no 300258. Les entreprises mentionnées à la présente demande sont contrôlées par les mêmes personnes.

Rôle Q-81-02824-2
M-300,865-136-D

CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE
1155, boul. Dorchester ouest
bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
Place d'affaires
2222, Lavoisier
Ste-Foy, QC
G1N 4H2
Requérante
M-300,677-104-D

TRANSPORT CLARKE MONTRÉAL INC.
1155, boul. Dorchester ouest
C.P. 730
Station B
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3K4
Q-300,053-107-D (601-V)

La requérante Clarke Transport Routier Ltée détentrice du permis no 300865 s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport supplétif l'autorisant à effectuer des services de transport pour le compte de Chicoutimi Transport Ltée détentrice du permis no 300258, Transport Clarke Montréal Inc. permis no 11717V, Charlevoix Express Inc. permis no 601 V. Les entreprises mentionnées à la présente demande sont contrôlées par les mêmes personnes.

CHARLEVOIX EXPRESS INC.
La Malbaie (Charlevoix-Est) QC
G0T 1J0
Place d'affaires
1155, Dorchester ouest, bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
Q-300,258-120-D (6883-V)

CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITÉE
130, rue Cossette, R.R. 7
Chicoutimi (Chicoutimi) QC
G7H 5B3
Requérantes conjointes
Proc.: Hogue, Chouinard & Ass.

Rôle Q-81-02825-9
Q-300,258-119-D (6883-V)

CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITÉE
130, rue Cossette, R.R. 7
Chicoutimi (Chicoutimi) QC
G7H 5B3
Requérante
Q-300,053-106-D (601-V)

CHARLEVOIX EXPRESS INC.
La Malbaie (Charlevoix-Est) QC
G0T 1J0
Place d'affaires
1155, Dorchester ouest
bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
M-300-865-135-D

CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE
1155, boul. Dorchester ouest
bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
Place d'affaires
2222, Lavoisier
Ste-Foy, QC
G1N 4H2
M-300,677-103-D

TRANSPORT CLARKE MONTRÉAL INC.
1155, boul. Dorchester ouest, C.P. 730
Station B
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3K4
Requérantes conjointes
Proc.: Hogue, Chouinard & Gouin

La requérante Chicoutimi Transport Ltée détentrice du permis no 300258 s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport supplétif l'autorisant à effectuer des services de transport pour le compte de Clarke Transport Routier Ltée détentrice du permis no 300865, Charlevoix Express Inc. permis no 601-V, Transport Clarke Montréal Inc. permis no 11717-V. Les entreprises mentionnées à la présente demande sont contrôlées par les mêmes personnes.

Rôle Q-81-02826-7
Q-203,639-101-D

BOUCHARD, PAUL
121, St-Eugène
Jonquière (Chicoutimi) QC
G7W 6W1
Requérant-cessionnaire
Q-203,069-101-D

CÔTÉ, FERNAND
149, Vauquelin
Jonquière (Chicoutimi) QC
G7X 6V3
Requérant-cédant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le transfert de son permis Q-203,069-001 à Bouchard, Paul, de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Ouest du Saguenay A-51.

Rôle Q-81-02827-5
Q-203,637-101-D
CHARLES-HENRI POULIOT ENR.
(Pouliot, Charles-Henri)
402, Gosselin
Québec, QC
G1P 3G1
Requérant-cessionnaire
Q-200,031-102-D
MORIN, ROLAND
3431, Quatre-Bourgeoys, app. 2
Ste-Foy, QC
G1W 2L1
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Charles-Henri Pouliot Enr., le permis Q-200,031-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Ste-Foy - Sillery A-38.

Rôle Q-81-02828-3
Q-302,287-101-D
TRANSPORT SIMONE RICHARD ENR.
(Richard, Simone)
Rang 7
Kingsey (Drummond) QC
J0B 2T0
Cessionnaire
Q-302,123-102-D
Léo-Paul Richard
(Richard, Léo-Paul)
Rang 7
Kingsey (Drummond) QC
J0B 2T0
Cédant

Prenez avis que Léo-Paul Richard s'adresse à la Commission pour transférer la totalité de son permis Q-302,123 à Transport Simone Richard Enr.

Rôle Q-81-02830-9
Q-201,816-101-D
LANGLAIS, GABRIEL
145, avenue Rand
Chibougamau
(Territoire-du-Nouveau-Québec) QC
G8P 1H6
Requérant-cessionnaire
Q-202,531-101-D
NÉRON, RÉAL
307, 3e Rue
Chibougamau
(Territoire-du-Nouveau-Québec) QC
G8P 1N4
Requérant-cédant
Proc.: Lapierre & Tardif

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Langlais, Gabriel le permis Q-202,531-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Chibougamau A-46.

Rôle Q-81-02831-7
Q-203,638-101-D
RÉJEAN FORTIN
(Fortin, Réjean)
C.P. 194
St-Damien-de-Buckland
(Bellechasse) QC
G0R 2Y0
Adresse postale
Rang VI
St-Damien-de-Buckland
(Bellechasse) QC
G0R 2Y0
Adresse d'affaires
Requérant-cessionnaire
Q-200,537-101-D

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Réjean Fortin, le permis Q-200,537-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Lévis-Lauzon A-35.

COMEAU, PHILIPPE
119, Napoléon
Lévis (Lévis) QC
G6V 6A4
Requérant-cédant
Proc.: Demers, Corriveau, Lacroix & Associés
Lacroix, Paul-Henri (notaire)

Rôle Q-81-02833-3
Q-507,595-101-D
SUCCESSION DE FERNAND TREMBLAY
(Lucille, Chrétien, ès qualités d'exécutrice testamentaire)
245, rue Côté
Matane (Matane) QC
G4W 1P3
Requérante-cessionnaire
et
Q-501,164-101-D
TREMBLAY, FERNAND
(décédé)
245, rue Côté
Matane (Matane) QC
G4W 1P3
Requérant-cédant
a/s Mme Lucille Chrétien
(exécutrice testamentaire)

Mme Lucille Chrétien, exécutrice testamentaire dans la succession de Fernand Tremblay s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir, en faveur de la Succession, le transfert du permis Q-501,164-001 que détenait M. Fernand Tremblay, de son vivant, pour la région no 01.

La requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, selon les dispositions de l'article 2.58.1.

Rôle Q-81-02834-1
Q-203,643-101-D
AUCLAIR, JEAN-CLAUDE
70, des Érables ouest
St-Émile, QC
G0A 3N0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la région de St-Émile (03-2031-VL).

Rôle Q-81-02835-8
Q-600,650-101-D
LÉONARD LÉVESQUE
(Lévesque, Léonard)
300, rue Dollard
Rimouski (Rimouski) QC
G5L 6M8

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location à court et à long termes de véhicules de promenade et camion léger capacité ½ tonne Heavy Duty au public en général.

Rôle Q-81-02840-8
Q-000,530-115-D
AUTOBUS COUTURE ET CAHILL INC.
Grande-Rivière
Gaspé-Est, QC
G0C 1V0
Proc.: Bertrand, Otis, Grenier et
Larochelle (Me Gilles Grenier)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:

Service:

Transport d'étudiants et de professeurs du cégep de Gaspé aux endroits suivants: hôpital de Gaspé, sanatorium de Gaspé, Centre civique de Gaspé, piscine de Gaspé, piste de ski de Gaspé, ville de Murdochville, parc Forillon et ville de Percé, et retour.

Durée: ce permis sera valide jusqu'au 30 juin 1982 inclusivement.

Rôle Q-81-02841-6
Q-507,369-102-D
BOUCHARD, RODRIGUE
C.P. 63
St-Eugène (Roberval) QC
G0W 1V0
Requérant

Le requérant demande à la Commission de réviser la décision QCV-13159, rendue le 1er avril 1981 afin de remettre en vigueur le permis Q-505,705-001 que détenait monsieur Laurent Patry et de lui autoriser le transfert de ce permis.

Rôle Q-81-02842-4
Q-000,530-114-D
AUTOBUS COUTURE ET CAHILL INC.
Grande-Rivière
Gaspé, QC
G0C 1V0
Proc.: Bertrand, Otis, Grenier & Larochelle
(Me Gilles Grenier)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
Service:
Transport d'étudiants entre le cégep de Gaspé et leur domicile respectif situé à: Grande-Rivière, Chandler, Pabos-Mills, Newport, Anse-aux-Gascons, Port-Daniel et Paspébiac.
Condition et restriction:
Ce permis sera donné les fins de semaine, avec départ du cégep de Gaspé le vendredi, et retour le dimanche, à moins qu'un congé spécial n'arrive en d'autre temps.

Rôle Q-81-02843-2
Q-000,530-113-D
AUTOBUS COUTURE ET CAHILL INC.
Grande-Rivière (Gaspé-Est) QC
G0C 1V0
Proc.: Bertrand, Otis, Grenier & Larochelle
(Me Gilles Grenier)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
Service:
Transport d'étudiants entre le cégep de Gaspé et leur résidence située à Grande-Rivière, Chandler, Pabos-Mills, Newport, Anse-aux-Gascons, Port-Daniel, Shigawake St-Godefroi, Hopetown, Paspébiac, New-Carlisle, Bonaventure, St-Siméon, Caplan, Black-Cape, New-Richmond, Maria, Carleton, St-Omer et Nouvelle.
Conditions et restrictions:
Ce permis sera donné les fins de semaine, avec départ du cégep de Gaspé le vendredi, et de retour le dimanche, à moins qu'un congé spécial n'arrive en d'autre temps.

Rôle Q-81-02844-0
Q-600202-103-DT
LAC ST-JEAN DÉMÉNAGEMENT LIMITÉE
2105, avenue du Pont sud
Alma
(Lac-St-Jean) QC
G8B 6N7

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à modifier ses taux de location à court terme de véhicule de promenade, camions, tracteurs et remorques.
Les intéressés, qui désirent obtenir copie des nouveaux taux proposés, doivent s'adresser à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-02845-7
Q-700033-103-DT
LARIVIÈRE, CLAUDE
115, rue Principale
St-Roch-de-Richelieu
(Richelieu) QC
J0L 2M0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à modifier ses taux pour l'utilisation de son traversier qui effectue la traverse entre les municipalités de St-Roch-de-Richelieu et de St-Ours.
Les intéressés, qui désirent obtenir les nouveaux taux proposés, doivent s'adresser à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-02846-5
Q-000,534-103-D
TRANSPORT CAHILL INC.
C.P. 280
Percé (Gaspé-Est) QC
G0C 2L0
Adresse postale
Percé (Gaspé-Est) QC
G0C 2L0
Adresse d'affaires

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
Service 1:
Transport d'écoliers, le midi de la polyvalente de Grande-Rivière à leurs résidences situées dans les rangs 28 et 14 de Grande-Rivière-Ouest dans le rang 40 de Petit-Pabos et le long de la route 132 entre la polyvalente de Grande-Rivière et la limite ouest de cette municipalité et retour.
Service 2:
Transport d'écoliers de la polyvalente C.E. Pouliot et de l'école St-Rosaire de leurs résidences situées sur la rue York à Gaspé et retour selon le circuit 3 de la Commission scolaire régionale.
Transport d'écoliers de la polyvalente C.E. Pouliot et de l'école St-Rosaire à leurs résidences situées à Wakeham à Gaspé et retour selon le circuit 4 de la Commission scolaire régionale.
Transport d'écoliers de l'école C.E. Pouliot et de l'école St-Rosaire à leurs résidences situées sur la rue conduisant au HLM à Gaspé et retour selon le circuit 24 de la Commission scolaire régionale.
Durée: ce permis sera valide du 1er septembre 1981 au 30 juin 1982.

Rôle Q-81-02847-3
Q-000,607-103-D
LES AUTOBUS LÉON ST-ONGE INC.
C.P. 543
Rivière-Ouelle (Kamouraska) QC
G0L 2C0
Adresse postale
Rang Sud de la Rivière
Rivière-Ouelle (Kamouraska) QC
G0L 2C0
Adresse d'affaires

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour demander un permis de transport de personnes, catégorie Économique pour transporter avec un autobus d'écoliers d'une capacité de 72 personnes avec leurs bagages, les personnes suivantes: Les membres du Club « Membre d'un soir », Disco-Bar le Donjon, Auberge Rivière-Ouelle, le tout dans le comté de Kamouraska ayant comme point de départ l'Auberge de Rivière-Ouelle à tout endroit situé dans un rayon de 50 milles du point de départ, participant lesdits membres à des activités de nature éducative, culturelle, sportives ou récréatives.

Durée: 364 jours.

Rôle Q-81-02848-1
Q-000,528-103-D
PELLETIER, PIERRE
630, rue Roby
Drummondville-Nord (Drummond) QC
J2C 5P1

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:

Transport d'enfants fréquentant la Garderie Drummond Inc., au 1050, Chabanel, Drummondville-Sud.

Rôle Q-81-02849-9
Q-302,011-105-D
LAVOIE, JEAN-JACQUES
20, du Foyer
Clermont (Charlevoix-Est) QC
G0T 1C0
Voiturier-remorqueur
Q-300,202-233-D (4724-V)
TRANSPORT MAGNY INC.
MAGNY TRANSPORT INC.
1111, route 111
Amos-Est (Abitibi) QC
J9T 1N2
Roulier
Proc.: Piuze, Beaudet & Ass.

Prenez avis que le voiturier-remorqueur, M. Jean-Jacques Lavoie, domicilié au 20, rue du Foyer, Clermont, comté de Charlevoix, s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir le droit de donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante Transport Magny Inc. détentrice du permis Q-300202 qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier. Cette demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle Q-81-02850-7
M-300,677-101-D

TRANSPORT CLARKE MONTRÉAL INC.
1155, boul. Dorchester ouest, C.P. 730
Station B
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3K4
Requérante
Q-300,258-117-D (601-V)

CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITÉE
130, rue Cossette, R.R. 7
Chicoutimi (Chicoutimi) QC
G7H 5B3
Q-300,053-104-D (6883-V)

CHARLEVOIX EXPRESS INC.
La Malbaie (Charlevoix-Est) QC
G0T 1J0
Place d'affaires
1155, Dorchester ouest, bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
M-300,865-133-D

CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE
1155, boul. Dorchester ouest, bureau 1400
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H3B 3Z5
Place d'affaires
2222, Lavoisier
Ste-Foy, QC
G1N 4H2
Requérantes conjointes
Proc.: Hogue, Chouinard & Gouin

La requérante Transport Clarke Montréal Inc. détentrice du permis no 11717V s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de transport supplétif l'autorisant à effectuer des services de transport pour le compte de Clarke Transport Routier Ltée détentrice du permis no 300865, Chicoutimi Transport Ltée permis no 300258, Charlevoix Express Inc. permis no 601 V. Les entreprises mentionnées à la présente demande sont contrôlées par les mêmes personnes.

Rôle Q-81-02851-5
Q-300,127-236-D (2278-V)

TRANSPORT HAMEL INC.
HAMEL TRANSPORT INC.
1041, rue St-Christophe
St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest) QC
G0W 2N0
Place d'affaires
4205, boul. Hamel
Ancienne-Lorette, QC
G2E 2H3
Requérante
Proc.: Flynn, Rivard & Ass.

La requérante détentrice du permis numéro 2278-V s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit permis soit modifié en y ajoutant la clause suivante:

Transport général — longue distance — territoire

De tous points à tous points dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Dubuc, Jonquière, Lac-St-Jean et Roberval.

Rôle Q-81-02852-3
Q-300,927-127-D (22173-V)

CHO-BO INC.
5420, 4e Avenue est, R.R. 5
C.P. 38
St-Georges-Est (Beauce) QC
G5Y 5C5
Requérante
Q-300,174-126-D (3818-V)

BEAUCE EXPRESS INC.
C.P. 38
Route Kennedy
St-Georges (Beauce) QC
G5Y 5C5
Requérante conjointe
Proc.: Flynn, Rivard & Ass.

Les requérantes s'adressent à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis supplétif visant à les autoriser à effectuer le transport de marchandises pour le compte l'une de l'autre, conformément aux dispositions de l'article 22, paragraphe 2, sous-paragraphe *a*) de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle Q-81-02855-6
Q-600,042-108-D
LOCATION D'AUTOS DENIS PÉPIN LTÉE
2500, chemin des Quatre-Bourgeois
Ste-Foy, QC
G1V 1W9
Proc.: Flynn, Rivard & Associés

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Location à court terme de véhicules automobiles assujettis à l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

Location à long terme de véhicules automobiles assujettis à l'Ordonnance générale no 2 sur la location.

Location à court terme de camions et tracteurs assujettis au Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques.

Location à long terme de camions et tracteurs assujettis au Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques.

À l'adresse suivante: 270, boul. Mailloux, La Malbaie (Charlevoix-Est) QC, G0T 1J0.

Rôle Q-81-02857-2
Q-000,641-103-D
LES INDUSTRIES CLAIRVAL LTÉE
St-Siméon
(Charlevoix-Est) QC
G0T 1X0
Proc.: Hogue, Chouinard, Gouin & Associés

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation suivante:

Transport saisonnier — catégorie Économique — service

De St-Siméon à tous points dans un rayon de 500 km pour le transport de personnes participant à des activités sportives et récréatives, culturelles, éducatives, et appartenant au corps de majorettes Les Mouettes de St-Siméon, au Club de l'âge d'Or, Cercle des Fermières, Dames de Ste-Anne, Filles d'Isabelle, Chevaliers de Colomb et aux groupes sportifs.

Taux: 1,25 $ du mille, plus 10,00 $/heure — attente après 5 heures

Rôle Q-81-02861-4
Q-203,634-101-D
DESGAGNÉS, JOHANNE
C.P. 531
Schefferville (Territoire-du-Nouveau-Québec) QC
G0G 2T0
Adresse postale
103, Leroy
Schefferville (Territoire-du-Nouveau-Québec) QC
G0G 2T0
Adresse d'affaires
Requérante-cessionnaire
Q-203,494-102-D
NADEAU, DENISE
C.P. 2344
Schefferville (Territoire-du-Nouveau-Québec) QC
G0G 2T0
Adresse postale
150, Radisson
Schefferville (Territoire-du-Nouveau-Québec) QC
G0G 2T0
Adresse d'affaires
Requérante-cédante

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Desgagnés, Johanne le permis Q-203,494-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour la région de Schefferville (10-9901-V).

La requérante demande également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-81-02862-2
Q-203,641-101-D
SERGE PARADIS ENR.
(Paradis, Serge)
1380, 27e Rue, app. 6
Québec, QC
G1J 1B6
Requérant-cessionnaire
Q-203,335-102-D
IMAD, KHOJA
779, des Frênes est
Québec, QC
G1J 1G9
Requérant-cédant

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le transfert de son permis Q-203,335-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de Québec (A-36) ainsi que le véhicule-taxi à Serge Paradis Enr.

Rôle Q-81-02863-0
Q-600,648-101-D
MARQUIS, CHEVROLET & OLDSMOBILE INC.
584, 1re Avenue ouest
Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest) QC
G0E 2G0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires, les services de transport suivants: location à court et à long termes de véhicules de promenade et de familiales, au 584, 1re Avenue ouest à Ste-Anne-des-Monts.

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Suivant l'article*	*Pour la région*
M-81-06091-0	M-710842-101-D **MONTPETIT, RÉJEAN** 53 A, Rive nord St-Étienne (Beauharnois) QC J0S 1S0	Boues liquides		6
Q-81-02803-6	Q-710,101-101-D **BARRIAULT, EDMOND** 63, rue Maguire Nouvelle (Bonaventure) QC G0C 2E0	Déchets solides		01
Q-81-02832-5	Q-710,803-102-D **LES VIDANGES SEPTIQUES LAURENTIEN INC.** 508, chemin Tour-du-Lac St-Dunstan-du-Lac-Beauport, QC G0A 2C0 Proc.: Amyot, Lesage & Associés (Me André Rochon)	Boues liquides		03

14220-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-46724	81 07 27	Décision: MDI-3100 M-000593-101-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant MONDOUX, NORMAND Intimé MÉTROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC. Mise en cause			Décision incidente Requête pour péremption d'instance (Article 2.41.1) Requête accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-04307-2	81 08 04	Décision: MPV-2136-H 3-M-000010-107-HPT COMPAGNIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LIMITÉE Requérante	La Presse Affichée dans du les autobus	81 05 07 81 05 08 81 05 09 81 05 07 au 81 05 09	Modification d'horaire Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 08 04
M-81-04384-1	81 07 31	Décision: MPV-2132-S 5-M-000018-103-DS AUTOBUS DE COATICOOK INC Requérante	La Tribune Sherbrooke	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Demande de permis Accordée
M-81-04597-8	81 08 03	Décision: MPV-2135-S 5-M-000059-104-DS AUTOBUS UNCLE HARRY INC Requérante	La Presse	81 04 23 81 04 24 81 04 25	Demande de permis Rejetée
M-81-04598-6	81 07 31	Décision: MPV-2134-S 5-M-000059-105-DS AUTOBUS UNCLE HARRY INC Requérante	La Presse	81 04 27 81 04 28 81 04 29	Demande de permis Accordée
M-81-05562-1	81 08 04	Décision: MPV-2137-S 0-M-000294-101-DS AUTOBUS CRETE INC Requérante	Le Devoir	81 06 15 81 06 16 81 06 17	Demande de permis Accordée
M-81-05817-9	81 07 31	Décision: MPV-2133-S 1-M-000087-104-DS LES AUTOBUS E MÉNARD & FILS INC Requérante	Le Devoir	81 07 02 81 07 03 81 07 04	Demande de permis Accordée Date d'expiration: 82 06 30
Q-81-01905-0	81 07 02	Décision: QPV-1809-TF 4-Q-000211-107-DT AMÉDÉE PLANTE & FILS INC Requérante	G.O.Q. no 22 p. 7085	81 05 30	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 02 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02243-5	81 08 11	Décision: QPV-1800-S-C Q-000 601-102-DS FECTEAU & FRÈRES INC.			Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12 Accordée Cette décision est exécutoire du 11 août 1981 jusqu'au 14 juin 1982.
Q-81-02288-0	81 08 03	Décision: QPV-1796-S-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-000 265-106-DS TRANSPORT ETCHEMIN INC. Mise en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 Accordée Durée: du 18 juin 1981 au 31 mai 1982.
Q-81-02341-7	81 08 04	Décision: QPV-1845-S 9-Q-000547-103-DS TRANSPORT JULIEN JEAN INC Requérante	Le Soleil	81 05 29 81 05 30 81 06 01	Demande de permis Accordée telle qu'amendée Valide jusqu'au 82 02 28
Q-81-02564-4	81 07 31	Décision: QPV-1844 5-M-000018-104-DS AUTOBUS DE COATICOOK INC Requérante-cessionnaire 2-Q-000007-109-DS AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE Requérante-cédante	La Tribune	81 06 18 81 06 19 81 06 20	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 31
Q-81-02675-8	81 07 20	Décision: QS-3501-S 2-Q-000189-101-S AUTOBUS SCOLAIRE DE LÉVIS INC. Requérante	Le Journal de Québec	81 07 09 81 07 10 81 07 11	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 20 jusqu'au: 81 08 18

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-02704-6	81 07 22	Décision: QPV-1841-HTF 3-Q-000147-1043-HPT VISITE TOURISTIQUE DE QUÉBEC INC Requérante	Le Journal de Québec	81 07 09 81 07 10 81 07 11	Modification d'horaire et de taux Accordée Entrée en vigueur: 81 07 22 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02869-7	81 08 05	Décision: QT-1191-S 4-Q-000518-104-SI DUFOUR, LÉON-GEORGES Requérant			Demande de permis Accordée Service 1; le jeudi 6 août 1981, service 2; le samedi 8 août 1981, service 3; le jeudi 13 août 1981

TAXI

M-81-00291-2	81 07 30	Décision: MPT-16230-C M-210843-101-D L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant NORD LAURENTIEN RAPIDE TAXI INC. Intimée-cessionnaire CENTRALE TAXI ENR. Intimée-cédante			Correction de décision La Commission: Corrige la décision MPT-16230, à la page frontispice ainsi que dans le dispositif de ladite décision, à la page 2, de sorte que l'intimée-cessionnaire se lise Nord Laurentien Rapide Taxi Inc. au lieu de Nord Laurentien Rapide Inc.
M-81-01987-4	81 06 29	Décision: MPT-16464 9-M-211033-101-D POLOSAJIAN, SILVA Requérant-cessionnaire 2-M-208796-102-D AZOULAY, MAX Requérant-cédant	G.O.Q. no 17 p. 6016	81 04 25	Transfert de permis Accordée
M-81-01988-2	81 05 28	Décision: MPT-16395 5-M-211037-101-D IMPELLIZZERI, DOMENICO Requérant-cessionnaire 1-M-208433-102-D OHANA, SALOMON Requérant-cédant	G.O.Q. no 17 p. 6016	81 04 25	Transmission par décès et transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 28
M-81-02391-8	81 06 08	Décision: MPT-16409 4-M-211053-101-D CARRIÈRE, LOCHARD Requérant-cessionnaire 4-M-210337-102-D MIKE KOUR ET JEAN GEORGES ZOGHAIB (En société) Requérants-cédants	G.O.Q. no 17 p. 6032	81 04 25	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-02393-4	81 07 13	Décision: MPT-16488 9-M-207908-103-D PRESCOTT, GASTON Requérant-cessionnaire 4-M-210105-102-D PRESCOTT, NORMAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 17 p. 6033	81 04 25	Transfert de permis Accordée St-Charles-de-Mandeville 06-4926 Entrée en vigueur: 81 07 13

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-03245-5	81 06 18	Décision: MPT-16446 0-M-211081-101-D SIST, LUCIANO Requérant-cessionnaire 3-M-208282-104-D EID ANDRO, JOSEPH Requérant-cédant	G.O.Q. no 20 p. 6618	81 05 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-03914-6	81 07 03	Décision: MPT-16474 7-M-209641-104-D GUAY, PIERRE Requérant-cessionnaire 2-M-207988-102-D DE GRASSE, GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 22 p. 7070	81 05 30	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-03917-9	81 07 03	Décision: MPT-16475 2-M-211097-101-D THEBAUD TAXI INC Requérante-cessionnaire 5-M-209312-101-D BOUCHER, DANIE Requérant-cédant	G.O.Q. no 22 p. 7070	81 05 30	Transfert de permis Accordée A-5
M-81-04207-4	81 07 17	Décision: MPT-16495 5-M-211110-101-D TREMBLAY, JULIEN Requérant-cessionnaire 3-M-209793-102-D TREMBLAY, JOCELYN Requérant-cédant	G.O.Q. no 23 p. 7342	81 06 06	Transfert de permis Accordée A-2 Entrée en vigueur: 81 07 17
M-81-04308-0	81 07 17	Décision: MPT-16496 4-M-211111-101-D PLANTE, FRANCINE Requérante-cessionnaire 4-M-202151-101-D LÉPINE, YVES Requérant-cédant	G.O.Q. no 23 p. 7345	81 06 06	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 07 17
M-81-00859-0	81 08 06	Décision: QPT-5547 1-Q-203552-101-D CAYOUETTE, ROGER Requérant	G.O.Q. no 14 p. 5251	81 04 04	Demande de permis Rejetée

CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ

M-80-37851	81 07 28	Décision: MCG-861 CM-30,000 187-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante CASSIDY'S TRANSFER & STORAGE LTD NEPTUME WORLD-WIDE MOVING INC. THE WINDSOR TRUCK & STORAGE COMPANY LTD W. J. PICKARD LIMITED DIXON VAN LINES LTD. NESEL MOVING & STORAGE LIMITED BOWEN MOVING & STORAGE LIMITED McFALL'S MOVING & STORAGE LTD.	G.O.Q. no 5	79 02 19	*Proprio motu* La Commission: Déclare qu'elle se désiste de l'avis qu'elle a produit et qui a été publié dans le numéro 5 de la *Gazette officielle du Québec* le 19 février 1979 à la page 1721.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		FOURNIER VAN & STORAGE LTD. WILKE MOVERS & CARTAGE LIMITED TRUCK'S TRANSFER & STORAGE LIMITED T. P. BERG THE MOVER LTD. RELIANCE STORAGE AND CARTAGE CO. LTD MAC DOUGALL'S TRANSFER & STORAGE LTD. DE LUXE TRANSPORTATION LIMITED MR. FRANCIS GOSINE D. CURRIER MOVING & CARTAGE CO. LTD MARITIME WAREHOUSING & TRANSFER (N.B.) LTD. ROCKBRUNE BROS LTD. LLYOD THE MOVER COASTAL VAN & STORAGE LIMITED TYEE MOVING & STORAGE LTD. L. RICHARDS MOVING AND CARTAGE LIMITED SIDNEY MOVERS & STORAGE LTD. BESTWAY HOUSEHOLD MOVERS LTD. ARNONE TRANSPORT LIMITED ALLIED VAN LINES LTD. NORTH AMERICAN VAN LINES (CANADA) LTD. NORTH AMERICAN VAN LINES INC. ALLAN J. McDONALD LTD. LAVAL EXPRESS INC. GABOURY TRANSPORT INC. DEMENAGEMENT MONT-BRUNO INC. TRANSPORT GERALD ROY WATERLOO INC. MONETTE & FRERES TRANSPORT INC. J.C. TRANSPORT INC. J.A. POULIOT INC. ARSENAULT TRANSPORT LIMITÉE LAURIN EXPRESS LIMITÉE DEMENAGEMENT ROLLAND PERRON (ST-JEAN) INC. LEO DANIS WESTERN CRATING & MOVING LTD. MORIN HEIGHTS EXPRESS C. LTD. DIRECT MOTOR EXPRESS (QUEBEC) LIMITED A. & F. BAILLARGEON EXPRESS OTTAWA LIMITED DELAGRAVE EXPRESS INC. THOMPSON'S TRANSFER CO. LTD. M. REAL THOMAS MELVIN ARSENAULT MONCTON MOVING & STORAGE LTD.			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		AFFILIATED MOVING & CO. REG'D CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. ATLAS VAN LINES (CANADA) LTD. KEITH BELL Mis en cause			
M-80-47082	81 07 27	Décision: MCG-851 M-300285-101-D GEVRY TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 6 p. 1611	80 02 09	Modification de permis Désistement
M-80-51308	81 07 29	Décision: MCG-867 M-305196-101-D LEGGE MOVING AND STORAGE	G.O.Q. no 24 p. 6896	80 06 14	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-55960-7	81 07 31	Décision: MCG-869 0-M-305370-101-D VET'S MOVING & TRANSPORTATION LTD Requérante	G.O.Q. no 2 p. 184	81 01 10	Demande de permis Accordée
M-81-00562-6	81 08 04	Décision: MCG-872-TF 7-M-30000C-266-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante	G.O.Q. no 10 p. 4202	81 03 07	Fixation des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 10 05

Annexe

Résumé du recueil de tarif numéro 4560 volume numéro 5

Cette décision fait état de nouveaux taux et tarifs de transport par camion dans le domaine d'application du recueil de tarif numéro 4560. Les principales caractéristiques dudit tarif consistent en:

a) La modification de certaines généralités et conditions d'application.

b) L'augmentation des tarifs varie selon chaque chapitre:

i) Des chapitres comportent des augmentations dont l'intervalle varie du maintien des tarifs antérieurs jusqu'à un maximum se situant aux environs de 25%.

ii) L'intervalle entre le maximum et le minimum est accentué à plusieurs chapitres.

c) Rejetant la requête relative au supplément sur le carburant.

d) L'entrée en vigueur à compter du 5 octobre 1981.

Le texte intégral de la décision et du recueil en question (volume numéro 5) a été transmis à toutes les parties dans les affaires introduites sous le numéro de rôle M-81-00562-6 et toute personne intéressée peut aussi obtenir, suivant les règles de pratique, copie de la décision rendue ainsi que copie du recueil des tarifs des transports routiers dans la région du Montréal métropolitain, tarif numéro 4360, volume numéro 5.

M-81-00905-7	81 08 05	Décision: MCG-871-TF 6-M-300961-102-DT ARSENAULT TRANSPORT LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 12 p. 4682	81 03 21	Modification des taux et tarifs Rejetée Entrée en vigueur: 81 08 05
M-81-01973-4	81 07 28	Décision: MCG-858-TF 0-M-30004B-656-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6006 G.O.Q. no 23 p. 7323	81 04 25 81 06 06	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-03581-3	81 07 28	Décision: MCG-857-TF 0-M-30004B-669-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 23 p. 7324	81 06 06	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-03584-7	81 07 28	Décision: MCG-856-TF 0-M-30004B-672-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 23 p. 7326	81 06 06	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-03651-4	81 07 28	Décision: MCG-855-TF 0-M-30004B-674-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 23 p. 7336	81 06 06	Modification des taux et tarifs Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-03652-2	81 07 29	Décision: MCG-868 9-M-305504-101-DS 1648-4743 QUÉBEC INC Requérante-cessionnaire 1-M-300792-102-DS LABELLE, JEAN-PAUL Requérant-cédant	La Presse	81 04 09 81 04 10 81 04 11	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 29
M-81-03696-9	81 08 03	Décision: MCG-870 8-M-301926-105-PSS LAURIER TRANSPORT LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-03707-4	81 07 28	Décision: MCG-859-TF 9-M-40013B-123-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 23 p. 7337	81 06 06	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-04036-7 M-81-04037-5	81 07 29	Décision: MDI-3101 0-M-300413-102-DS 9-M-305512-101-DS NORCROS INDUSTRIES LIMITED (faisant affaires sous la raison sociale de: BULK CARRIERS COMPANY) (M-300413) et BULK CARRIERS LIMITED (Norcros Industries Limited) (M-305512) et BULK CARRIERS (QUÉBEC) LIMITED (M-300986) Requérantes			Décision incidente Requête pour exemption des droits payables. Statue que les décisions MCG-797 et MCG-798, toutes deux rendues le 30 juin 1981, n'impliquent pas le paiement des droits prévus à l'annexe A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.
M-81-04954-1	81 07 28	Décision: MCG-864 2-M-303498-101-DS LIVRAISON PARDEL LTÉE Requérante	Le Journal de Montréal	81 05 22 81 05 23 81 05 24	Maintien de permis-changement de contrôle Accordée Entrée en vigueur: 81 07 28
M-81-04991-3	81 07 28	Décision: MCG-863 3-M-305542-101-DS NORMAN LAROUCHE ET GAÉTAN LAROUCHE Requérants-cessionnaires 3-M-300949-101-DS RACINE, ERNEST Requérant-cédant	Le Soleil	81 05 14 81 05 15 81 05 16	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 28
M-81-05073-9	81 07 16	Décision: MCG-838 8-M-300290-112-DS EMSLIE BROS. LIMITED Requérante	Le Journal de Montréal	81 05 12 81 05 13 81 05 14	Maintien de permis-changement de contrôle Accordée Entrée en vigueur: 81 07 16
M-81-05233-9	81 07 29	Décision: MCG-866 3-M-304982-111-DS QUINN BROS CORP Requérante-cessionnaire 5-M-300103-113-DS GEO. A. HALL INC Requérante-cédante	La Presse	81 06 03 81 06 04 81 06 05	Transfert partiel de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 29
M-81-05235-4	81 07 27	Décision: MCG-860 2-M-305568-101-DS LAVOIE TRANSPORT INC Requérante-cessionnaire 8-M-300761-102-DS LAVOIE TRANSPORT Requérante-cédante	Le Journal de Montréal	81 06 11 81 06 12 81 06 13	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 27

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-05289-1	81 06 05	Décision: MR-31646-81 2-M-302417-102-PSS MARCEL BERGERON			Renouvellement de contrat annuel Rejetée
M-81-05793-2	81 07 22	Décision: MS-7132 9-M-304812-103-S B: BRISSETTE & FILS Requérante-tireur 5-Q-301774-129-S SOLIVRAC SERVICES INC. Requérante-tirée	La Presse	81 07 01 81 07 02 81 07 03	Demande de permis Accordée Durée: 364 jours Entrée en vigueur: 81 07 22
M-81-05889-8	81 07 23	Décision: MS-7134 9-M-305603-101-S LES TRANSPORTS PIERRE BENOÎT INC Requérante-tireur 6-M-300714-118-S SALABERRY CARTAGE LTD Requérante-tirée	La Presse	81 07 13 81 07 14 81 07 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 23 jusqu'au: 82 07 22
M-81-05917-7	81 08 03	Décision: MT-870 9-M-302733-108-SI GIRARD, JOACHIM Requérant-tireur 6-M-300714-126-SI SALABERRY CARTAGE LTD Requérante-tirée			Demande de permis Rejetée
M-81-05982-1	81 07 28	Décision: MS-1740 5-M-305599-102-S LANE'S TRANSPORT (TORONTO) LTD Requérante-tireur 8-Q-300310-137-S TRANSPORT BRAZEAU INC Requérante-tirée	Le Devoir	81 07 09 81 07 10 81 07 11	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 28 jusqu'au: 82 03 31
M-81 05998-7	81 07 28	Décision: MS-7138 0-M-303920-101-S HÉBERT, GASTON Requérant-tireur 8-M-300001-191-S INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 07 09 81 07 10 81 07 11	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 28 jusqu'au: 82 03 31
M-81-05999-5	81 07 28	Décision: MS-7142 1-M-305601-101-S DUPRAS, YVES Requérant-tireur 8-M-300001-190-S INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	Le Devoir	81 07 09 81 07 10 81 07 11	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 28 jusqu'au: 82 03 31
M-81-06007-6	81 07 29	Décision: MS-7143 8-M-305604-101-S CORPORATION JARTRAN INC Requérante-tireur 3-M-300238-342-S LES TRANSPORTS PROVOST INC. Requérante-tirée	Le Devoir	81 07 09 81 07 10 81 07 11	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 29 jusqu'au: 82 03 31
M-81 06085-2	81 08 04	Décision: MS-7148 1-M-305551-101-S PICHÉ, ÉMILE Requérant-tireur 1-M-300164-157-S ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante-tirée	Le Journal de Montréal	81 04 24 81 05 02 81 05 03	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-06088-6	81 08 03	Décision: MT-871 8-M-305620-101-SI FOTIADES, GREGORY Requérant			Demande de permis Rejetée
Q-80-25099-5	81 08 03	Décision: QCG-614 9-Q-300541-118-D ST-BASILE TRANSPORT INC Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12121	80 12 20	Demande de permis Accordée
Q-81-01245-1	81 06 10	Décision: QCG-469 4-Q-301882-102-D FRADETTE, JEAN-GUY Requérant-cessionnaire 5-Q-300933-102-D TRANSPORT LAFLAMME ENR Requérante-cédante	G.O.Q. no 16 p. 5802	81 04 18	Transfert total de permis Accordée
Q-81-01320-2	81 06 26	Décision: QCG-512 6-Q-300395-109-DS LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE Requérante-cessionnaire 8-Q-300294-146-DS BELLECHASSE TRANSPORT INC Requérante-cédante	Le Journal de Québec	81 03 20 81 03 21 81 03 23	Transfert, demande ou modification de permis (44.6) Accordée
Q-81-01668-4	81 05 25	Décision: QCG-390-TF 1-M-302707-103-PSS PIKE'S LIMITED Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 25 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-01931-6	81 07 10	Décision: QCG-567 5-Q-302251-101-D MARIO FISET Requérant-tireur 5-M-301796-216-D LES FRÈRES ARNOLD TRANSPORT LTEE. Requérante-tirée	G.O.Q. no 23 p. 7348	81 06 06	Demande de permis Accordée
Q-81-01933-2	81 07 10	Décision: QCG-568 4-Q-302252-101-D JEAN CINQ-MARS Requérant-tireur 5-M-301796-217-D LES FRÈRES ARNOLD TRANSPORT LTÉE. Requérante-tirée	G.O.Q. no 23 p. 7348	81 06 06	Demande de permis Accordée
Q-81-01937-3	81 07 10	Décision: QCG-566 4-Q-300546-112-D TRANSPORT PÉTROLIER MODERNE INC. Requérante-tireur 4-Q-300645-102-D ÉQUIPEMENT GEORGE HAGGERTY INC Requérante-tirée	G.O.Q. no 23 p. 7349	81 06 06	Demande de permis Accordée
Q-81-02268-2	81 08 10	Décision: QCG-00585-C Q-300 487-306-DS SPEEDWAY EXPRESS LTÉE Requérante-cessionnaire M-305 020-138-DS OVERNITE EXPRESS LTD. et SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérantes-cédantes			Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11 Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-02397-9	81 07 03	Décision: QCG-531-TF 8-Q-300682-117-PSS TRANSOL INC Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 03 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02431-6	81 07 24	Décision: QCG-593 0-Q-302280-101-DS LIVRAISON LOUPI ENR Requérante-cessionnaire 6-Q-302128-102-DS JACQUES PEARSON ENR Requérante-cédante	Le Journal de Québec	81 06 16 81 06 17 81 06 18	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24
Q-81-02465-4	81 07 08	Décision: QCG-562-TF 8-M-304748-103-PSS GERALD C. SARCHFIELD & SONS LIMITED Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 08 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02634-5	81 07 16	Décision: QCG-574-TF 9-M-300224-142-PSS TRANSPORT ROBERT (1973) LIMITÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 16 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02670-9	81 07 20	Décision: QCG-582-TF 2-M-30003B-515-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Les taux entreront en vigueur le 10 août 1981. Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02671-7	81 07 24	Décision: QS-3508 5-Q-302277-101-S R. E. P. ENR. En société Requérante-tireur 3-Q-300927-129-S CHO-BO INC. Requérante-tirée	Journal de Québec	81 07 08 81 07 09 81 07 10	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 82 03 31
Q-81-02702-0	81 07 23	Décision: QCG-559-TF 4-M-30020E-148-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 23 jusqu'au: 81 09 30 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02703-8	81 07 23	Décision: QCG-588-TF 2-M-30003B-516-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 23 jusqu'au: 81 09 30 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02741-8	81 08 04	Décision: QS-3524 5-Q-302293-101-S DUBÉ, JOCELYN Requérant	Journal de Québec	81 07 11 81 07 13 81 07 14	Demande de permis Rejetée
Q-81-02773-1	81 07 31	Décision: QS-3522 6-Q-301922-107-S MARTIAL POTVIN INC. Requérante	Le Devoir	81 07 16 81 07 17 81 07 18	Droit additionnel Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-02807-7	81 07 30	Décision: QCG-613-TF 2-Q-300746-101-PSS PAUL ÉMILE BELLAVANCE & FILS ENR. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 30 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02809-3	81 07 30	Décision: QCG-612-TF 2-M-30003B-517-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 08 24 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
		PRODUITS NOMMÉS			
M-81-06116-5	81 07 29	Décision: MPN-15099 1-M-402739-101-PSS SUNCOAST TRANSPORT CORP. Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-06117-3	81 07 29	Décision: MPN-15100 1-M-402739-102-PSS SUNCOAST TRANSPORT CORP. Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-06118-1	81 07 29	Décision: MPN-15101 1-M-402739-103-PSS SUNCOAST TRANSPORT CORP. Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-06119-9	81 07 29	Décision: MPN-15102 1-M-402739-104-PSS SUNCOAST TRANSPORT CORP. Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-06120-7	81 07 22	Décision: MPN-15073 1-M-402739-105-PSS SUNCOAST TRANSPORT CORP. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 22
M-81-06121-5	81 07 29	Décision: MPN-15098 1-M-402739-106-PSS SUNCOAST TRANSPORT CORP. Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-06126-4	81 07 24	Décision: MPN-15087 5-M-400911-101-PSS LAJOIE, NORMAN R. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24
M-81-06127-2	81 07 24	Décision: MPN-15088 6-M-402403-101-PSS HARDY, ALBERT SR. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24
M-81-06128-0	81 07 24	Décision: MPN-15089 6-M-402403-102-PSS HARDY, ALBERT SR. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24
M-81-06137-1	81 07 24	Décision: MPN-15086 4-M-402553-102-PSS C & H TRUCK BROKER INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-06139-7	81 08 03	Décision: MPN-15104 8-M-402807-106-PSS ROBERT HANSEN TRUCKING INC Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 08 03
M-81-06159-5	81 07 29	Décision: MPN-15096 2-M-402811-101-PSS SLAYTON, RICHARD Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 29
M-81-06160-3	81 07 31	Décision: MPN-15103 5-M-402818-101-PSS SAWYER, JOSEPH R. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 31
M-81-06161-1	81 05 28	Décision: MPN-15097 8-M-402344-101-PSS P.E. GAUTHIER LTÉE Requérante			Demande de permis Accordée
M-81-06162-9	81 07 22	Décision: MPN-15081 9-M-402814-101-PSS HOLLIDAY, STEVEN D. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 22
M-81-00894-3	81 06 12	Décision: MPT-16425 5-M-210955-101-D DEBROSSE, LYNDA GISLÈNE Requérante-cessionnaire 7-M-208437-103-D AMENCY, ROGER HENRY Requérant-cédant	G.O.Q. no 12 p. 4680	81 03 21	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 06 12

LOCATION

M-80-32387	81 07 28	Décision: ML-2671-TF CM-60,000 P 2-TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC PRAGMA INC. GOSSELIN EXPRESS LTÉE LOCATION P.R.M. INTERCAN LEASING LIMITED LOCATION RIVIÈRE LE GRANDE INC. LOCATION RICARD INC. ROUYN DRIVE YOURSELF LIMITED SIDBEC-DOSCO DOMINION GLASS COMPANY LTD I.A.C. LTÉE ASSOCIATION DES LOCATEURS DE VÉHICULES DU QUÉBEC ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 08 INC. ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC. ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 05 INC. ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 07 INC. FRANÇOIS NOLIN LTÉE LOCATION BOISVERT AUTO INC. A & F BAILLARGEON LOCATION DE CAMIONS & REMORQUES INC.	G.O.Q. no 23	78 06 10	*Proprio motu* La Commission: Déclare de désister de l'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* no 23 du 10 juin 1978 à la page 7247.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		HAUTERIVE DRIVE YOURSELF ENR. STEVE'S CARTAGE SERVICE LTD LOCATION ARCHAMBAULT LTÉE COMPACT RENT A CAR LTD LOCATION A.C.E. LTÉE LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC. CHASCO EQUIPMENT LTD TILDEN RENT A CAR SYSTEM LTD AVIS TRANSPORT OF CANADA INC. AVIS CANADA INC. WHT CANADA INC. ASSOCIATION DES LOCATEURS DE CAMIONS & REMORQUES DU QUÉBEC TRANSPORT INTERNATIONAL POOL (QUÉBEC) LTD AVIS CANADA INC. KEYSTONE RENTALS QUÉBEC LTD. RYDER TRUCK RENTAL LTD. CARAVAN TRAILER RENTALS QUE LTD HERTZ CANADA (TRUCK DIVISION) SNYDER AUTOMOBILE LEASING LTD FIVE WHEELS TRUCK RENTAL (QUÉ.) LTD R. & R. LEASING INC. MONKLAND CAR & TRUCK RENTALS Intervenantes			
M-80-51781	81 07 30	Décision: ML-2675 M-601275-101-D 96449 CANADA LIMITÉE	G.O.Q. no 29 p. 7759	80 07 19	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-24430-3	81 08 05	Décision: QL-1296 5-Q-600167-101-DS EASTERN RENTALS LIMITED Requérante	Journal de Québec	80 08 05 80 08 06 80 08 07	Maintien de permis — changement de contrôle Accordée Approuve le changement de contrôle
Q-80-25291-8	81 08 05	Décision: QL-1295 5-Q-600167-102-D EASTERN RENTALS LIMITED Requérante	G.O.Q. no 4 p. 541	81 01 24	Changement d'adresse Accordée Révoque le permis no M-600389 (896-DY)
Q-81-01938-1	81 07 31	Décision: QL-1294 4-Q-600390-106-DS LOCATION AUTOS RAY-LEG LTÉE Requérante	Journal de Québec 81 05 05	81 05 02 81 05 04	Suppression partielle d'un service Accordée Annule à toutes fins que de droits le permis connu sous le numéro de certificat Q-600390-005.

TRANSPORT EN VRAC

M-80-55037-4	81 08 04	Décision: MCV-17985 1-M-509749-101-DS CENTRE DE RÉNOVATION RÉAL RIOPEL INC Requérante-cessionnaire 7-M-504744-101-DS RIOPEL, RÉAL Requérant-cédant	Journal de Montréal	80 10 22 80 10 23 80 10 24	Transfert de permis Raye le délibéré de la présente cause.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-81-00355-5	81 08 03	Décision: MCV-17912-C 8-M-52512P-101-PA TRANSPORTEURS EN VRAC SECTEUR BROME INC.	La Tribune	81 05 14	

Correction de décision

La Commission:

Corrige le dispositif de la décision MCV-17912 en date du 30 juin 1981 en ajoutant, après le deuxième paragraphe de la page 9, ce qui suit:

« Restriction:

Le territoire tel que constitué ci-haut pour les fins du permis de sous-poste pourra être révisé, s'il y a lieu, et une décision finale sera rendue dans la présente affaire une fois que la Commission aura entendu la requête de permis de sous-poste du secteur Missisquoi ».

M-81-00476-9	81 07 21	Décision: MCV-17944 1-M-509906-101-D DEMERS, GILLES Requérant-cessionnaire 1-M-504203-101-D FERME AVICOLE DIOTTE & FILS INC Requérante-cédante	G.O.Q. no 10 p. 4182	81 03 07	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 07 21
M-81-00884-4	81 07 20	Décision: MCV-17934 1-M-509863-101-DS HECTOR, CLÉMENT Requérant-cessionnaire 1-M-508196-101-DS MORRISSETTE, PIERRE Requérant-cédant	Le Devoir	81 02 16 81 02 17 81 02 18	Transfert de permis Accordée R-05 Entrée en vigueur: 81 07 20
M-81-00906-5	81 07 21	Décision: MCV-17940 8-M-509809-101-DS THIBOUTOT, JEAN-MARC Requérant-cessionnaire 2-M-504269-101-DS LES ENTREPRISES DE NIVELAGE MATAGAMI INC. Requérante-cédante	Le Devoir	80 12 29 80 12 30 80 12 31	Transfert de permis Accordée R-08 Entrée en vigueur: 81 07 21
M-81-00915-6	81 08 06	Décision: MCV-17999 6-M-509868-101-DS GAÉTAN BERNIER ET FILS INC Requérante-cessionnaire 1-M-502553-103-DS NICOL JACOB Requérant-cédant	La Presse	81 02 16 81 02 17 81 02 18	Transfert de permis Désistement
M-81-00917-2	81 07 31	Décision: MCV-17968 0-M-509807-101-D OGILVIE, WILLIAM Requérant-cessionnaire 8-M-508793-101-D EXCAVATION MARCEL MONETTE ENR. Requérante-cédante	G.O.Q. no 12 p. 4683	81 03 21	Transfert de permis Rejetée
M-81-01073-3	81 08 03	Décision: MCV-17973 2-M-509870-101-DS SYLVIO CHAMPOUX ET FILS INC Requérante-cessionnaire 8-M-506755-101-DS HÉLIE, ANDRÉ Requérant-cédant	Journal de Montréal	81 02 23 81 02 24 81 02 25	Transfert de permis Accordée en partie Révision de la décision MCV-17831. Rejette la demande de transport et maintient le permis no M-506755. Entrée en vigueur: 81 08 03

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01471-9	81 07 20	Décision: MCV-17933 6-M-509884-101-DS LES ASPHALTES BROSSEAU ENRG Requérante-cessionnaire 0-M-503883-102-DS FONTAINE, JEAN-GUY Requérant-cédant	La Voix de l'Est	81 03 03 81 03 04 81 03 05	Transfert de permis Accordée R-05 Entrée en vigueur: 81 07 20
M-81-01636-7	81 07 31	Décision: MCV-17959 2-M-509888-101-DS ST-YVES EXCAVATION INC Requérante-cessionnaire 7-M-508976-102-DS DENIS PONTBRIAND & FILS INC. Requérante-cédante	Le Devoir	81 03 05 81 03 06 81 03 07	Transfert de permis Rejetée
M-81-01642-5	81 07 27	Décision: MCV-17954 0-M-509898-101-DS BOULADIER EXCAVATION LTÉE Requérante-cessionnaire 4-M-505629-101-DS ANATOLE BOULADIER & FRÈRES Requérante-cédante	Le Droit	81 03 09 81 03 10 81 03 11	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 07 27
M-81-01667-2	81 06 19	Décision: MCV-17893 4-M-509886-101-D NORMAND LAPOINTE ENRG Requérante-cessionnaire 4-M-509142-102-D CHICOINE, RAYMOND Requérant-cédant	G.O.Q. no 16 p. 5787	81 04 18	Transfert de permis Accordée R-08 Entrée en vigueur: 81 06 19
M-81 02009-6	81 07 31	Décision: MCV-17956 8-M-509916-101-DS LÉONARD, YVES Requérant-cessionnaire 2-M-508401-103-DS LAURIN, GILLES Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 16 81 03 17 81 03 18	Transfert de permis Rejetée
M-81-02179-7	81 07 31	Décision: MCV-17957 9-M-509915-101-DS 103184 CANADA LTÉE Requérante-cessionnaire 2-M-507031-103-DS EXCAVATION POULIN & FRÈRES LTÉE Requérante-cédante	Le Devoir	81 03 16 81 03 17 81 03 18	Transfert de permis Rejetée
M-81-02406-4	81 07 31	Décision: MCV-17969 1-M-509921-101-DS EXCAVATION R. MAILHOT ENR Requérante-cessionnaire 1-M-502330-101-DS LÉGER, GEORGES Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 23 81 03 24 81 03 25	Transfert de permis Rejetée
M-81-02407-2	81 08 05	Décision: MCV-17996 7-M-509925-101-DS QUESNEL, WILLIAM Requérant-cessionnaire 9-M-505970-101-DS GUAY, MAURICE Requérant-cédant	La Presse	81 03 24 81 03 25 81 03 26	Transfert de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-02579-8	81 08 03	Décision: MCV-17980 7-M-509933-101-DS LES ENTREPRISES P.H.A.S. ENR En société Requérante-cessionnaire 2-M-509037-102-DS BEAUPRÉ, VIATEUR Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 26 81 03 27 81 03 28	Transfert de permis Rejetée
M-81-02785-1	81 08 03	Décision: MCV-17981 6-M-507730-101-DS R. LANGLOIS CONSTRUCTION INC Requérante-cessionnaire 9-M-508438-102-DS BOYER, DENIS Requérant-cédant	Le Devoir	81 04 01 81 04 02 81 04 03	Transfert de permis Rejetée
M-81-02794-3	81 08 03	Décision: MCV-17982 4-M-509936-101-DS SAUVÉ, RÉMI Requérant-cessionnaire 8-M-507290-101-DS CASTONGUAY, MICHEL Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 30 81 03 31 81 04 01	Transfert de permis Rejetée
M-81-02891-7	81 08 03	Décision: MCV-17984 2-M-500077-101-DS DESGROSEILLIERS, ROLLAND Requérant-cessionnaire 1-M-509103-102-DS ARSENEAULT, ROSAIRE Requérant-cédant	Journal de Montréal	81 04 02 81 04 03 81 04 04	Transfert de permis Rejetée
M-81-02919-6	81 08 03	Décision: MCV-17978 5-M-509935-101-DS LES ENTREPRISES D.M. CONSTANTINEAU INC Requérante-cessionnaire 7-M-508570-101-DS ZAKOPANE INC. Requérante-cédante	Journal de Montréal	81 04 06 81 04 07 81 04 08	Transfert de permis Rejetée
M-81-02982-4	81 07 31	Décision: MCV-17971 7-M-509941-101-D LAVIOLETTE, DANIEL Requérant-cessionnaire 4-M-506726-102-D MEILLEUR, ANATOLE Requérant-cédant	G.O.Q. no 20 p. 6602	81 05 16	Transfert de permis Rejetée
M-81-03241-4	81 08 06	Décision: MCV-18000 6-M-509751-101-DS MELOCHE, VICTOR Requérant-cessionnaire 5-M-508283-102-DS TRANSPORT P.L. INC Requérante-cédante	Le Devoir	80 10 27 80 10 28 80 10 29	Transfert partiel de permis Désistement
M-81-03926-0	81 07 31	Décision: MCV-17963 1-M-508998-104-DS DURAND, GINETTE Requérante-cessionnaire 7-M-505253-102-DS MILLETTE, GÉRALD Requérant-cédant	La Presse	81 04 28 81 04 29 81 04 30	Transfert de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-03928-6	81 07 31	Décision: MCV-17964 0-M-509971-101-DS DUQUETTE, BERNARD Requérant-cessionnaire 7-M-509693-102-DS RICARD, GUY Requérant-cédant	La Presse	81 04 28 81 04 29 81 04 30	Transfert de permis Rejetée
M-81-04017-7	81 07 31	Décision: MCV-17965 6-M-509983-101-DS LES PAYSAGISTES PIERREFONDS LTÉE Requérante-cessionnaire 7-M-506038-102-DS LES ENTREPRISES LANDRY (DIVISION EXCAVATION) INC Requérante-cédante	Journal de Montréal	81 05 01 81 05 02 81 05 03	Transfert de permis Rejetée
M-81-05916-9	81 07 24	Décision: MT-863 8-M-509833-102-SI CARRIÈRE, JACQUES Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 81 08 07
M-81-05919-3	81 07 24	Décision: MT-866 2-M-501323-101-SI LACROIX, DORVAL Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 81 08 07
M-81-05920-1	81 07 24	Décision: MT-865 7-M-509800-102-SI HEAFEY, DAVID Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 81 08 07
M-81-05921-9	81 07 24	Décision: MT-864 2-M-505431-101-SI MORIN, MAURICE Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 81 08 07
M-81-05922-7	81 07 24	Décision: MT-862 2-M-503477-101-SI BEAUDOIN, RENÉ Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 81 08 07
M-81-05923-5	81 07 24	Décision: MT-861 8-M-503505-101-SI NAULT, LUCIEN Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24 jusqu'au: 81 08 07
M-81-06122-3	81 08 03	Décision: MI-50022-81 2-M-502131-101-PSS MORRISSETTE ASPHALTE LTÉE Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 03
M-81-06123-1	81 08 03	Décision: MI-50021-81 2-M-502131-102-PSS MORRISSETTE ASPHALTE LTÉE Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 03
M-81-06124-9	81 08 03	Décision: MI-50020-81 2-M-502131-103-PSS MORRISSETTE ASPHALTE LTÉE Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 03
M-81-06125-6	81 07 28	Décision: MI-30049-81 8-M-304466-101-PSS FERNER, CLYDE R. Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 07 28
M-81-06163-7	81 08 04	Décision: MI-50023-81 3-M-504607-101-PSS LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 04

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-06164-5	81 07 27	Décision: MI-50019-81 2-M-509425-102-PSS TRANSPORT LES GAU INC. Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 07 27
M-81-06165-2	81 07 24	Décision: MI-50017-81 5-M-507988-101-PSS TRANSPORT LANTIER LIMITÉE Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24
M-81-06166-0	81 07 24	Décision: MI-50018-81 5-M-507988-102-PSS TRANSPORT LANTIER LIMITÉE Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 07 24
Q-80-23295	81 06 26	Décision: QCV-13317 Q-52 305-101-PA SOUS-POSTE DE COURTAGE RIVE-SUD INC.			Demande de permis de sous-poste de courtage Accordée Le permis est valide jusqu'au 31 octobre 1981.
Q-81-00779-0	81 08 06	Décision: QCV-13349 6-Q-505928-102-DS JOS LEFRANÇOIS INC Requérante-cessionnaire 7-Q-505745-101-DS CHAREST, GEORGES Requérant-cédant	Le Devoir	81 02 17 81 02 18 81 02 19	Transfert de permis Rejetée Annule à toutes fins que de droits le permis no 505745-001. R-01
Q-81-01968-8	81 06 25	Décision: QCV-13296 2-Q-507522-101-DS FRÉCHETTE, HERVÉ Requérant-cessionnaire 5-Q-502744-101-DS GOUDREAU, CLÉMENT Requérant-cédant	Le Soleil	81 04 08 81 04 09 81 04 10	Transfert de permis Accordée R-09 Entrée en vigueur: 81 06 25
Q-81-02136-1	81 08 06	Décision: QCV-13348 6-Q-507536-101-DS J.M.A. ASPHALTE ENRG. Requérante-cessionnaire 4-Q-501150-101-DS L.D. ROY INC. Requérante-cédante	Le Nouvelliste	81 04 20 81 04 21 81 04 22	Transfert de permis Rejetée Révoque le permis no Q-501150-001 R-04
Q-81-02499-3	81 08 04	Décision: QCV-13347 4-Q-507348-102-DS GRENIER, ALAIN Requérant-cessionnaire 0-Q-502590-101-DS DESPINS, OVILA Requérant-cédant	Le Nouvelliste	81 07 02 81 07 03 81 07 04	Transfert de permis Accordée R-04 Entrée en vigueur: 81 08 04 Modifie le permis pour qu'il soit restreint au transport des matières désignées aux groupes 3, 4 et 4 *a*) tel que défini à l'article 3 du Règlement sur le camionnage en vrac.
Q-81-02769-9	81 08 05	Décision: QS-3531 3-Q-505152-102-S ROSS, MARCEL Requérant	Le Devoir	81 07 15 81 07 16 81 07 17	Demande de permis – région 09 Rejetée
Q-81-02856-4	81 07 31	Décision: QF-50057 1-Q-506376-101-PSS SAUVAGEAU, DENIS Requérant			Demande de permis de location en forêt Accordée Entrée en vigueur: 81 07 31
Q-81-02870-5	81 08 03	Décision: QF-50061 6-Q-501851-101-PSS PRIVÉ, CHRISTIAN Requérant			Demande de permis de location en forêt Accordée Entrée en vigueur: 81 08 03
Q-81-02873-9	81 08 04	Décision: QF-50062 9-Q-505164-101-PSS MICHEL ST-GELAIS ENTREPRENEUR Requérant			Demande de permis de location en forêt Accordée Entrée en vigueur: 81 08 04 jusqu'au: 82 05 31

DÉCHETS

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-06142-1	81 08 03	Décision: MI-71011-81 1-M-710149-101-PSS BOUCHER, JOSEPH Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 03
M-81-06143-9	81 08 03	Décision: MI-71012-81 1-M-710149-102-PSS BOUCHER, JOSEPH Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 03
M-81-06145-4	81 07 29	Décision: MI-71010-81 1-M-710206-102-PSS CURECO INC Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 07 29
Q-81-02715-2	81 07 23	Décision: QT-1189 4-Q-710801-102-SI LES PLACEMENTS P. DUFOUR INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 27 jusqu'au: 81 08 10
Q-81-02829-1	81 08 04	Décision: QS-3525 2-Q-710803-101-S LES VIDANGES SEPTIQUES LAURENTIEN INC. Requérante	Le Devoir	81 07 21 81 07 22 81 07 23	Demande de permis — région 03 Accordée Entrée en vigueur: 81 08 04 jusqu'au: 82 04 30

MARITIME

Q-81-02817-6	81 08 04	Décision: QS-3527 0-Q-700103-101-S SERVICES MARITIMES PIEKOUAGAMI INC Requérante	Le Quotidien	81 07 02 81 07 03 81 07 04	Demande de permis Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de permis qui n'est prescrit par aucun règlement.

14220-o

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION JÉRO (SAINT-JÉRÔME)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION JÉRO (SAINT-JÉRÔME) », dont le siège social est situé à Saint-Jérôme, dans la circonscription électorale de Prévost.
Prévost.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14192-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA GRANDE VISITE (MONTRÉAL)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA GRANDE VISITE (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14193-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE LION » (L'ÉPIPHANIE)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE LION » (L'ÉPIPHANIE) », dont le siège social est situé à L'Épiphanie, dans la circonscription électorale de L'Assomption.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14194-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION MONSEIGNEUR FERLAND (QUÉBEC)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION MONSEIGNEUR FERLAND (QUÉBEC) », dont le siège social est situé à Québec, dans la circonscription électorale de Taschereau.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14195-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Ville d'Asbestos
Propriété de rues

Avis public est, par les présentes, donné que conformément à une résolution no 81-162 adoptée par son Conseil municipal lors d'une assemblée tenue le 16e jour du mois de juin 1981, la ville d'Asbestos a l'intention de se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes qui se lit comme suit:

Article 422

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R., c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8).

Description sommaire des rues

Nom	*Numéro cadastral*	*Description*
Rue Saint-Roch	7E-90, rang III canton de Shipton	Borné vers le nord-est par les lots nos 7E-89, 7E-87, 7E-86 (rue), 7E-84, 7E-83, 7E-82 et 7E-81, vers le sud-est par le lot no 7E-114 (rue), vers le sud-ouest par les lots 7E-91, 7E-92, 7E-93 (rue), 7E-94 et 7E-95 et vers le nord-ouest par le lot no 5-155; mesurant en largeur quarante pieds (40,0 pi) sur une longueur de quatre cent cinquante-quatre pieds et un dixième (454,1 pi) au nord-est; contenant en superficie dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (18 284,0 pi²), mesures anglaises.
Rue Saint-Jean-Baptiste	3-155, village d'Asbestos	De figure irrégulière, borné au nord-est par les lots 3-153 et 3-154, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le lot 3-96 (rue Saint-Jean-Baptiste); mesurant seize pieds (16,0 pi) au nord-ouest, dix-neuf pieds (19,0 pi) au sud-est et cent cinquante pieds (150,0 pi) au sud-ouest; contenant en superficie deux mille six cent vingt-cinq pieds carrés (2 625 pi²), mesures anglaises.
Rue Saint-Edmond	26-101 (rue) village d'Asbestos	De figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 26-76 ou boulevard Saint-Luc, au nord-est et au sud-ouest par le lot 26 non subdivisé et au sud-est par le lot 3-156 ou rue Saint-Edmond, mesurant soixante-six pieds (66,0 pi) de largeur par une profondeur de cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (54,85 pi) au nord-est et quarante-cinq pieds et cinq dixièmes (45,5 pi) au sud-ouest; contenant en superficie trois mille trois cent onze pieds carrés et cinquante-cinq centièmes (3 311,55 pi²), mesures anglaises.

Les formalités prescrites au paragraphe 1 et 2 dudit article 422 de la Loi sur les cités et villes ont été accomplies.
Asbestos, le 25 juin 1981.

Le greffier,
SERGE CHARLAND.

14226-34-2

Église de la paroisse Saint-Martin de Porrès

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 10 juillet 1981, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses: Normand L. Cloutier, prêtre-Chanoine, 1318a, Sainte-Catherine est, Montréal; Laurette Métivier, ménagère, 1832, rue Champlain, Montréal; Gilles Boivin, gérant général, 5386, 2e Avenue, Rosemont, Montréal.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 100 000,00 $.

Le siège social de la corporation est au 1318 a, rue Sainte-Catherine est, Montréal.

Le sous-ministre,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

14163-0

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5% Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due October 1, 1985 » (ci-après appelées « Obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er octobre 1981, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er octobre 1981 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

2002	90 000 $	2101	13 000 $
2009	9 000	2102	13 000
2064	31 000	2103	6 000
2097	23 000	2104	9 000
2099	31 000	2105	622 000
2100	13 000		

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er octobre 1981:

434949	434988	435056
434953	435013	435070
434959	435018	435086
434967	435033	435090
434973	435042	435096

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, État-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant le 1er octobre 1981 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er octobre 1981.

Montréal, le 24 juillet 1981.

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A..

14222-o

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, tel que ci-après reproduit, pour le lot ci-après mentionné:

Lot visé par la présente procédure

— rue Paré — partie du lot 15H, rang X, au cadastre officiel du canton d'Ascot, division d'enregistrement de Sherbrooke, suivant un plan et une description technique préparés par André Roy, a.-g., en date du 30 juin 1981.

Dispositions de l'article 422 de
la Loi sur les cités et villes

Article 422.

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant;

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. c. 193, a. 430; 1968, c. 23, a. 8).

Attestations

Le plan et la description technique de la rue pour laquelle la ville de Sherbrooke se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Sherbrooke.

J'atteste également par les présentes que la ville de Sherbrooke a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 6 août 1981.

Le greffier,
14227-34-2-o ROBERT L. BÉLISLE.

Succession Pierrette Giguère

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Lucien Vallières, domicilié au numéro civique 1114, rue Périgord, Orsainville, Charlesbourg, agissant en sa qualité de tuteur à ses trois enfants mineurs, savoir: Nancy, Linda et Yves Vallières, nommé à cette fonction par jugement de la Cour supérieure du district de Québec, rendu le huitième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) dans un dossier portant le numéro 2001-14-000414-810, a accepté sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Claude Martel, notaire, 1191, 8e Avenue, Québec, G1J 3N3, en date du 22 juin 1981 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 25 juin 1981 sous le numéro 1019212, la part de ses enfants mineurs, Nancy, Linda, et Yves Vallières, comme héritiers légaux de la succession de leur mère Pierrette Giguère, en son vivant domiciliée au numéro civique 1114, rue Périgord, Orsainville, Charlesbourg, décédée le neuf août mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) sans laisser de testament.

Un inventaire des biens de la défunte a été faite devant Claude Martel, notaire, et peut être consulté à son bureau, aux heures d'affaires, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, ledit Lucien Vallières, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 26 juin 1981.

Le procureur,
14223-o CLAUDE MARTEL, *notaire.*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Alfred Joffre Barthlett

Par le certificat numéro 81-260, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alfred Joffre Berthelet, né le 4 juin 1916, en celui de Joseph Alfred Joffre Barthlett.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Dominique Denis Didier Bélan

Par le certificat numéro 81-271, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Didier Balaine, né le 20 janvier 1958, en celui de Dominique Denis Didier Bélan.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Rose Marie Jacqueline Lison Berthiaume

Par le certificat numéro 81-221, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rose Marie Lizette Jacqueline Berthiaume, née le 7 mai 1961, en celui de Rose Marie Jacqueline Lison Berthiaume.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Patrice Jacques Noël Castel

Par le certificat numéro 81-233, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Patrice Jacques Noël Coquerel, né le 12 juillet 1951, en celui de Patrice Jacques Noël Castel.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Aimé Paul-André Chagnon

Par le certificat numéro 81-222, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Aimé Laureus Chagnon, né le 13 octobre 1934, en celui de Joseph Aimé Paul-André Chagnon.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Claire Chapdelaine

Par le certificat numéro 81-223, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claude Adowlda Chapdelaine, née le 3 mai 1921, en celui de Marie Claire Chapdelaine.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Francine Élise Clément

Par le certificat numéro 81-224, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Francine Lise Clément, née le 13 septembre 1949, en celui de Marie Francine Élise Clément.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Brenda Côté

Par le certificat numéro 81-255 du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Raymond Robert Côté, devenant Brenda Côté.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Raymond Robert Côté

Par le certificat numéro 81-249, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Robert, né le 7 février 1948, en celui de Joseph Raymond Robert Côté.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Penelope Ann Cowan

Par le certificat numéro 81-256, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Ann Cowan, née le 30 janvier 1951, en celui de Penelope Ann Cowan.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Réal-Roch Deschênes

Par le certificat numéro 81-274, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Réal Deschesnes, né le 21 février 1953, en celui de Réal-Roch Deschênes.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marc Maklouf Edery

Par le certificat numéro 81-241, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maklouf Edery, né le 4 septembre 1948, en celui de Marc Maklouf Edery.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Frank Nazario Facchino

Par le certificat numéro 81-242, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nazzario Facchino, né le 6 mai 1949, en celui de Frank Nazario Facchino.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Samuel William Ficych

Par le certificat numéro 81-261, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Samuel William Ficzycz, né le 28 avril 1943, en celui de Samuel William Ficych.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

George Thomas Fleischer

Par le certificat numéro 81-257, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de George Fleischer, né le 13 octobre 1947, en celui de George Thomas Fleischer.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Louise Jocelyne Fortier

Par le certificat numéro 81-254, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise Jocelyne St-Germain, née le 11 mars 1959, en celui de Marie Louise Jocelyne Fortier.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Marcel Guy Fournier

Par le certificat numéro 81-275, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Guy Foster, né le 18 juin 1962, en celui de Joseph Marcel Guy Fournier.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Zélia Maria Frenette

Par le certificat numéro 81-262, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Zélia Frénette, née le 27 septembre 1904, en celui de Zélia Maria Frenette.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Georges Richard Gagné

Par le certificat numéro 81-277, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Richard Parent, né le 25 septembre 1961, en celui de Joseph Georges Richard Gagné.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Eugénie Rita Caroline Gagnon

Par le certificat numéro 81-226, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Eugénie Rita Gagnon, née le 17 mars 1942, en celui de Marie Eugénie Rita Caroline Gagnon.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Estelle Doris Gendreau

Par le certificat numéro 81-239, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Estelle Doris Rodrigue, née le 2 septembre 1957, en celui de Marie Estelle Doris Gendreau.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Francis Girard

Par le certificat numéro 81-244, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph François Girard, né le 16 août 1921, en celui de Joseph Francis Girard.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Henri Néré Girard

Par le certificat numéro 81-243, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Henri Girard, né le 8 août 1923, en celui de Joseph Henri Néré Girard.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Robert Liong Houw Jo

Par le certificat numéro 81-258, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Liong Houw Jo, né le 16 décembre 1944, en celui de Robert Liong Houw Jo.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Noël Martin Jolin

Par le certificat numéro 81-268, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Martin Noël Thibault, né le 24 décembre 1955, en celui de Joseph Noël Martin Jolin.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Veta Agatha Jones

Par le certificat numéro 81-227, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Agatha Jones, née le 10 février 1934, en celui de Veta Agatha Jones.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Antoinette Thérèse Jutras

Par le certificat numéro 81-228, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Antoinette Jutras, née le 4 juillet 1915, en celui de Marie Antoinette Thérèse Jutras.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Armenag Armand Kazandjian

Par le certificat numéro 81-259, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Armenag Kegham Kazandjian, né le 22 février 1951, en celui de Armenag Armand Kazandjian.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Paul Kurkdjian

Par le certificat numéro 81-236 du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Boghos Kurkdjian (Frat), né le 10 octobre 1955, en celui de Paul Kurkdjian.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Clémence Charlotte Jeannine Lajoie

Par le certificat numéro 81-245, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clémence Charlotte Lajoie, née le 7 mars 1929, en celui de Marie Clémence Charlotte Jeannine Lajoie.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Micheline France Lapierre

Par le certificat numéro 81-246, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Micheline Lapierre, née le 13 janvier 1953, en celui de Marie Micheline France Lapierre.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Madeleine Claudette Lauzon

Par le certificat numéro 81-250, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Madeleine Claudette, née le 26 septembre 1921, en celui de Marie Madeleine Claudette Lauzon.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Adrien Michel Lortie

Par le certificat numéro 81-272, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Adrien Michel Coulombe, né le 19 août 1962, en celui de Joseph Adrien Michel Lortie.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Irène Fabienne Lortie

Par le certificat numéro 81-273, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Irène Fabienne Coulombe, née le 19 août 1962, en celui de Marie Irène Fabienne Lortie.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Garry Fredrick Mancini

Par le certificat numéro 81-264, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Garry Fredrick Myles, né le 21 août 1961, en celui de Garry Fredrick Mancini.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Léo Paul Martin

Par le certificat numéro 81-247, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léopold Martin, né le 6 juin 1929, en celui de Joseph Léo Paul Martin.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Yvon Gilles Nadeau

Par le certificat numéro 81-263, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseh Yvon Gilles Milette, né le 12 janvier 1949, en celui de Joseph Yvon Gilles Nadeau.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Lucille Nicoletti

Par le certificat numéro 81-251, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giovanna Lucia Nicolotti, née le 22 février 1926, en celui de Lucille Nicoletti.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Wellie Gérald Paré

Par le certificat numéro 81-265, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Wellie Gérard Plouffe, né le 5 juin 1944, en celui de Joseph Wellie Gérald Paré.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Yolande Irène Paveluc

Par le certificat numéro 81-278, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Yolande Irène Pawluk, née le 12 juillet 1943, en celui de Yolande Irène Paveluc.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Gabriel Pearson

Par le certificat numéro 81-266, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gabriel Spearson, né le 24 juillet 1933, en celui de Joseph Gabriel Pearson.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Rosaire Larry Perron

Par le certificat numéro 81-279, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rosaire Larry Rioux, né le 13 janvier 1958, en celui de Joseph Rosaire Larry Perron.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joe Presser

Par le certificat numéro 81-269, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joe Aisenpresser, né le 21 janvier 1936, en celui de Joe Presser.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Shari Presser

Par le certificat numéro 81-270, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Shari Aisenpresser (Presser), né le 6 février 1963, en celui de Shari Presser.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Cyrias Jean Ringuette

Par le certificat numéro 81-252, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Cyrias, né le 19 septembre 1921, en celui de Cyrias Jean Ringuette.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Alexander André Savoy

Par le certificat numéro 81-253, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alexander André Savernik, né le 25 novembre 1956, en celui de Joseph Alexander André Savoy.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Mariette Élianne Simard

Par le certificat numéro 81-230, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Éliette Éliane Simard, née le 1er février 1925, en celui de Mariette Élianne Simard.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Arthur Jack Simpson

Par le certificat numéro 81-276, du 30 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Arthur Lebel, né le 11 avril 1911, en celui de Arthur Jack Simpson.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean-Charles Andrew Wellie Tavara

Par le certificat numéro 81-248, du 23 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Charles Andrew Tavara, né le 3 janvier 1908, en celui de Joseph Jean-Charles Andrew Wellie Tavara.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Nikas Theophilos

Par le certificat numéro 81-267, du 28 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nikas Theophilopoulos, né le 24 février 1948, en celui de Nikas Theophilos.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Anne Alice Diane Trudelle

Par le certificat numéro 81-240, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Alice Diane Trudel, née le 17 septembre 1957, en celui de Marie Anne Alice Diane Trudelle.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeannine Bernyce Turmel

Par le certificat numéro 81-231, du 2 juillet 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannine Burnize Turmel, née le 13 avril 1949, en celui de Marie Jeannine Bernyce Turmel.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Diane Jaime Yip

Par le certificat numéro 81-220, du 18 juin 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de David Jip, né le 16 janvier 1951, devenant Diane Jaime Yip.

Sainte-Foy, le 10 août 1981.

Le sous-registraire du Québec,
14164-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Marie Huguette Léonie Bernier

Prenez avis que Marie Huguette Léonie Bernier domiciliée au 75, Hickson, Verdun, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Claude Adams.

Verdún, le 14 juillet 1981.

Les procureurs de la requérante,
ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX, *avocats.*
14118-33-2-o

François Boucher

Avis est, par la présente, donné que François Boucher, domicilié au no 1149, rue Saint-Thomas, appartement 1, Longueuil, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Dauteuil.

Montréal, le 27 juillet 1981.

Les procureurs,
MARTINEAU, WALKER.
14082-33-2-o

Lauretta Delledonne

Avis est donné que Lauretta Delledonne, domiciliée au 1, croissant Merton, Hampstead, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Laura Grace Delledonne.

Montréal, le 5 août 1981.

La requérante,
LAURETTA DELLEDONNE.
14139-33-2-o

Marie Jeannine Angèle Desjardins

Avis est, par les présentes, donné que Marie Jeannine Angèle Desjardins, présentement domiciliée au 13 de la rue Paquin, secteur Pointe-Gatineau, ville de Gatineau, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jeannine Angèle Osborne.

Gatineau, le 5 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
MES BROUILLETTE, BABIN & GAUVREAU.
14116-33-2-o

Josette Gagné

Prenez avis que dame Josette Gagné, domiciliée au 16, rue Saint-Joachim, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Josée Gagné.

Lévis, le 6 août 1981.

Les procureurs de la requérante.
KRONSTROM, TURMEL, DESJARDINS & VILLENEUVE.
14228-34-2-o

Francis Vincent Brian Gramigna

Avis est donné que Francis Vincent Brian Gramigna, domicilié au 5160, Marceau, Pierrefonds, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Francis Gram. Ce changement bénéficiera aussi à son épouse Carole Mc Garrety Gramigna, de la même adresse.

Montréal, le 4 août 1981.

Les procureurs du requérant,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD ASS.
14145-33-2-o

Lucilla Grondin

Prenez avis que Lucilla Grondin domiciliée et résidant au 72, des Capucins, Loretteville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Muriel Grondin.

Québec, le 4 août 1981.

Le procureur de la requérante,
YVES LAHOUD, *avocat.*
14119-33-2-o

Abdul Rahman Hashim

Avis est donné que Abdul Rahman Hashim, étudiant, domicilié en la ville de Cowansville, district de Bedford, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Alfredo Hashim.

Cowansville, le 27 juillet 1981.

Les procureurs du requérant,
HATCKETT, CAMPBELL, TURNER, BISSONNETTE,
14112-33-2-o BOUCHARD & DESPRÉS.

Ismael Hashim

Avis est donné que Ismael Hashim, étudiant, domicilié en la ville de Cowansville, district de Bedford, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sammy Hashim.

Cowansville, le 27 juillet 1981.

Les procureurs du requérant,
HACKETT, CAMPBELL, TURNER, BISSONNETTE,
14113-33-2-o BOUCHARD & DESPRÉS.

Franco Marchini

Avis est donné que Franco Marchini, domicilié au 1, croissant Merton, Hampstead, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Frank Markin.

Montréal, le 5 août 1981.

Le requérant,
14140-33-2-o FRANCO MARCHINI.

José Mariezcurrena

Avis est, par les présentes, donné que José Mariezcurrena domicilié et résidant au 1214, avenue Galipeault, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de José Mariez.

Québec, le 7 août 1981.

Le procureur du requérant,
14196-34-2-o AMADEO LLOBAT.

Christine Maurice

Avis est, par les présentes, donné que Lise Bourguignon, résidant et domiciliée au 1000, Saint-Philippe, Saint-Henri, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom de sa fille Christine Maurice en celui de Christine Bourguignon.

Montréal, le 5 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
14221-34-2-o MES BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Marie-Albertine Trudel

Prenez avis que Marie-Albertine Trudel, domiciliée et résidant à Percé, dans le district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Suzie Trudel.

Chandler, le 5 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
14197-34-2-o BÉCU & ROY, *avocats.*

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006165-817

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DIANE LOUIS BINETTE, autrefois du 1304, chemin Saint-Joseph, Bernières, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Diane Louis Binette de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 28 juillet 1981.

Le greffier adjoint,
14164-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006164-810

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LOUIS DUFRESNE, autrefois du 65, boulevard Saint-Joseph, appartement A, Charlesbourg-Ouest, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Louis Dufresne de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 30 juillet 1981.

Le greffier adjoint,
14164-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005765-815

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SHLOMO GABBAY, autrefois du 4820, Bourret, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Shlomo Gabbay de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 28 juillet 1981.

Le greffier adjoint,
14164-o MARIE BELZILE.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

LES AGENCES PIERRE BOIVIN LTÉE
PIERRE BOIVIN SALES AGENCIES LTD.

Prenez avis que la compagnie « LES AGENCES PIERRE BOIVIN LTÉE — PIERRE BOIVIN SALES AGENCIES LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 juillet 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14166-o LEGAULT, LONGTIN, LEGAULT, JOLY.

BECKWITH CORPORATION LTD.

Prenez avis que la compagnie « BECKWITH CORPORATION LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14206-o MARTINEAU, WALKER.

LES BÉTONNIÈRES MODERNES LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES BÉTONNIÈRES MODERNES LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Thérèse, le 6 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14198-o MARTINEAU, WALKER.

CLINIQUE DE PREMIERS SOINS RAYMOND INC.

Prenez avis que la compagnie « CLINIQUE DE PREMIERS SOINS RAYMOND INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14207-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

GARAGE RICHELIEU LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « GARAGE RICHELIEU LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Pointe-aux-Trembles, le 4 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14167-o CYR & GLOBENSKY.

KENSINGTON AGENCIES LIMITED

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies « KENSINGTON AGENCIES LIMITED » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14199-o PHILLIPS & VINEBERG.

LODEMA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LODEMA INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 5 août 1981.

Le secrétaire,
14168-o DENISE CHABOT.

PERMACON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « PERMACON INC. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Châteauguay, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN,
14208-o TRÉPANIER, COBBETT.

VILLAGE DE LA VAN SHERBROOKE INC.

Prenez avis que la compagnie « VILLAGE DE LA VAN SHERBROOKE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rock-Forest, le 21 juillet 1981.

Le secrétaire,
14200-o DIANE LONGPRÉ.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Lise Filion

Succession de Filion, Lise, en son vivant du 1420, côte Terrebonne, Saint-Louis-de-Terrebonne, décédée le 7 novembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6
14201-o

Succession Alexandre Hurtibise

Succession de Hurtibise, Alexandre, en son vivant de Lac-des-Écorces, comté de Labelle, décédé le 19 novembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6
14202-o

Demande(s) à la Législature

Loi concernant certains terrains donnés à Horace Bérubé

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Horace Bérubé, Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée l'autorisant à vendre à un de ses fils des terrains qui lui furent donnés par son père et ce nonobstant les clauses de son contrat de mariage.

Québec, le 5 août 1981.

Le requérant,
14143-33-4-o HORACE BÉRUBÉ.

Les Mines Western Québec Ltée (Libre de responsabilité personnelle)

Avis est, par les présentes, donné que « Les Mines Western Québec Ltée (Libre de responsabilité personnelle) » s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la prochaine session, pour faire adopter une loi régularisant l'émission de ses actions.

Montréal, le 24 juillet 1981.

Les procureurs de la requérante,
VALIQUETTE, BLOUIN,
14055-32-4-o KOCHENBURGER, ASSOCIÉS.

Succession Edmond Laliberté senior

Avis est, par les présentes, donné que les légataires universels de feu Edmond Laliberté senior s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la prochaine session ou de la suivante, pour obtenir l'adoption d'une loi modifiant le testament de feu Edmond Laliberté senior afin de supprimer la prohibition d'aliéner contenue audit testament.

Québec, le 4 août 1981.

Les procureurs de la succession,
14154-33-4-o LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS.

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général du financement des partis politiques donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., c. 56).

Allocation aux partis politiques (articles 55 à 61 de la loi)

Parti libéral du Québec

État sommaire du montant versé au représentant officiel, M. Jean-Pierre Roy, pour la période du 1er avril 1981 au 30 juin 1981.

1. Frais d'administration	52 705,10 $
Total:	52 705,10 $

État sommaire du montant versé au représentant officiel, M. Jean-Pierre Roy, pour la période du 1er au 31 juillet 1981.

1. Frais d'administration	43 121,70 $
Total:	43 121,70 $

Parti québécois

État sommaire du montant versé au représentant officiel, M. Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1er avril 1981 au 31 juillet 1981.

1. Frais d'administration ..... 108 485,12 $
2. Frais de diffusion du programme politique 36 845,55 $
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres 39 617,17 $

Total: 184 947 84 $

Montréal, le 6 août 1981.

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Remplacements de représentants officiels (article 37 de la loi)

Associations de comté autorisées
Parti libéral du Québec

Circonscription électorale	*Représentants officiels*
Joliette	Paul Prud-Homme par: Marcellin Ferland 667, rue Gaboury Joliette, J6E 4E3
Mercier	Jules Duchesneau par: René Durocher 4597, rue Chabot Montréal, H2H 1Y2
Rousseau	Réal Beaudoin par: Madeleine Gauthier 480, promenade Lakeshore Rawdon, J0K 1S0

Instances locales autorisées
Parti québécois

Circonscription électorale	*Représentants officiels*
Jacques-Cartier (1980)	Pierre Lemieux par: Raymond Beaulieu 2075, Goldfinch Dorval, H9P 1M6
Chauveau (1980)	Bill Dobson par: Raymond-Marie Savard 70, rue Caron Loretteville, G2B 3A1

Association de comté autorisée
Parti québécois

Circonscription électorale	*Représentants officiels*
Chapleau	Yvon Cormier par: Roméo Pilon 234, rue Bélec Gatineau
Huntingdon	Mariette Ginchereau par: Jean-Guy Lestage 123, rue Perras Saint-Rémi
Jean-Talon	Thérèse Renaud par: Michel Champoux 88, des Capucins Loretteville
Marquette	Robert Massé par: Serge Gagné 153, Riverview Ville LaSalle
Montmagny-L'Islet	Marcel Guimont par: Jean Caron 232, rue Langlois Montmagny
Portneuf	Robert Dupuis par: Réjean Séguin 50, 2e Rang Deschambault
Rimouski	Berthier Landry par: Hermil Soucy 374, Dionne Pointe-au-Père, G0K 1G0
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Onil Arcand par: Gérard Trépanier Case postale 276 Ville Marie, J0Z 3W0

Sainte-Marie	Pierre Forest par: Ferdinand Roy 6840, d'Avila Saint-Léonard	Vaudreuil-Soulanges	Jean-Pierre Legault par: Richard Filion 34, du Domaine Notre-Dame-de- L'Île-Perrot
Trois-Rivières	Monique Dubois par: Richard-Alain Valois 3114, Courval, app. A Trois-Rivières		

Montréal, le 6 août 1981.

La secrétaire,
ME JOHANE CANNING-LACROIX.

14203-o

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Breuvages Quebev Inc.

Avis est donné que la compagnie « Breuvages Quebev Inc. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 17 août 1979, avec siège social au bureau 1, place Ville-Marie, local 930, Montréal, a été dissoute le 30 juillet 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-0 1638-2707

Burnside Holdings Corp.

Avis est donné que la compagnie « Burnside Holdings Corp. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 2 décembre 1957, avec siège social à Montréal, a été dissoute le 4 août 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-0 1241-8471

Cabines Ste-Rose Limitée

Avis est donné que la compagnie « Cabines Ste-Rose Limitée », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 28 décembre 1949, avec siège social à Laval, a été dissoute le 31 juillet 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-0 1242-0329

Les Calcites du Québec Ltée

Avis est donné que la compagnie « Les Calcites du Québec Ltée », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 7 juin 1960, avec siège social au 493, boulevard Harwood, Dorion, a été dissoute le 29 juillet 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-o 1152-9583

Laporte & Lamouche

Avis est donné que la compagnie « Laporte & Lamouche », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 5 juin 1951, avec siège social à Montréal, a été dissoute le 29 juillet 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-o 1265-4588

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Corporation du comté de Richmond

Conformément au paragraphe 4 de l'article 404*c* du Code municipal du Québec, avis est donné, par les présentes, qu'une entente est intervenue entre la corporation du comté de Richmond et les trois (3) corporations municipales des villes ci-dessous énumérées aux fins d'habiliter la corporation du comté de Richmond à exploiter un système de gestion des déchets, savoir:

Corporation municipale de la ville de Bromptonville, du Règlement municipal numéro 440;

Corporation municipale de la ville de Richmond, du Règlement municipal numéro 407;

Corporation municipale de la ville de Windsor, du Règlement numéro 543;

Cette entente a été approuvée par la Commission municipale du Québec, le dix-neuvième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) et par le ministre de l'Environnement, le premier jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), et elle entre en vigueur le jour de la publication de cet avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Greenlay, le 6 août 1981.

Le secrétaire-trésorier de la corporation du comté de Richmond,
ARMAND MARIER.

14209-o

Énergie et Ressources

Cadastres

Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 987, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Remplacer: les lots 100-2, 100-3, 100-44, 101-2, 101-21, 105-4, 105-5, 106-1 et une partie des lots 100, 101, 105 et 106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Cadastre: l'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
238510

14190-o

Village d'Asbestos

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 80-493, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1981.

Remplacer: une partie des lots 80-244, 80-246, 80-247, 80-258, 80-259, 80-260, 80-363, 80-364, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1981.

Cadastre: Asbestos, village d'
Division d'enregistrement: Richmond
Municipalité: la ville d'Asbestos

Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
238637

14190-o

Canton d'Ascot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16E-124 et 16E-125, rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1981.

Remplacer: le lot 16E-102, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1981.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238012

Canton d'Ascot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16B-539, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: le lot 168-179 et la partie restante du lot 168-178, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke
Québec, le 22 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239308

Canton d'Ascot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 20E-93, 20E-94, rang V, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: les lots 20E-76-1, 20E-77-1, 20E-78 et une partie des lots 20E-33, 20E-35, 20E-72, 20E-76, 20E-77, 20E-80, rang V, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Fleurimont
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238647

Canton d'Ascot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16B-540, rang IX, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: les lots 16B-520, 16B-521, 16B-538 et une partie du lot 16B-517, rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238734

Canton de Babel

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot C-50, bloc C en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Babel, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: la ville de Port-Cartier
Québec, le 3 août 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238231

Paroisse de Charlesbourg

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1099, 1100, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Annuler: une partie des lots 92, 93, 94, 94A, 95, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238223

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 189-1467 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1981.

Remplacer: les lots 189-1109 à 189-1112, 189-1145, 189-1146, 189-1185 à 189-1196, 189-1224 à 189-1227 et une partie des lots 189-1108, 189-1113, 189-1144, 189-1147, 189-1184, 189-1197, 189-1223, 189-1228 et 189-1263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1981.

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 087816

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 191 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: les lots 25-116, 25-117, 27-106 et une partie des lots 27-105, 25 et 27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089343

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 367 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Annuler: une partie des lots 198-9 et 198 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089275

Canton de Gore

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 11A-124 à 11A-127, rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Gore, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Gore
Québec, le 20 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239510

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 160A-312, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: une partie du lot 160A-92, rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la cité de Drummondville
Québec, le 20 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238635

Canton de Grantham

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 298-102, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: les lots 298-56, 298-63, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest
Québec, le 20 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238393

Village d'Hochelaga

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3-933 et 3-934 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Remplacer: les lots 3-152 et 3-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089375

Canton de Howard

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 32-100, 32-101, 32-103, 32-104, 32-105, 32-106, 32-107, 32-108 rang III, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1981.

Cadastre: Howard, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Saint-Adolphe-d'Howard
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238953

Canton de l'Île

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 10, rang IV, île d'Alma en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: le lot 1-22 et une partie du lot 1, rang IV île d'Alma en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: de l'Île, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239698

Paroisse de Lachenaie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 256-460 et 256-461 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1981.

Remplacer: les lots 256-309 et 256-310 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1981.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089311

Paroisse de Lachine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 996-1723 et 996-1724 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Remplacer: les lots 996-744-1, 996-744-17, 996-745, 996-746 et 996-747 et une partie du lot 996-744 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de LaSalle
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089132

Paroisse de Lachine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 998-256 à 998-260 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Remplacer: les lots 998-68-2, 998-74-2 et une partie des lots 998-68 et 998-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de LaSalle
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088502

Paroisse de Lachine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 977-347 et 977-348 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: le lot 977-295-2 et une partie du lot 977-295 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de LaSalle
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089294

Paroisse de L'Ange-Gardien

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 581 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1981.

Remplacer: une partie des lots 244-12, 244-15, 250-2, 250-5 255-19, 255A-2, 244, 250, 255 et 255A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1981.

Cadastre: L'Ange-Gardien, paroisse de
Division d'enregistrement: Montmorency
Municipalité: villlage de Saint-Jean-de-Boischatel
Québec, le 22 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238507

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 744 et 745 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Remplacer: les lots 80-120, 80-121, 81-209, 81-210 et une partie des lots 80 et 81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089564

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 634-161 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Ajouter: le lot 743 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Remplacer: les lots 634-1, 634-2, 634-67, 636-2, 636-3 et une partie des lots 634, 635, 636 et la partie restante des lots 635-8, 634-66, 634-68, 634-69, 635-10, 635-11, 636-15, 636-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088837

Paroisse de L'Assomption

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 176-197 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Remplacer: le lot 176-95 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Assomption
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089000

Paroisse de L'Assomption

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 436-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: le lot 436-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Assomption
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089046

Canton de Laverlochère

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 127, rang A en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Annuler: une partie du lot 1, rang A en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Cadastre: Laverlochère, canton de
Division d'enregistrement: Témiscamingue
Municipalité: Fugèreville
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239341

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 249-313 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: les lots 249-78, 249-79 et une partie du lot 249-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089156

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 249-314 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: les lots 249-90, 249-91, 249-93 et une partie du lot 249-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b*

du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089645

Ville de Lévis (quartier Saint-Laurent)

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Remise en vigueur d'une partie du lot 652-366 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Cadastre: Lévis, ville de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lévis
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239167

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 450-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: le lot 450-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089315

Seigneurie de Madawaska

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 17e-4, rang A est, rivière Madawaska en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Madawaska, seigneurie de
Division d'enregistrement: Témiscouata
Municipalité: la ville de Dégelis
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239902

Canton de Magog

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5C-91, 5C-92 et 5C-93, rang XIX, de Bolton en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1981.

Remplacer: les lots 5C-63 à 5C-67, 5C-67-1, 5C-67-2, 5C-68-2, 5C-75 à 5C-80, 5C-81, 5C-86 et une partie du lot 5C-68, rang XIX, de Bolton en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 juillet 1981.

Cadastre: Magog, canton de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: la cité de Magog
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238200

Canton de Malhiot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 40-5-17 et 40-5-18, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: le lot 40-5-9, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie
Québec, le 23 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239023

Cité de Montréal (quartier Ouest)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 228 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Remplacer: les lots 133A et 134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Ouest)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089634

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2009 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Remplacer: une partie des lots 1702-65, 1702 et 1714A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 090022

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 84-1067 et 84-1068 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: les lots 84-599 à 84-603 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089318

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4901 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Remplacer: le lot 85-112 et une partie du lot 85 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 090108

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4902 et 4903 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Remplacer: les lots 148-682, 148-683, 149-613 à 149-616 et une partie des lots 148 et 149 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089912

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4904 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Remplacer: le lot 86-459 et une partie du lot 86 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 090107

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 153-2 et 153-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud
Québec, le 20 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239121

Canton d'Orford

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38-114 à 38-119 et 97-57 à 97-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: les lots 38-70, 38-71-1, 38-71-2, 38-81-1, 97-51, 97-53 et une partie des lots 38-71 et 38-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238914

Canton d'Orford

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 164-125 et 164-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: une partie du lot 164-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239102

Canton d'Orford

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-145 et 40-135 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: les lots 39-95, 39-96 et une partie des lots 39-72, 39-76, 39-77, 39-97 et la partie restante du lot 40-56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239042

Village de Plessisville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 93-60 et 93-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Remplacer: les lots 93-50-6, 93-51-2, 93-52-2 et une partie des lots 93-50, 93-51, 93-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 juillet 1981.

Cadastre: Plessisville, village de
Division d'enregistrement: Mégantic
Municipalité: la ville de Plessisville
Québec, le 22 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238670

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 190-69 et 190-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Remplacer: trois parties du lot 190-51 et la partie restante du lot 190-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088904

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 167-113 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: les lots 167-72 et 167-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089501

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 179-520 et 179-521 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Remplacer: les lots 179-359, 179-361 et une partie du lot 179-360 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089213

Village de Princeville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 244-6, 244-7, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1981.

Remplacer: les lots 244-4, 244-5, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1981.

Cadastre: Princeville, village de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la ville de Princeville
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239112

Cité de Québec (quartier du Palais)

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4569 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 juillet 1981.

Remplacer: les lots 2844-B, 2844-C et une partie du lot 2844 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code

civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 juillet 1981.

Cadastre: Québec, cité de (quartier du Palais)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec
Québec, le 3 août 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 240748

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 132-210 et 132-211 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: les lots 132-89, 132-90 et une partie du lot 132-91 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089417

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 96-1736 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: les lots 96-115 à 96-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089383

Canton de Rouyn

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 50 à 59 rang IX nord, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Remplacer: une partie des lots 20a, 20b, 20c, rang IX nord, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Cadastre: Rouyn, canton de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la cité de Noranda
Québec, le 24 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 237875

Ville de Rouyn

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 1884 (bloc minier 41) en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1981.

Cadastre: Rouyn, ville de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la cité de Rouyn
Québec, le 3 août 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239669

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 17-81, 17-98 et 17-99, rang XI, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mai 1981.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088764

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-25 à 5-28, rang V, canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juin 1981.

Remplacer: les lots 5-4, 5-14 à 5-16, rang V, canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juin 1981.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089350

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 42, rang X, canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: les lots 9A-23, 9A-24, 9A-26, 9A-27 et une partie des lots 9A-25, 9A-28, 9A-29 et 9A, rang X, canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089174

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6B-82 rang IV, canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: les lots 6B-47 et 6B-48 rang IV, canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089188

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 478-237, 478-238, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Remplacer: les lots 478-204, 478-205, 478-206, 478-207, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239015

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 604-116 à 604-120 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec
Québec, le 16 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239798

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 699-36, 699-37 et 699-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: les lots 699-29 et 699-30 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la cité de Loretteville
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238700

Paroisse de Saint-André-d'Acton

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 356-8, 356-9, 356-10, 357-13, 357-14 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: une partie des lots 356-3 et 357-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Saint-André-d'Acton, paroisse de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la paroisse de Saint-André-d'Acton
Québec, le 23 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239103

Paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 79-22-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: les lots 79-22-1-1, 79-22-2 et une partie du lot 79-22-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Angèle-de-Laval, paroisse de
Division d'enregistrement: Nicolet no 1
Municipalité: la ville de Bécancour
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239024

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 148-474 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Remplacer: les lots 148-282-1, 148-282-2, 148-305-2, 148-305-3, 148-282 à 184-284 et une partie des lots 148-305-1 et 148-305 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089671

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Annuler: la partie restante du lot 471-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239191

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 397-259 à 397-261 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Remplacer: les lots 397-131, 397-132 et une partie des lots 397-130 et 397-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le Grand
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089726

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 406, 407, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1981.

Remplacer: le lot 405 et une partie du lot 227, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 240235

Village de Saint-Eustache

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Remplacer: une partie du lot 22-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Eustache, village de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089571

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 349 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Annuler: une partie du lot 29 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville
Québec, le 15 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088894

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 46-214 et 46-215 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Remplacer: les lots 46-112 et 46-113 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089588

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 148-253 à 148-255, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: les lots 148-104-2, 148-105 et une partie des lots 148-104, 148-106, en vertu des dispositions de

l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 240014

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 210 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Remplacer: une partie des lots 46, 47-A et 47 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge
Québec, le 3 août 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238559

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 594, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: une partie du lot 358, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 240055

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter les lots 124-156, 124-157, 127-113, 127-114, 128-62 et 128-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer les lots 124-55, 124-56, 127-51, 127-52, 128-34 et 128-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 087576

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 303-213 à 303-224 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1981.

Remplacer: les lots 303-203 à 303-212, 303-148 et 303-149 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088785

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Annuler: les lots 442-135 à 442-139, 442-150 à 442-153, 353-2 à 353-5 et la partie restante des lots 442-121, 442-134 et 442-149 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088784

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 213-8, 218-15, 218-14, 220-27, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239644

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 178-681 et 178-682 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: les lots 178-678 et 178-679 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Pincourt
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089197

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 99-30, 99-31, 100-33 et 100-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1981.

Remplacer: les lots 99-14, 99-15, 100-11, 100-12 et une partie des lots 99-29 et 100-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juin 1981.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089146

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 199-119 à 199-121 et 199-126 à 199-128 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la paroisse de Saint-Amable
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089788

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 466-359 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1981.

Remplacer: les lots 466-156 à 466-159 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089160

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 356-860 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: une partie du lot 356-837 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089379

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 474-80 et 474-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: une partie du lot 474-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088887

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 588-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Remplacer: les lots 588-86 et 588-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089240

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-184 à 30-190 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Remplacer: les lots 30-162 à 30-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088776

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 116-592 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Remplacer: le lot 116-462 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088846

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 116-591 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Ajouter: le lot 117-579 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Remplacer: les lots 116-482, 117-344 et 117-345 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.
Québec, le 14 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088845

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 103-1 et le lot 103-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mai 1981.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088796

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 103-3 et 103-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mai 1981.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088795

Paroisse de Sainte-Marguerite

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 20-539, rang V, canton de Wexford en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juillet 1981.

Remplacer: une partie des lots 20-45, 20-185 et 20-318, rang V, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Marguerite, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088951

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2-3-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Remplacer: le lot 2-3-16 et une partie des lots 2-3-14-3, 2-3-14 et 2-3-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas
Québec, le 28 juillet 1981

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239129

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 17-137 à 17-140 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1981.

Remplacer: les lots 17-114 à 17-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas
Québec, le 30 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 239956

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 107-72 et 107-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Remplacer: les lots 107-6-2, 107-7-1, 107-7-2, 107-7 et une partie du lot 107-6 en vertu des dispositions de

l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 238658

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 248-211 à 248-214 et 249-213 à 249-216 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Remplacer: les lots 248-111 à 248-113 et 249-59 à 249-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval
Québec, le 22 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 090302

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 251-249 à 251-251 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Remplacer: les lots 251-240 à 251-242 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 juillet 1981.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval
Québec, le 22 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 090274

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 56-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Remplacer: les lots 56-8 et 56-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Piedmont
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088903

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 221-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1981.

Remplacer: le lot 221-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juin 1981.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089101

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 461-28, 461-31, 461-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Ajouter: les lots 461-29, 461-30 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: le lot 461-23 et une partie du lot 461-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont

le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089039

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 277-188 et 277-189 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juin 1981.

Remplacer: le lot 277-30 et une partie du lot 277-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juin 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089070

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 260-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juin 1981.

Remplacer: les lots 260-35-1, 260-37 et 260-92 et une partie du lot 260-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 juin 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089107

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-614 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1981.

Remplacer: le lot 9-273 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juin 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089100

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 241-318 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Remplacer: les lots 241-144-7 et 241-304-4 et une partie des lots 241-144 et 241-304 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 juin 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 088792

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 52-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Remplacer: les lots 52-23, 52-23-1, 52-23-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089387

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 567 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: une partie du lot 100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval
Québec, le 22 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089118

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 569 et 570 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: les lots 57-1-2, 58-1, 58-2, 58-2-1, 58-2-2, 58-3, 58-442, 60-4 et une partie des lots 57, 57-1, 58 et 60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval
Québec, le 22 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 090279

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 85-693 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Remplacer: le lot 85-199 et une partie du lot 85-200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1981.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 090035

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 430-880 et 430-881 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Remplacer: partie des lots 430-105, 430-106, 430-107, 430-107A et 430-108 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 juillet 1981.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard
Québec, le 21 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

14190-o 089430

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 409-100 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.

Remplacer: le lot 409-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1981.
Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard
Québec, le 29 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
14190-o 089316

Canton de Wentworth

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:
Annuler: les lots 20b-1 à 20b-14, 20b-19 et une partie du lot 20b-16, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juin 1981.
Cadastre: Wentworth, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Wentworth-Nord
Québec, le 9 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
14190-o 233938

Canton de Wentworth

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:
Remise en vigueur des lots 21-17 rang V, 21-35 rang VI, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 juillet 1981.
Cadastre: Wentworth, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Wentworth-Nord
Québec, le 20 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
14190-o 240044

Canton de Wolfe

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:
Ajouter: le lot 44, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1981.
Remplacer: les lots 28-25, 28-28 et une partie des lots 28-23, 28-24 et 28-32, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1981.
Cadastre: Wolfe, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Saint-Faustin
Québec, le 28 juillet 1981.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
14190-o 088763

Divers

Jacques Beauregard & Associés Ltée
Intention de révoquer des droits miniers

Prenez avis qu'en vertu des articles 234*b* et 235 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13), le ministre de l'Énergie et des Ressources recommandera au Gouvernement du Québec de révoquer les droits miniers dans les terrains ci-après désignés après l'expiration du délai de 90 jours du présent avis, à moins que le propriétaire de ces droits ne prouve que des travaux d'exploration ou d'exploitation minière y ont été effectués par lui ou pour son compte durant les dix années qui ont précédé cet avis ou qu'il ne démontre que ces droits aux minéraux lui sont nécessaires comme réserve pour assurer la continuité d'une entreprise minière qu'il exploite au Québec, à savoir:
Canton d'Ascot
Rang Un (I)
Lots: vingt-cinq a, vingt-cinq b, vingt-six a, vingt-sept c, vingt-sept e (25a, 25b, 26a, 27c, 27e)
Rang Deux (II)
Lots: vingt a, vingt e, vingt et un a, vingt et un b, vingt et un d, vingt et un e, vingt-deux a, vingt-deux c, vingt-deux d, vingt-deux e, vingt-trois a, vingt-trois d, vingt-quatre a, vingt-quatre d, vingt-quatre d-un, vingt-quatre d-deux, ving-quatre e, vingt-cinq a, vingt-cinq b, vingt-

cinq c, vingt-sept a, vingt-sept b, vingt-sept c, vingt-sept d, vingt-huit a, vingt-huit c (20a, 20e, 21a, 21b, 21d, 21e, 22a, 22c, 22d, 22e, 23a, 23d, 24a, 24d, 24-d-1, 24-d-2, 24e, 25a, 25b, 25c, 27a, 27b, 27c, 27d, 28a, 28c)

Rang Trois (III)

Lots: seize a, seize b, seize c, seize d, dix-sept a, dix-sept b, dix-sept c, dix-huit a, dix-huit b, dix-huit c, dix-neuf a, dix-neuf b, dix-neuf c, dix-neuf d, dix-neuf e, dix-neuf f, vingt a, vingt b, vingt c, vingt d, vingt et un a, vingt et un b, vingt et un c, vingt et un d, vingt-deux a, vingt-deux b, vingt-deux c, vingt-deux c-un, vingt-trois a, vingt-trois b, vingt-trois c, vingt-quatre a, vingt-quatre b, vingt-quatre d, vingt-cinq c, vingt-cinq d, vingt-six b, vingt-six d, vingt-six d-un, vingt-sept a, vingt-sept b, vingt-sept c, vingt-sept d, vingt-sept d-un, vingt-sept d-deux, vingt-sept d-trois, vingt-sept d-quatre, vingt-sept e, vingt-huit a, vingt-huit d, vingt-huit f (16a, 16b, 16c, 16d, 17a, 17b, 17c, 18a, 18b, 18c, 19a, 19b, 19c, 19d, 19e, 19f, 20a, 20b, 20c, 20d, 21a, 21b, 21c, 21d, 22a, 22b, 22c, 22c-1, 23a, 23b, 23c, 24a, 24b, 24d, 25c, 25d, 26b, 26d, 26d-1, 27a, 27b, 27c, 27d, 27d-1, 27d-2, 27d-3, 27d-4, 27e, 28a, 28d, 28f)

Rang Quatre (IV)

Lots: treize a, treize b, treize c, treize d, quatorze a, quatorze b, quinze a, quinze b, quinze f, quinze h, quinze h-un, quinze h-trois, quinze h-quatre, seize a, seize b, seize c, seize e, dix-sept a, dix-sept e, dix-huit a, dix-huit a-deux, dix-huit b, dix-huit c, dix-huit d, dix-huit e, dix-neuf a, vingt et un a, vingt-deux a, vingt-deux b, vingt-deux c, vingt-deux d, vingt-deux d-quatre, vingt-deux d-cinq, vingt-deux f, vingt-trois a, vingt-trois b, vingt-trois e, vingt-trois e-un, vingt-quatre e, vingt-quatre e-un, vingt-quatre f, vingt-quatre g-deux, vingt-cinq a, vingt-cinq b, vingt-cinq c, vingt-cinq d, vingt-cinq e, vingt-six a, vingt-six a-un, vingt-six a-deux, vingt-six b, vingt-sept a, vingt-sept b, vingt-sept c, vingt-sept d-un, vingt-sept d-trois, vingt-huit a, vingt-huit b, vingt-huit b-deux, vingt-huit b-trois (13a, 13b, 13c, 13d, 14a, 14b, 15a, 15b, 15f, 15h, 15h-1, 15h-3, 15h-4, 16a, 16b, 16c, 16e, 17a, 17e, 18a, 18a-2, 18b, 18c, 18d, 18e, 19a, 21a, 22a, 22b, 22c, 22d, 22d-4, 22d-5, 22f, 23a, 23b, 23e, 23e-1, 24e, 24e-1, 24f, 24g-2, 25a, 25b, 25c, 25d, 25e, 26a, 26a-1, 26a-2, 26b, 27a, 27b, 27c, 27d-1, 27d-3, 28a, 28b, 28b-2, 28b-3)

Rang Cinq (V)

Lots: seize a, seize b, dix-sept a, dix-sept b, dix-huit a, dix-huit b, dix-huit c, dix-neuf f, vingt b, vingt f, vingt h, vingt et un a, vingt et un b, vingt et un d, vingt et un e, vingt et un f, vingt-deux a, vingt-deux c, vingt-deux d, vingt-deux d-trois, vingt-deux e, vingt-trois a, vingt-trois e, vingt-trois f, vingt-trois g, vingt-trois h, vingt-trois i, vingt-quatre a, vingt-quatre b, vingt-quatre b-un, vingt-quatre c, vingt-quatre d, vingt-quatre e, vingt-quatre e-quatre, vingt-cinq, vingt-six a, vingt-six b, vingt-six c, vingt-six d, vingt-six d-deux, vingt-sept a, vingt-sept a-un, vingt-sept a-deux, vingt-sept b, vingt-sept c, vingt-sept d, vingt-huit a (16a, 16b, 17a 17b, 18a, 18b, 18c, 19f, 20b, 20f, 20h, 21a, 21b, 21d, 21e, 21f, 22a, 22c, 22d, 22d-3, 22e, 23a, 23e, 23f, 23g, 23h, 23i, 24a, 24b, 24b-1, 24c, 24d, 24e, 24e-4, 25, 26a, 26b, 26c, 26d, 26d-2, 27a, 27a-1, 27a-2, 27b, 27c, 27d, 28a).

Rang Sept (VII)

Lots: neuf b, dix a, dix b, onze a, onze d, onze j, douze g, douze h, douze i, douze j, douze k, treize a, treize b, treize d, quatorze a, quatorze b, quatorze f (9b, 10a, 10b, 11a, 11d, 11j, 12g, 12h, 12i, 12j, 12k, 13a, 13b, 13d, 14a, 14b, 14f)

Rang Huit (VIII)

Lots: un a, un b, un c, un d, un f, un g, deux d, deux f, deux n, trois i, trois j, quatre a, quatre b, quatre c, quatre e, cinq b, partie de sept a, sept b, huit b, huit c, neuf a, neuf b, neuf c, dix c, onze b, onze c, onze c-six, douze a, douze c, treize b, treize c, (1a, 1b, 1c, 1d, 1f, 1g, 2d, 2f, 2n, 3i, 3j, 4a, 4b, 4c, 4e, 5b, 7a, 7b, 8b, 8c, 9a, 9b, 9c, 10c, 11b, 11c, 11c-6, 12a, 12c, 13b, 13c)

Rang Neuf (IX)

Lots: un a, un g, un h, deux, deux b, trois a, trois c, quatre q, quatre i, quatre j, quatre k, quatre L, quatre m, quatre n, quatre-vingt, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, cinq a, cinq c, six a, six b, six c, six d, sept a, sept b, sept c, huit a-deux, huit b, neuf b, dix a, dix b, dix c, dix d, dix e, onze a, onze b, onze c, douze a, douze c, treize a, treize b, (1a, 1g, 1h, 2, 2b, 3a, 3c, 4q, 4i, 4j, 4k, 4l, 4m, 4n, 4-20, 4-22, 4-23, 5a, 5c, 6a, 6b, 6c, 6d, 7a, 7b, 7c, 8a-2, 8b, 9b, 10a, 10b, 10c, 10d, 10e, 11a, 11b, 11c, 12a, 12c, 13a, 13b)

Rang Dix (X)

Lots: un a, un b, un c, deux a, deux b, deux c, deux d, deux e, quatre c, quatre d, quatre e, quatre g, cinq a, cinq b, cinq c, cinq d, cinq e, cinq f, cinq g, cinq h, six a, six h, neuf a, neuf e, dix b, dix c (1a, 1b, 1c, 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 4c, 4d, 4e, 4g, 5a, 5b, 5c, 5d, 5e, 5f, 5g, 5h, 6h, 9a, 9e, 10b, 10c)

Rang Onze (XI)

Lots: un b, un c, deux, deux b, trois a, quatre a, quatre b, quatre c, quatre d, cinq a, cinq a-un, cinq a-deux, cinq a-trois, cinq a-cinq, cinq b, cinq c, six a, six b, six c, six d, six e, sept b, sept d, sept e, sept f (1b, 1c, 2a, 2b, 3a, 4a, 4b, 4c, 4d, 5a, 5a-1, 5a-2, 5a-3, 5a-5, 5b, 5c, 6a, 6b, 6c, 6d, 6e, 7b, 7d, 7e, 7f)

Canton de Chesham

Rang Un (I)

Lots: dix-sept a, dix-sept b, dix-huit a, dix-huit b, un quart nord de dix-neuf a, partie nord de vingt, partie nord de trente, partie sud de trente-deux, partie nord de trente-trois, (17a, 17b, 18a, 18b, ¼N. 19a, ptie N.20, ptie N.30, ptie S.32, ptie N.33)

Rang Deux (II) lot: demi-ouest de trente (½O.30)

Rang Quatre (IV) lot: vingt-six et vingt-sept (26, 27)

Rang Cinq (V) lot: vingt-cinq (25)

Rang Six (VI) lot: dix-huit a (18a)
Rang Huit (VIII) lot: trente-sept (37)
Rang Neuf (IX) lot: trente-huit (38)
Rang Dix (X) lots: partie sud de quinze et dix-neuf (ptie S., 15, 19)

Canton de Ditton

Rang Sept (VII)

Lots: cinq cent trente-sept, cinq cent trente-huit, cinq cent trente-neuf, cinq cent quarante, cinq cent quarante et un, cinq cent quarante-deux, cinq cent quarante-trois, cinq cent quarante-quatre, cinq cent quarante-cinq, cinq cent quarante-six, cinq cent quarante-sept (537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547)

Rang Huit (VIII)

Lots: cinq cent cinquante, cinq cent soixante-huit, cinq cent soixante-neuf, cinq cent soixante-dix, cinq cent soixante et onze, cinq cent soixante-douze (550, 568, 569, 570, 571, 572)

Rang Neuf (IX)

Lots: six cent six, six cent sept, six cent huit, six cent neuf, six cent dix, six cent onze, six cent douze, six cent treize, six cent quatorze, six cent quinze, six cent seize, six cent seize-un, six cent dix-sept, six cent dix-huit, six cent dix-neuf, six cent vingt, six cent vingt et un, six cent vingt-deux, six cent vingt-trois, six cent vingt-quatre, six cent vingt-cinq, six cent vingt-six, six cent vingt-sept, six cent vingt-huit, six cent vingt-neuf, six cent trente-cinq (606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 616-1, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 635)

Rang Dix (X)

Lots: six cent quarante et un, six cent cinquante-deux, six cent cinquante-trois, six cent soixante-six, six cent soixante-treize, six cent soixante-quatorze, six cent soixante-quinze, six cent soixante-seize, six cent soixante-dix-sept, six cent soixante-dix-huit, six cent soixante-dix-neuf, six cent quatre-vingt, six cent quatre-vingt-un, six cent quatre-vingt-deux (641, 652, 653, 666, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682)

Rang Onze (XI)

Lot: six cent quatre-vingt-quatorze, six cent quatre-vingt-quinze, six cent quatre-vingt-seize, six cent quatre-vingt-dix-sept, six cent quatre-vingt-dix-huit, six cent quatre-vingt-dix-neuf, sept cent, sept cent un, sept cent deux, sept cent trois (694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703)

Canton de Dudswell

Rang Un (I)

Lots: un a, un b, un c, un d, un e, un f, un g, deux a, deux b, deux c, deux d, deux f, trois a, trois b, trois c, quatre a, quatre a-un, quatre b, quatre c, cinq a, cinq b, cinq c, cinq d, six, huit a, huit b, (1a, 1b, 1c, 1d, 1e, 1f, 1g, 2a, 2b, 2c, 2d, 2f, 3a, 3b, 3c, 4a, 4a-1, 4b, 4c, 5a, 5b, 5c, 5d, 6, 8a, 8b).

Rang Deux (II)

Lots: un a, un c, deux a, deux b, deux c, deux d, deux e, deux f, trois a, trois b, trois c, trois d, quatre a, quatre b, quatre c, quatre d, cinq a, cinq b, sept a, sept b, sept c, huit a, huit b, neuf a, neuf b, dix a, dix b, onze a, douze a (1a, 1c, 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f, 3a, 3b, 3c, 3d, 4a, 4b, 4c, 4d, 5a, 5b, 7a, 7b, 7c, 8a, 8b, 9a, 9b, 10a, 10b, 11a, 12a)

Rang Trois (III)

Lots: un a, un b, un c, un d, deux a, deux b, deux c, trois a, trois a-un, trois a-quinze, trois b, trois b-un, trois c, quatre a, quatre b, cinq a, cinq b, cinq c, six a, six c, six d, sept a, sept b, sept c, huit a, huit b, huit c, neuf a, neuf b, neuf c, dix a, dix b, dix c, onze a, onze b, onze c, onze d, douze a, douze b, douze c, treize a, treize b, treize c, treize e, treize f (1a, 1b, 1c, 1d, 2a, 2b, 2c, 3a, 3a-1, 3a-15, 3b, 3b-1, 3c, 4a, 4b, 5a, 5b, 5c, 6a, 6c, 6d, 7a, 7b, 7c, 8a, 8b, 8c, 9a, 9b, 9c, 10a, 10b, 10c, 11a, 11b, 11c, 11d, 12a, 12b, 12c, 13a, 13b, 13c, 13e, 13f)

Rang Quatre (IV)

Lots: un a, un b, un c, deux, trois, quatre, cinq, six, sept a, sept b, sept c, huit a, huit a-un, huit b, huit c, huit d, huit e, neuf a, neuf b, neuf c, neuf c-un, neuf e, dix a, dix b, dix c, dix d, onze a, onze c, douze a, douze b, douze c, treize a, treize e, quatorze a, quatorze b, quatorze d, quatorze e, quatorze f, quatorze g, quatorze h, quatorze i, quatorze j, quinze b, quinze c, quinze e, quinze f, quinze g, quinze h, quinze i, quinze n, seize a, seize b (1a, 1b, 1c, 2, 3, 4, 5, 6, 7a, 7b, 7c, 8a, 8a-1, 8b, 8c, 8d, 8e, 9a, 9b, 9c, 9c-1, 9e, 10a, 10b, 10c, 10d, 11a, 11c, 12a, 12b, 12c, 13a, 13e, 14a, 14b, 14d, 14e, 14f, 14g, 14h, 14i, 14j, 15b, 15c, 15e, 15f, 15g, 15h, 15i, 15n, 16a, 16b)

Rang Cinq (V)

Lots: huit, neuf a, neuf b, dix a, dix b, dix c, onze a, onze b, onze c, onze d, onze e, onze f, douze a, douze b, douze d, douze e, douze f, douze g, douze h, douze i, treize d, treize e, treize g, quatorze b, quatorze i, quatorze j, quatorze k, quatorze L, quatorze o, quinze a, quinze b, quinze c, quinze d, quinze e, quinze f, quinze g, seize a, seize b, seize c, seize d, seize e, seize f, seize g (8, 9a, 9b, 10a, 10b, 10c, 11a, 11b, 11c, 11d, 11e, 11f, 12a, 12b, 12d, 12e, 12f, 12g, 12h, 12j, 13d, 13e, 13g, 14b, 14i, 14j, 14k, 14L, 14o, 15a, 15b, 15c, 15d, 15e, 15f, 15g, 16a, 16b, 16c, 16d, 16e, 16f, 16g).

Rang Six (VI)

Lots: huit a, huit b, neuf a, neuf b, neuf c, dix a, dix b, dix c, dix d, dix e, onze a, onze b, onze c, onze d, douze a, douze b, douze c, douze d, douze e, treize a, treize b, treize c, treize d (8a, 8b, 9a, 9b, 9c, 10a, 10b, 10c, 10d, 10e, 11a, 11b, 11e, 11d, 12a, 12b, 12d, 12e, 13a, 13b, 13c, 13d)

Rang Sept (VII)

Lots: sept a, sept b, sept c, huit a, huit b, neuf a, neuf b, neuf c, neuf d, dix, onze a, onze b, douze a, douze b, douze c, treize a, treize b, treize c, treize d, quatorze a, quatorze b, quatorze c, quatorze d (7a, 7b, 7c, 8a, 8b, 9a, 9b, 9c, 9d, 10, 11a, 11b, 12a, 12b, 12c, 13a, 13b, 13c, 13d, 14a, 14b, 14c, 14d)

Rang Huit (VIII)

Lots: sept, huit, neuf, dix a, dix b, onze a, onze b, onze c, onze d, douze, treize, quatorze a, quatorze b, quatorze c, quatorze f, quatorze g, quinze a, quinze b, seize, dix-sept a, dix-sept b, dix-huit, dix-neuf a, dix-neuf b, dix-neuf c, vingt a, vingt b, vingt et un b, vingt et un c, vingt et un d, vingt-deux a, vingt-deux b, vingt-trois a, vingt-trois b, vingt-trois b, vingt-trois c, vingt-quatre a, partie de vingt-quatre b (7, 8, 9, 10a, 10b, 11a, 11b, 11c, 11d, 12, 13, 14a, 14b, 14c, 14f, 14g, 15a, 15b, 16, 17a, 17b, 18, 19a, 19b, 19c, 20a, 20b, 21b, 21c, 21d, 22a, 22b, 23a, 23b, 23c, 24a, p. 24b)

Rang Neuf (IX)

Lots: sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze a, quatorze b, quinze a, quinze b, seize a, seize b, dix-sept a, dix-sept b, dix-huit, dix-neuf a, dix-neuf b, dix-neuf c, vingt a, vingt b, vingt c, vingt et un a, vingt et un b, vingt et un c, vingt-deux, vingt-trois a, vingt-trois b, vingt-quatre a, vingt-quatre b (7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14a, 14b, 15a, 15b, 16a, 16b, 17a, 17b, 18, 19a, 19d, 19c, 20a, 20b, 20c, 21a, 21b, 21c, 22, 23a, 23b, 24a, 24b)

Canton d'Emberton

Rang Un (I)

Lots: seize, dix-sept c, dix-sept d, dix-sept e, demi-sud de dix-huit a, vingt-trois a (16, 17c, 17d, 17e, ½S. 18a, 23a)

Rang Trois (III)

Lots: un, demi-est de quatre, demi-sud de six, demi-sud de sept, treize, quinze, seize, trois quarts sud et quart nord de vingt-quatre, trente (1, ½E.4, ½S.6, ½S.7, 13, 15, 16, ¾S. et ¼N.24, 30)

Rang Quatre (IV)

Lots: demi-ouest de un, deux, trois, quatre, demi-est de cinq, six, sept, demi-ouest de huit, vingt et un (½0.1, 2, 3, 4, ½E.5, 6, 7, ½0.8, 21)

Canton d'Hatley

Rang Un (I)

Lots: cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-huit, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent, deux cent un (179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 190, 191, 193, 195, 197, 198, 199, 200, 201)

Rang Deux (II)

Lots: deux cent deux, deux cent trois, deux cent quatre, deux cent sept, deux cent huit, deux cent neuf, deux cent dix, deux cent onze, deux cent douze, deux cent treize, deux cent quinze, deux cent seize, deux cent dix-sept, deux cent dix-huit, deux cent dix-neuf, deux cent vingt-quatre, deux cent vingt-cinq, deux cent vingt-six, deux cent trente (202, 203, 204, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 224, 225, 226, 230)

Rang Trois (III)

Lots: cinq cent quatre-vingt, cinq cent quatre-vingt-un, cinq cent quatre-vingt-deux, cinq cent quatre-vingt-trois, cinq cent quatre-vingt-quatre, cinq cent quatre-vingt-six, cinq cent quatre-vingt-sept, cinq cent quatre vingt-huit, partie de cinq cent quatre-vingt-neuf non subdivisée, cinq cent quatre-vingt-neuf-trois, cinq cent quatre-vingt-neuf-six, cinq cent quatre-vingt-douze, partie de cinq cent quatre-vingt-treize, cinq cent quatre-vingt-quatorze, cinq cent quatre-vingt-quinze, cinq cent quatre-vingt-seize (580, 581, 582, 583, 584, 586, 587, 588, ptie 589 n.s., 589-3, 589-6, 592 ptie 593, 594, 595, 596)

Rang Quatre (IV)

Lots: six cent un, six cent deux, six cent deux-un, six cent deux-deux, six cent trois, six cent trois-un, six cent trois-deux, partie de six cent trois-quatre non subdivisée, six cent trois-quatre-un, partie de six cent quatre non subdivisée, partie de six cent quatre-un non subdivisés, six cent cinq, six cent douze, six cent treize, six cent quatorze, six cent dix-huit, six cent dix-neuf, six cent vingt, six cent vingt et un-un, six cent vingt-deux, six cent vingt-sept, six cent vingt-neuf (601, 602, 602-1, 602-2, 603, 603-1, 603-2, p.603-4n.s., 603-4-1, p.604n.s., p.604-1n.s., 605, 612, 613, 614, 618, 619, 620, 621-1, 622, 627, 629)

Canton de Marbleton

Rang Six (VI)

Lots: sept, onze, douze (7, 11, 12)

Rang Sept (VII)

Lots: cent cinquante et un, cent cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent soixante et un, cent soixante-huit, trois cent trente-six, trois cent trente-neuf, trois cent quarante, trois cent quarante et un, trois cent quarante-cinq, trois cent quarante-six, trois cent quarante-huit, trois cent cinquante, trois cent cinquante et un, trois cent cinquante-trois (151, 152, 153, 154, 155, 161, 168, 336, 339, 340, 341, 345, 346, 348, 350, 351, 353)

Canton de Westbury

Rang Un (I)

Lots: un a, un b, un b-un, un b-deux, un b-trois, un b-quatre, un b-cinq, un b-six, un b-sept, un c, un c-un, un c-deux, un c-trois, un d, deux a, deux b, deux c, deux d, deux e, trois a, trois a-un, trois b, trois b-un, trois c, trois d, trois d-un, quatre a, quatre b, quatre b-un, quatre c, quatre d, quatre e, quatre e-un, cinq a, cinq b, cinq b-un, cinq c, cinq c-un, cinq c-deux, cinq c-trois, cinq d, cinq e (1a, 1b, 1b-1, 1b-2, 1b-3, 1b-4, 1b-5, 1b-6, 1b-7, 1c, 1c-1, 1c-2, 1c-3, 1d, 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 3a, 3a-1, 3b, 3b-1, 3c, 3d, 3d-1, 4a, 4b, 4b-1, 4c, 4d, 4e, 4e-1, 5a, 5b, 5b-1, 5c, 5c-1, 5c-2, 5c-3, 5d, 5e)

Rang Deux (II)

Lots: trois, trois-un, trois-deux, trois-trois, trois-quatre, quatre a, quatre b, quatre c, quatre d, quatre e, quatre f, quatre g, quatre g-un, quatre g-deux, quatre g-trois, quatre h, cinq a, cinq b, cinq c, six a, six b, six c, six d, six e, sept a, sept b, sept c, sept d (3, 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 4a, 4b, 4c, 4d, 4e, 4f, 4g, 4g-1, 4g-2, 4g-3, 4h, 5a, 5b, 5c, 6a, 6b, 6c, 6d, 6e, 7a, 7b, 7c, 7d)

Rang Trois (III)

Lots: six a, six b, six b-un, sept a, sept a-deux, sept a-trois, sept a-quatre, sept a-cinq, sept b, sept b-un, sept b-un-un, sept b-un-deux, sept-b-un-trois, sept b-deux, sept b-deux-un, sept b-deux-deux, huit a, huit b, huit b-un, huit c, neuf a, neuf b, neuf c, neuf d, dix a, dix a-un, dix a-deux, dix b, dix c, dix d, dix e, dix f, dix g, onze a, onze a-un, onze a-deux, onze b, onze c, onze d, onze d-un, onze d-deux, onze e, onze e-un, onze e-deux, onze e-trois, onze e-quatre, onze e-cinq, onze f, onze g, onze h, onze i, onze k-un, onze k-deux, douze a, douze b, douze c-un, douze c-deux, douze c-trois, douze d-un, douze d-un-un, douze d-deux, douze d-trois, douze e (6a, 6b, 6b-1, 7a, 7a-2, 7a-3, 7a-4, 7a-5, 7b, 7b-1, 7b-1-1, 7b-1-2, 7b-1-3, 7b-2, 7b-2-1, 7b-2-2, 8a, 8b, 8b-1, 8c, 9a, 9b, 9c, 9d, 10a, 10a-1, 10a-2, 10b, 10c, 10d, 10e, 10f, 10g, 11a, 11a-1, 11a-2, 11b, 11c, 11d, 11d-1, 11d-2, 11e, 11e-1, 11e-2, 11e-3, 11e-4, 11e-5, 11f, 11g, 11h, 11i, 11k-1, 11k-2, 12a, 12b, 12c-1, 12c-2, 12c-3, 12d-1, 12d-1-1, 12d-2, 12d-3, 12e)

Rang Quatre (IV)

Lots: douze a, douze a-un, douze a-deux, douze a-trois, douze a-quatre, douze a-cinq, douze b, douze b-un, douze b-deux, douze b-trois, douze b-quatre, douze b-cinq, douze b-six, douze b-sept, douze c, douze d, douze e, treize a, treize a-un, treize a-deux, treize a-trois, treize b, quatorze, quatorze-un (12a, 12a-1, 12a-2, 12a-3, 12a-4, 12a-5, 12b, 12b-1, 12b-2, 12b-3, 12b-4, 12b-5, 12b-6, 12b-7, 12c, 12d, 12e, 13a, 13a-1, 13a-2, 13a-3, 13b, 14, 14-1)

Rang Cinq (V)

Lots: dix, onze, douze a, douze b, douze c, douze d, douze e, treize a, treize b, treize b-un, treize b-deux, treize c, treize d, treize e, quatorze a, quatorze a-un, quatorze a-deux, quatorze a-trois, quatorze a-quatre, quatorze b, quinze a, quinze a-un, quinze b, seize a, seize b (10, 11, 12a, 12b, 12c, 12d, 12e, 13a, 13b, 13b-1, 13b-2, 13c, 13d, 13e, 14a, 14a-1, 14a-2, 14a-3, 14a-4, 14b, 15a, 15a-1, 15b, 16a, 16b)

Rang Six (VI)

Lots: treize a, treize b, treize c, treize c-deux, (13a, 13b, 13c, 13c-2)

Canton de Stoke

Rang Trois (III)

Lots: dix-neuf a, dix-neuf b, dix-neuf c, vingt, vingt-un, vingt et un a, vingt et un b (19a, 19b, 19c, 20, 20-1, 21a, 21b)

Rang Quatre (IV)

Lots: vingt a, vingt a-un, vingt a-deux, vingt a-trois, vingt a-quatre, vingt b, vingt c, vingt et un a, vingt et un b, vingt et un c, vingt et un c-un, vingt et un c-deux, vingt et un c-trois, vingt-deux a, vingt-deux b, vingt-deux b-un, vingt-deux c, vingt-trois a, vingt-trois b, vingt-trois b-un, vingt-trois b-deux, vingt-trois b-quatre, ving-trois b-cinq, vingt-trois b-six, vingt-trois b-sept, vingt-trois b-huit, vingt-trois b-deux-un, vingt-trois b-deux-deux, vingt-trois b-trois, vingt-trois b-quinze, vingt-trois b-seize, vingt-trois b-dix-sept, vingt-trois b-dix-huit, vingt-trois b-dix-neuf, vingt-trois b-vingt, vingt-quatre, vingt-quatre-un, vingt-quatre-deux, vingt-quatre-trois, vingt-cinq a, vingt-cinq b, vingt-cinq b-un, vingt-cinq b-deux, vingt-cinq b-trois, vingt-cinq b-quatre, vingt-cinq b-cinq, vingt-cinq b-six (20a, 20a-1, 20a-2, 20a-3, 20a-4, 20b, 20c, 21a, 21b, 21c, 21c-1, 21c-2, 21c-3, 22a, 22b, 22b-1, 22c, 23a, 23b, 23b-1, 23b-2, 23b-4, 23b-5, 23b-6, 23b-7, 23b-8, 23b-2-1, 23b-2-2, 23b-3, 23b-15, 23b-16, 23b-17, 23b-18, 23b-19, 23b-20, 24, 24-1, 24-2, 24-3, 25a, 25b, 25b-1, 25b-2, 25b-3, 25b-4, 25b-5, 25b-6)

Rang Cinq (V)

Lots: dix-neuf a, dix-neuf b, dix-neuf b-un, dix-neuf b-trois, dix-neuf b-quatre, dix-neuf b-cinq, dix-neuf c, dix-neuf d, dix-neuf d-un, vingt a, vingt a-un, vingt a-deux, vingt a-trois, vingt b, vingt b-un, vingt b-deux, vingt b-trois, vingt b-quatre, vingt b-cinq, vingt b-six, vingt b-sept, vingt b-huit, vingt b-neuf, vingt b-dix, vingt et un a, vingt et un b, vingt et un b-un, vingt et un b-deux, vingt et un c, vingt et un c-un, vingt et un c-deux, vingt et un c-trois, vinngt et un c-quatre, vingt et un c-cinq, vingt et un c-six, vingt et un c-sept, vingt-deux a, vingt-deux b, vingt-deux c, vingt-deux d, vingt-deux e, vingt-deux f, vingt-trois, vingt-trois a-un, vingt-trois b, vingt-trois c, vingt-trois c-un, vingt-trois c-deux, vingt-trois d, vingt-trois d-un, vingt-quatre a, vingt-quatre b, vingt-quatre b-deux, vingt-quatre b-trois, vingt-quatre b-quatre, vingt-quatre b-cinq, vingt-quatre b-six, vingt-quatre b-sept, vingt-quatre b-huit, vingt-quatre b-neuf, vingt-quatre c, vingt-quatre c-un, vingt-quatre c-deux, vingt-cinq a, vingt-cinq b, vingt-cinq c-un, vingt-cinq d, vingt-cinq d-un, vingt-cinq d-deux, vingt-cinq e, vingt-cinq e-un, vingt-six a, vingt-six b, vingt-six c, vingt-six d, vingt-sept a, vingt-sept a-un, vingt-sept a-deux, vingt-sept b, vingt-sept c, vingt-sept d, vingt-sept e, vingt-sept f, vingt-sept g, vingt-sept g-un, vingt-sept g-deux, vingt-sept g-trois, vingt-sept g-quatre, vingt-sept g-cinq, vingt-sept g-six, vingt-sept g-sept, vingt-sept g-huit, vingt-sept g-neuf, vingt-sept g-dix, vingt-sept h, vingt-sept h-un, vingt-sept h-deux, vingt-sept h-trois, vingt-sept h-quatre, vingt-sept i, vingt-sept i-un, vingt-sept i-deux, vingt-sept i-trois, vingt-sept i-quatre, vingt-sept i-cinq, vingt-sept i-six, vingt-sept i-sept, vingt-huit a, vingt-huit b, vingt-huit c, vingt-huit d, vingt-huit e, vingt huit i, vingt-huit j, vingt-huit k, vingt-huit L-un, vingt-huit n, vingt-huit n-un,

vingt-huit m, (19a, 19b, 19b-1, 19b-3, 19b-4, 19b-5, 19c, 19d, 19d-un, 20a, 20a-1, 20a-2, 20a-3, 20b, 20b-1, 20b-2, 20b-3, 20b-4, 20b-5, 20b-6, 20b-7 20b-8, 20b-9, 20b-10, 21a, 21b, 21b-1, 21b-2, 21c, 21c-1, 21c-2, 21c-3, 21c-4, 21c-5, 21c-6, 21c-7, 22a, 22b, 22c, 22d, 22e, 22f, 23, 23a-1, 23b, 23c, 23c-1, 23c-2, 23d, 23d-1, 24a, 24b, 24b-2, 24b-3, 24b-4, 24b-5, 24b-6, 24b-7, 24b-8, 24b-9, 24c, 24c-1, 24c-2, 25a, 25b, 25c-1, 25d, 25d-1, 25d-2, 25e, 25e-1, 26a, 26b, 26c, 26d, 27a, 27a-1, 27a-2, 27b, 27c, 27d, 27e, 27f, 27g, 27g-1, 27g-2, 27g-3, 27g-4, 27g-5, 27g-6, 27g-7, 27g-8, 27g-9, 27g-10, 27h, 27h-1, 27h-2, 27h-3, 27h-4, 27i, 27i-1, 27i-2, 27i-3, 27i-4, 27i-5, 27i-6, 27i-7, 28a, 28b, 28c, 28d, 28e, 28i, 28j, 28k, 28L-1, 28m, 28n, 28n-1)

Rang Six (VI)

Lots: dix-sept a, dix-sept c, dix-sept d, dix-huit a, dix-huit b, dix-huit c, dix-huit d, dix-huit e, dix-huit e-un, dix-neuf a, dix-neuf a-un, dix-neuf b, dix-neuf b-un, dix-neuf c, dix-neuf d, vingt a, vingt b, vingt et un c, vingt et un d, vingt-deux a, vingt-deux b, vingt-deux c, vingt-trois a, vingt-trois b, vingt-trois c, vingt-six a, vingt-six b, vingt-six c, vingt-six d, vingt-sept a, vingt-sept b, vingt-sept b-un, vingt-sept c, vingt-sept c-un, vingt-sept c-un-un. vingt-sept c-un-deux, vingt-sept c-deux, vingt-sept c-trois, vingt-sept c-quatre, vingt-sept d-treize, vingt-sept d-quatorze, vingt-huit a, vingt-huit b, vingt-huit b-un, vingt-huit b-deux, vingt-huit b-trois, vingt-huit c, vingt-huit c-un, vingt-huit d, vingt-huit e, vingt-huit f, ving-huit g, vingt-huit h (17a, 17c, 17d, 18a, 18b, 18c, 18d, 18e, 18e-1, 19a, 19a-1, 19b, 19b-1, 19c, 19d, 20a, 20b, 21c, 21d, 22a, 22b, 22c, 23a, 23b, 23c, 26a, 26b, 26c, 27a, 27b, 27b-1, 27c, 27c-1, 27c-1-1, 27c-1-2, 27c-2, 27c-3, 27c-4, 27d-13, 27d-14, 28a, 28b, 28b-1, 28b-2, 28b-3, 28c, 28c-1, 28d, 28e, 28f, 28g, 28h)

Rang Sept (VII)

Lots: vingt, vingt et un, vingt-huit a, vingt-huit a-un, vingt-huit c, vingt-huit d (20, 21, 28a, 28a-1, 28c, 28d)

Rang Huit (VIII)

Lots: dix-sept a, dix-sept b, dix-sept c, dix-sept d, dix-sept d-un, dix-sept d-deux, dix-sept e, dix-sept e-un, dix-sept e-deux, dix-sept e-trois, vingt-six a, vingt-six b, vingt-six c, vingt-sept d, vingt-huit a, vingt-huit b, vingt-huit c, vingt-huit d (17a, 17b, 17c, 17d, 17d-1, 17d-2, 17e, 17e-1, 17e-2, 17e-3, 26a, 26b, 26c, 27d, 28a, 28b, 28c, 28d)

Rang Neuf (IX)

Lots: dix-huit b, dix-neuf, vingt, vingt et un a, vingt et un b, vingt-deux, vingt-trois a, vingt-cinq, vingt-six a, vingt-six b, vingt-sept, vingt-huit a, vingt-huit b (18b, 19, 20, 21a, 21b, 22, 23a, 25, 26a, 26b, 27, 28a, 28b)

Rang Dix (X)

Lots: dix-sept, dix-huit, dix-neuf a, dix-neuf b, vingt et un, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-huit (17, 18, 19a, 19b, 21, 22, 24, 25, 26, 28)

Québec, le 17 juillet 1981.

Le sous-ministre par intérim,
JEAN-CLAUDE MERCIER.

14210-34-2-o

Institutions financières et Coopératives

Compagnies de fidéicomis — Loi sur les

Renouvellement de certificat d'enregistrement

Le ministre des Institutions financières et Coopératives, donne avis par les présentes, que le certificat d'enregistrement des compagnies dont les noms suivent, a été renouvelé pour l'année commençant le 1er juillet 1981 et finissant le 30 juin 1982.

Compagnies constituées en vertu des lois du Québec

Compagnie de Fiducie Citicorp
Citicorp Trust Company

Compagnie de Fiducie Guardian
Guardian Trust Company

Compagnie de Fiducie Impériale (La)
Imperial Trust Company

Compagnie de Fiducie Morgan (La)
Morgan Trust Company (The)

Compagnie Montréal Trust
Montreal Trust Company

Compagnie Sherbrooke Trust (La)
Sherbrooke Trust Company

Compagnie Trust Canadien (La)
Canadian Trust Company (The)

Compagnie Trust Royal
Royal Trust Company (The)

Fiduciaires de l'Alcan Limitée
Alcan Fiduciaries Limited

Fiduciaires de la Cité et du District de Montréal Limitée
Montreal City and District Trustees Limited

Fiducie Canadienne Italienne
Canadian Italian Trust

Fiducie Populaire
Popular Trust

Fiducie Prêt et Revenu
Savings and Investment Trust

Fiducie du Québec
Quebec Trust

Société de Fiducie Bankers'Trust (La)
Bankers'Trust Company (The)

Société de Fiducie du Crédit Foncier
Crédit Foncier Trust Company

Société de Fiducie Lombard Odier
Lombard Odier Trust Company

Société Nationale de Fiducie

Trust Général du Canada
General Trust of Canada

Trust Général Inc.
General Trust Inc.

Trust Hellénique Canadien
Hellenic Canadian Trust

Compagnies extra-provinciales avec siège social au Québec

Compagnie Montréal Trust du Canada
Montreal Trust Company of Canada

Compagnies extra-provinciales avec siège social en dehors du Québec

Compagnie Crown Trust
Crown Trust Company
* Anthony M. Kay
1130, rue Sherbrooke ouest
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie, Canada Permanent (La)
Canada Permanent Trust Company
* D.J. Sullivan
600, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie Continental (La)
Continental Trust Company
* Paul F. Dingle
Bureau 2401, 800, place Victoria
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie du Groupe Investors (La)
Investors Group Trust Co. Ltd.
* L. Larochelle
1301, chemin Sainte-Foy
Québec, QC

Compagnie de Fiducie Morguard
Morguard Trust Company
* Gaétan Rozon
Bureau 604, 3, place Ville-Marie
Montréal, QC

Compagnie de Fiducie Victoria et Grey (La)
Victoria and Grey Trust Company
* Jean Marcoux
2324, route Lucerne
Montréal, QC

Compagnie Guaranty Trust du Canada
Guaranty Trust Company of Canada
* L. Lapointe
427, rue Saint-Jacques ouest
Montréal, QC

Compagnie du Trust Central
Central Trust Company
* Serge DesRochers
1155, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Compagnie du Trust Eaton/Baie (La)
Eaton/Bay Trust Company
* G Jean St-Jacques
677, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal, QC

Compagnie du Trust Eaton Baie (Alberta) (La)
Eaton Bay Trust Company (Alberta)
* Michel Portelance
1450, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal, QC

Compagnie Standard Trust (La)
Standard Trust Company
* Liette Ouimet
Bureau 750, 1, place Ville-Marie
Montréal, QC

Compagnie Trust Morgan du Canada
Morgan Trust Company of Canada
* Aubrey W. Goodman
1, place Ville-Marie
Montréal, QC

Compagnie du Trust National Ltée
National Trust Company, Limited
* M.W. Petit
1350, rue Sherbrooke ouest,
Montréal, QC

Compagnie Trust First City
First City Trust Company
* Peter Mendell
1, place Ville-Marie
Montréal, QC

Société Canada Trust (La)
Canada Trust Company (The)
* W.R. DeCelles
800, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Société de Fiducie Internationale
International Trust Company (The)
* Raymond Eric Parsons
630, boulevard Dorchester ouest
Montréal, QC

Société de Fiducie Fidélité (La)
Fidelity Trust Company
* André Paquette
Bureau 2501, 800, place Victoria
Montréal, QC

* Nom et adresse de l'agent principal au Québec.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14163-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Office des professions du Québec

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 53 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que Pierre Beauchemin, ayant exercé sa profession à Montréal-Nord, a été radié d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec, en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 24 avril 1981.

Le président de l'Office des professions du Québec,
14235-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 53 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que Marcel Elibert, ayant exercé sa profession à Saint-Léonard, a été radié d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec, en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 24 avril 1981.

Le président de l'Office des professions du Québec,
14235-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 53 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que Michel Irinakis, ayant exercé sa profession à Montréal, a été radié d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec, en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 24 avril 1981.

Le président de l'Office des professions du Québec,
14235-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 53 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), que Gabriel Michon, ayant exercé sa profession à Saint-Jean, a été radié d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec, en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 24 avril 1981.

Le président de l'Office des professions du Québec,
14235-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Baie-de-Gaspé-Nord, district électoral de Gaspé, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Gaspé pour une partie du cadastre du canton de Baie-de-Gaspé-Nord à l'endroit des lots 48a, 48b, 49a à 49c, 50a à 50k, 51a à 51d, 52a, 52b, 53a et 53b, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Gaspé ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du greffier de la corporation municipale de la ville de Gaspé;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 16 juillet 1981, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1990-81.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Gaspé pour une partie du cadastre du canton de Baie-de-Gaspé-Nord à l'endroit des lots 48a, 48b, 49a à 49c, 50a à 50k, 51a à 51d, 52a, 52b, 53a et 53b, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 7 avril 1981, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 13 avril 1981, au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 14 avril 1981, au bureau désigné par lui, à savoir celui du greffier de la corporation municipale de la ville de Gaspé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 juillet 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 46

14211-34-2-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton d'Escoumins, district électoral de Saguenay, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton d'Escoumins à l'endroit des lots 12A, 12B, 13-A-1 à 13-A-6, 13-B, 13-C-1-1 à 13-C-1-8, 13-C-2, 13-E-5, 13-F-1 à 13-F-4, 13-G, 13-R-1 à 13-R-3 et 13-2,

rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escoumins;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 16 juillet 1981, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1991-81.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay pour une partie du cadastre du canton d'Escoumins à l'endroit des lots 12-A, 12-B, 13-A-1 à 13-A-6, 13-B, 13-C-1-1 à 13-C-1-8, 13-C-2, 13-E-5, 13-F-1 à 13-F-4, 13-G, 13-R-1 à 13-R-3 et 13-2, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 2 avril 1981, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 13 avril 1981, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 13 avril 1981, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escoumins, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 juillet 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 47

14212-34-2-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Manicouagan, district électoral de Saguenay, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay, pour une partie du cadastre du canton de Manicouagan à l'endroit des lots 27 à 33, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Saguenay ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 16 juillet 1981, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1992-81.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Saguenay pour une partie du cadastre du canton de Manicouagan à l'endroit des lots 27 à 33, rang I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 2 avril 1981, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 9 avril 1981, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 21 avril 1981, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 juillet 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 48

14213-34-2-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Port-Daniel, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots 145 à 148, 154 à 163, 1226 à 1245, rang Ouest du Havre, et du bloc 1, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Port-Daniel, partie Ouest;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 16 juillet 1981, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1987-81.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Port-Daniel à l'endroit des lots 145 à 148, 154 à 163, 1226 à 1245, rang Ouest du Havre, et du bloc 1, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 2 avril 1981, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 10 avril 1981, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 15 avril 1981, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Port-Daniel, partie Ouest, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 juillet 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 49

14214-34-2-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Ristigouche, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Ristigouche à l'endroit des lots 40, 41 et 42A à 42F, rang I, rivière Ristigouche, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Matapédia;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 16 juillet 1981, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1988-81.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Ristigouche à l'endroit des lots 40, 41 et 42A à 42F, rang I, rivière Ristigouche, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 7 avril 1981, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 13 avril 1981, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 13 avril 1981, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Matapédia, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 juillet 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 50

14215-34-2-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie de la municipalité de Shoolbred, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11).

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre de la municipalité de Shoolbred à l'endroit des lots 265 à 268, Seigneurie de Shoolbred, 45A, 45B, 46A, 46B, 47, 48A, 48B et 49 à 52, rang Ouest de Shoolbred, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation d'Escuminac;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 16 juillet 1981, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1989-81.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre de la municipalité de Shoolbred à l'endroit des lots 265 à 268, Seigneurie de Shoolbred, 45A, 45B, 46A, 46B, 47, 48A, 48B et 49 à 52, rang Ouest de Shoolbred, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 7 avril 1981, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 13 avril 1981, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 14 avril 1981, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Escuminac, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 juillet 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 506
Folio: 51

14216-34-2-o

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Municipalité d'Amos-Est

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale d'Amos-Est (SD), comté d'Abitibi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1820-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
ME PIERRE LUC BLAIN.

14165-o

Village de Beaulac

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Beaulac, comté de Wolfe, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1821-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Chambord

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Chambord (SD), comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1841-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Champneuf

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Champneuf (SD), comté d'Abitibi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1842-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Chicoutimi

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1822-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton d'Eaton

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton d'Eaton, comté de Compton, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1823-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton d'Halifax-Sud, partie Sud-Ouest

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton d'Halifax-Sud, partie Sud-Ouest, comté de Mégantic, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1824-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton d'Inverness

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton d'Inverness, comté de Mégantic, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1825-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de La Pocatière

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de La Pocatière, comté de Kamouraska, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1828-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Lac-à-la-Croix

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Lac-à-la-Croix (SD), comté de Lac-Saint-Jean-Est, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1827-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Lac-Bouchette

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Lac-Bouchette (SD), comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1826-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Lac-Brome

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Lac-Brome, comté de Brome, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1843-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Lac-Dufault

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Lac-Dufault (SD), de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1844-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Lac-Poulin

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Lac-Poulin, comté de Beauce, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1845-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Laterrière

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Laterrière, comté de Chicoutimi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1830-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Canton de Launay

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du canton de Launay, comté d'Abitibi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1829-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Cité de Magog

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la cité de Magog, comté de Stanstead, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1831-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Poularies

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Poularies (SD), comté d'Abitibi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1846-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus, comté de Beauce, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1832-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Adrien

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Adrien (SD), comté de Wolfe, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1847-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Aubert

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Aubert (SD), comté de L'Islet, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1848-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Sainte-Claire

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Sainte-Claire (SD), comté de Dorchester, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1849-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-François-de-Sales

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-François-de-Sales (SD), comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1833-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton, comté de Richmond, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1834-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Saint-Georges-Ouest

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1835-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Sainte-Germaine-Boulé (SD), comté d'Abitibi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1850-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Honoré

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Honoré, comté de Beauce, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1851-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Léon-de-Standon

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Léon-de-Standon, comté de Dorchester, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1836-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne, comté de Dorchester, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1837-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Simon-les-Mines (SD), comté de Beauce, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1852-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Zacharie

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Zacharie, comté de Dorchester, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1853-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Shipshaw

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Shipshaw (SD), comté de Chicoutimi, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1838-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Taschereau

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Taschereau (SD), comté d'Abitibi a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1854-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Val-Senneville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., c. P-41.1, a. 53), le décret approuvant le plan de la zone agricole de la corporation municipale de Val-Senneville (SD), de la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 81 07 09, Décret numéro 1839-81. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
14165-o ME PIERRE LUC BLAIN.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Duchesne, Laurent, 75 ouest, boul. Dorchester, app. 1017, Montréal (Québec) H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590 ouest, St-Cyrille, Québec (Québec) G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Pronovost, Adrien, 2120 est, Sherbrooke, app. 606, Montréal (Québec) H2K 1C3	77 08 28	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, app. 618, Montréal, QC, H3G 1W1	81 06 01	
Ptack, Herbert, 3535, Queen Mary Rd., Apt. 318, Montréal (Québec)	77 12 09	
Région de Québec		
Fortin, Laurent, C.P. 276, Sillery (Québec) G1T 2R1	80 05 23	81 07 16
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup (Québec)	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton (Québec) J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203 nord, avenue Ballantyne, Montréal-Ouest (Québec) H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440 ouest, rue Ste-Catherine, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	70 12 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont (Québec) H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, Westmount Square, Apt. 804, Westmount (Québec) H3Z 2S4	71 01 15	
Feeney, Neil, 27, Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	74 04 27	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	70 12 01	
Genest, Armand, 30 est, boul. St-Joseph, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	71 01 29	
Gold, Michael M., 5785, côte des Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin Marc, 646, avenue Davaar, Outremont (Québec) H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200 est, Bélanger, Montréal (Québec) H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont (Québec) H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal (Québec) H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176 ouest, Bedbrook Avenue, Montréal (Québec) H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	70 12 01	
MacFarlane, Malcolm R., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez (Québec) H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141 ouest, rue Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	72 03 01	
Nickerson Granville H. 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 12 Montréal (Québec) H3G 1M1	80 09 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	70 12 01	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, rue Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	74 05 17	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

Archambault, Paul A., 2805, Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	71 05 01	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	70 12 01	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, 5845, côte des Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	70 12 17	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal (Québec) H3T 1S6	76 08 29	
Scarlat, Alexandru Ion, 2250, Guy, app. 3302, Montréal (Québec)	78 05 07	
Scott, Benjamin H., 5146, Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	71 07 22	
Vines, Normand M., 5675, côte St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	70 12 01	

Région de Trois-Rivières

Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	71 01 21	

Dentistes

Région de Montréal

Angelopoulos, Constantin, 2512, côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal (Québec) H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (Québec) J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	74 08 17	
Beaulieu, Mario, 3333, Queen Mary Rd, app. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	79 03 04	
Bartos, Josef, 3535 Queen Mary Rd, app. 318, Montréal (Québec) H3V 1H8	79 03 08	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, Rockland Ave., Outremont (Québec) H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, Queen Mary Rd, app. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	74 08 17	
Botosansky, Casimir, 4770, Kent Ave., Montréal (Québec) H3W 1H2	78 10 29	
Bourcier, René, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec)	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, Laval (Québec) H7S 2C6	81 01 08	
Brien, André, 2121, Salabarry, app. 15, Montréal (Québec) H3M 1K8	78 11 04	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	78 11 04	
Brien, Rodolphe, 88, St-Pierre, Rigaud (Québec) J0P 1P0	78 10 29	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemant, Sorel (Québec) J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, Queen Mary Rd, app. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z7	78 10 29	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1A2	75 10 10	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*

Dentistes

Région de Montréal

Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou (Québec) H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, Donegani Ave., Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, Coolbrook Ave., Montréal (Québec) H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, Church Ave., Apt. 36, Verdun (Québec) H9S 2A3	74 08 17	
Decary, Rémi, 245, Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	75 02 08	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870 est, Sherbrooke, Montréal (Québec) H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433 ouest, boul. St-Joseph, app. 11, Outremont (Québec) H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, a. Cédar, Montréal (Québec) H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	78 01 01	
Dorion, B.J., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	78 05 17	
Dorion E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	78 12 02	
Dubé, V.A., 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	77 11 13	
Dufresne, Roger, 3333, Queen Mary Rd, app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, Queen Mary Rd., app. 430, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, Queen Mary Rd., app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, côte des Neiges, app. 240, Montréal (Québec) H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538 ouest, Sherbrooke, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	77 04 03	
Flam, David J., 4495 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3Z 1E7	74 08 17	
Fleury, Alain-Paul, 4475, De Lanaudière (Montréal) (Québec) H2J 3P3		
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1Z6	78 11 15	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau (Laval) (Québec) J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, Gage Rd., Montréal (Québec) H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 316, Montréal (Québec) H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, côte des Neiges, app. 318, Montréal (Québec) H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	78 05 20	
Gendron, Roland, 900 ouest, Sherbrooke, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	73 03 07	
Geoffrion, Paul, 468, Trenton Ave., Mt-Royal (Québec) H3P 2A2	74 08 17	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount (Québec) H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3	78 10 29	
Griffiths, Victor Brian, 6600, Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	74 08 17	
Hale, George K., 465, av. Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	74 06 29	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*

Dentistes

Région de Montréal

Hale, George M., 465, av. Victoria, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	78 05 20	
Harasymowycz, George J. 6565, boul. L'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Dental Clinic app., Montréal (Québec) H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, Kenaston Ave., Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 06 25	
Huot, Jean, 3 nord, Canal, C.P. 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	75 02 14	
Israelovitch, Samuel, 5885, côte des Neiges, app. 302, Montréal (Québec) H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal (Québec) H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, Morgan Rd., Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, côte des Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	74 08 31	
Karayannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal (Québec) H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, côte des Neiges, app. 490, Montréal (Québec)	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1G2	71 04 07	
Képron, Donald, 3550, côte des Neiges, app. 310, Montréal (Québec) H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538 ouest, Sherbrooke, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415 ouest, boul. Notre-Dame, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, côte des Neiges, app. 505, Montréal (Québec) H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, Queen Mary, app. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	76 04 30	
Lachapelle, Jean-Paul, 5840, Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 1W8	78 12 03	
Lachapelle, Louise, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	79 05 17	
Lafleur, Roland, 3580, avenue Balzac, Brossard (Québec) J4Z 2G7	74 06 06	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal (Québec) H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30 est, boul. St-Joseph, app. 901, Montréal (Québec) H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, Van Horne Ave., Montréal (Québec) H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal (Québec) H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal (Québec) H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert, Chambly (Québec) J3Y 4J1	81 01 10	
Lefebvre, Pierre I., 1570, boul. Provencher, app. 300, Brossard (Québec) J4W 1Z2	71 02 02	
Lefort, Guy, 42 est, rue Principale, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851 est, Sherbrooke, app. 702, Montréal (Québec) H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	73 12 01	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*

Dentistes

Région de Montréal

Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, Valois, Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal (Québec) H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, Decelles Avenue, app. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, McGill University, P.O. Box 6070, Montréal (Québec) H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440 ouest, Ste-Catherine, app. 600, Montréal (Québec) H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal (Québec) H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3170 est, Jarry, Montréal (Québec) H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal (Québec) H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal (Québec) H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, Van Horne Avenue, app. 102, Montréal (Québec) H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, Trans Canada Highway, app. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509 ouest, Sherbrooke, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	75 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont (Québec) H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, D., 4141 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédérick, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3R4	78 10 29	
Nyeste, Zoltan Benedek, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 10 29	
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	74 08 17	
Oliver, Howard T., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 10 29	
Pariseau, Benoit G., 134, avenue Trenton, Mont-Royal (Québec) H3P 1Z4	78 10 29	
Payette, Martin-J., 40 ouest, rue Prieur, Montréal (Québec) H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount (Québec) H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, côte des Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, Kildare Road, app. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal (Québec) H3C 3J7	78 10 29	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*

Dentistes

Région de Montréal

Robinson, Wilfrid R., 3410, Benny Ave., Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	74 01 17	
Robitaille, Raymond, 1550 ouest, Maisonneuve, Montréal (Québec)	78 10 29	
Rosen, Harry, 3545, côte des Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, University St., Montréal H3A 2B2	78 10 29	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, Lake Avenue, Dorval (Québec) H9S 2J2	78 11 04	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, côte des Neiges, app. 200, Montréal H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, Trans-Canada, Pointe-Claire H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, Van Horne Avenue, Montréal (Québec) H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, côte des Neiges, app. 606, Montréal (Québec) H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 450, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, University, Montréal H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, University, Montréal (Québec) H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Marvin, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, Queen Mary, Apt. 301, Montréal H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699 est, Rachel, Montréal (Québec) H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495 ouest, Sherbrooke., Westmount (Québec)	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, Queen Mary Rd., app. 490, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, Queen Mary, app. 36, Montréal (Québec) H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T0	77 03 05	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert, Chambly (Québec) J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, côte des Neiges, Montréal (Québec)	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec)	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, Laval (Québec) H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, côte des Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	75 02 15	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3S 1Z4	74 05 30	
Weinstock, Melvyn, 1650, Cedar Avenue, suite Dental, Montréal (Québec) H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 06 25	
Weschsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec)	74 08 17	
Williams, Gordon, 2425 Lapinière, Brossard (Québec) J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A7	77 10 29	

Région de Québec

Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy (Québec)	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, Québec G1K 7P4	77 09 29	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Dentistes		
Région de Québec		
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, Québec G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec G1R 2M7	74 06 09	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec G1R 2M4	75 06 06	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval (Québec)	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, Québec	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy (Québec) G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10 est, McQuaig, Rouyn (Québec) J9X 3B4	74 04 11	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn (Québec) J9X 4N7	79 12 28	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	75 02 07	
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer (Québec) J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine (Québec) J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207 est, Racine, app. 405, Chicoutimi	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières G9A 4J4	74 08 17	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud G9P 1N4	74 05 05	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142 est, King, Sherbrooke J1G 1A4	78 03 19	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	74 08 17	
Letendre, Lionel, 328, avenue Manville ouest, Asbestos (Québec) J1T 1H2	80 10 08	
Optométristes		
Région de Montréal		
Massicotte-R., Claude, 3423, St-Denis, Montréal (Québec) H2X 3L2	80 11 07	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont (Québec) H2V 3J4	73 03 15	
Podlog, Charles, 2445, chemin Lucerne, Mont-Royal (Québec) H3R 2K5	73 03 15	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain (Québec) J0Z 3H0	80 07 05	

14224-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-LAURENT

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE HOSPITALIER NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE DE SAINT-LAURENT », en date du 23 juillet 1981, modifiant les lettres patentes émises le 23 février 1977, en modifiant à la page 1 des lettres patentes originales le nom du centre hospitalier pour celui de: « CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-LAURENT ».

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

14163-o 1257-6120

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LE NOROIS

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LAC-ST-JEAN EST », en date du 23 juillet 1981, modifiant les lettres patentes émises le 11 décembre 1980 en remplaçant à la page 1 des lettres patentes originales, le nom de la corporation par celui de: « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LE NOROIS ».

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

14163-o 1841-4532

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES SUZOR-CÔTÉ

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES BOIS-FRANCS », en date du 23 juillet 1981, modifiant les lettres patentes émises le 9 mars 1981 en remplaçant à la page 1 des lettres patentes originales, le nom de la corporation par celui de: « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES SUZOR-CÔTÉ ».

Le ministre des Institutions financières et Coopératives,
JACQUES PARIZEAU.

14163-o 1843-9380

Sociétés agricoles et laitières — Loi sur les

Les éleveurs de bovins laitiers de la Mauricie

Avis est donné que conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi sur les sociétés agricoles et laitières (L.R.Q., c. S-23), soit autorisée la formation d'une société sous le nom de « Les éleveurs de bovins laitiers de la Mauricie » avec siège social à Saint-Boniface, district électoral de Saint-Maurice, QC; cette société ayant pour objet l'amélioration du bétail laitier dans le comté de Saint-Maurice.

Le ministre,
14165-o JEAN GARON.

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE CONTINENTALE CONTINENTAL BANK MORTGAGE CORPORATION

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 4e jour de juillet 1981, il a accordé un permis à la corporation « SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE CONTINENTALE – CONTINENTAL BANK MORTGAGE CORPORATION », l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30).

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle, est M. Robert Hémond de Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au 1320, boulevard Graham, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
14015-32-4-o 1847-0229

DIACHEM CHIMIQUE INCORPORÉE

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 14e jour de janvier 1980, il a accordé un permis à la corporation « DIACHEM CHIMIQUE INCORPORÉE », l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, (L.R.Q., c. S-30).

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite corporation est Me Pierre H. Vincent de l'étude de Mes Beaumier, Richard, Normand, St-Pierre & Associés de la ville de Trois-Rivières.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au 125, Taillon, Cap-de-la-Madeleine, district judiciaire de Trois-Rivières.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
14014-32-4-o 1638-4935

Soumissions — Demandes de

Canton d'Ascot
Correction

Veuillez prendre note que dans l'avis de demande de soumissions pour l'achat d'obligations pour le canton d'Ascot, comté de Sherbrooke, avis qui a paru à la *Gazette officielle du Québec* du 15 août 1981, les obligations seront datées du **1er octobre 1981** au lieu du **28 septembre 1981,** l'intérêt payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année et on devra lire **1er octobre** au lieu du **28 septembre** à tous les endroits indiqués comme tel.

D.-RAYMOND LANGLOIS,
Ministère des Affaires municipales,
14162-o Division des obligations.

Ville de Port-Cartier
(Duplessis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Port-Cartier » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 865 000 $ d'obligations de la ville de Port-Cartier datées du 5 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 5 avril et 5 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 8 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 865 000 $

Année	Capital
5 octobre 1982	7 000 $
5 octobre 1983	9 000
5 octobre 1984	10 000
5 octobre 1984	839 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Port-Cartier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 292 — 87 000 $ programme d'amélioration de quartier; 293 — 14 900 $ restauration de bâtiments résidentiels; 379 — 156 000 $ voirie; 403 — 78 000 $ restauration de bâtiments résidentiels; 410 — 300 000 $ aqueduc, égouts; 399 — 57 100 $ restauration de bâtiments résidentiels; 376 — 172 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 3 août 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 septembre 1981, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 24, boulevard des Îles, ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, le 11 août 1981.

Le greffier,
VILMOND COUTURE.

Hôtel de ville
24, boulevard des Îles
ville de Port-Cartier
comté de Duplessis, QC, G5B 2G5
téléphone: 766-2343, code 418 14236-o

Ville de Saint-Hubert
(Vachon)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hubert » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 011 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Hubert datées du 5 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 5 avril et 5 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 8 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 octobre 1981.

Année	Capital
5 octobre 1982	50 000 $
5 octobre 1983	54 000
5 octobre 1984	60 000
5 octobre 1984	1 847 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hubert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 84 — 241 000 $; 289 — 191 500 $; 309 — 30 000 $; 340 — 232 000 $; 344 — 8 500 $ renouvellements d'emprunts; SH-338 — 500 000 $ élargissement d'une rue et réaménagement; SH-339 — 108 000 $; SH-355 — 700 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 8 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 septembre 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 5900, boulevard Cousineau, ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hubert, comté de Vachon, le 13 août 1981.

Le greffier,
BERNARD HOULE.

Hôtel de ville
5900, boulevard Cousineau
ville de Saint-Hubert
comté de Vachon, QC, J3Y 7K8
téléphone: 676-7744, code 514 14238-o

Cantons unis de Wendover et Simpson
(Drummond)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations des cantons unis de Wendover et Simpson » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 301 000 $ d'obligations des cantons unis de Wendover et Simpson datées du 5 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 5 avril et 5 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 8 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 301 000 $

Année	Capital
5 octobre 1982	3 000 $
5 octobre 1983	3 000
5 octobre 1984	3 000
5 octobre 1984	292 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Les cantons unis de Wendover et Simpson s'engagent à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 250 — 287 000 $ renouvellement d'emprunt; 357 — 14 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 8 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 8 septembre 1981, à 19 h 30, au pavillon des loisirs, 565, rue Victorin, Drummondville-Nord, comté de Drummond, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cantons unis de Wendover et Simpson, comté de Drummond, le 12 août 1981.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME CHRISTIANE RENÉ.

Bureau de la municipalité
a/s madame Christiane René
1250, rue Proulx
Drummondville-Nord
comté de Drummond, QC, J2C 5A2
téléphone: 477-4530, code 819 14237-o

Tribunaux judiciaires — Loi sur les

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Beauharnois: le 9 novembre 1981, le 4 février 1982, le 13 mai 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
14191-o JAMES K. HUGESSEN.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Drummond: le 3 décembre 1981, le 8 avril 1982, le 19 août 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
14191-o JAMES K. HUGESSEN.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district d'Iberville: le 13 octobre 1981, le 28 janvier 1982, le 6 mai 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
14191-o JAMES K. HUGESSEN.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Joliette: le 2 novembre 1981, le 1er février 1982, le 31 mai 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
14191-o JAMES K. HUGESSEN.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Montréal: le 31 août 1981, le 2 novembre 1981, le 5 janvier 1982, le 1er mars 1982, le 3 mai 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
JAMES K. HUGESSEN.

14191-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer des dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Richelieu: le 27 août 1981, le 7 janvier 1982, le 1er avril 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
JAMES K. HUGESSEN.

14191-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Saint-Hyacinthe: le 10 septembre 1981, le 21 janvier 1982, le 8 avril 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
JAMES K. HUGESSEN.

14191-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Terrebonne: le 31 août 1981, le 5 janvier 1982, le 3 mai 1982.

Montréal, le 20 juillet 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
JAMES K. HUGESSEN.

14191-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000114-817
S. 11-81

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT; corporation légalement constituée par une Loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal et une place d'affaires à ville Saint-Georges, Beauce, demanderesse, contre IMPRIMERIE LE GUIDE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à ville Sainte-Marie, Beauce, et URSULE THOMAE, 820, Saint-Étienne nord, Sainte-Marie, Beauce, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante-neuf du lot originaire numéro six cent soixante-cinq (665-69) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à la somme de 43 365,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce faire par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, Beauceville, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville Saint-Joseph, Beauce,
le 28 juillet 1981. 14169-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-18-000024-81
760-12-001172-77
760-99-000002-81

DANIELLE MICHAUD, en sa qualité de percepteur pour et au nom de Françoise Graveline, domiciliée et résidant au 1075, terrasse d'Youville, Longueuil, partie demanderesse, contre JEAN CARDINAL, domicilié et résidant au 114, Laramée, Châteauguay-Centre, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

« La subdivision quatre cent soixante-treize (473) du lot originaire cent cinquante (150-473) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay. »

La mise à prix est fixée à 8 151,00 $ montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, 164, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT CHARTRAND.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 5 août 1981. 14204-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000230-80
S. 91

LES ENTREPRISES AIMÉ LACHAPELLE INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Sainte-Cécile-de-Milton, district de Bedford, demanderesse, contre ATHANASE QUINTAL, domicilié et résidant au 1676 de la rue Principale, dans les cantons de Granby, district de Bedford, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Shefford à Granby, mis en cause.

Un emplacement de figure irrégulière, faisant partie du lot numéro deux cent quarante-deux (ptie 242) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, décrit et borné comme suit:

Commençant à un point sur le côté nord-ouest du chemin public (Cowansville-Granby) situé à quatre cent quarante-neuf pieds et deux dixièmes de pied (449,2 pi) suivant le chemin, au nord-est de la ligne de division des lots 242 et 244.

De là, vers le nord-ouest, à angle droit, avec le chemin public, une distance de trois cents pieds (300 pi).

De là, vers le nord-est, avec un angle de déviation à droite de quatre-vingt-six degrés cinquante et une minutes (86°51'), une distance de cent vingt-deux pieds (122 pi).

De là, vers le sud-est, avec un angle de déviation à droite de quatre-vingt-un degrés cinquante minutes (81°50'), une distance de deux cent sept pieds et cinq dixièmes (207,5 pi).

De là, vers le nord-est, avec un angle de déviation à gauche de soixante-quatorze degrés cinquante-huit minutes (74°58'), une distance de quarante et un pieds (41,0 pi).

De là, vers le sud-est, à angle droit, une distance de cent pieds (100,0 pi) jusqu'au chemin public.

De là, vers le sud-ouest, suivant le chemin public, une distance de cent quatre-vingt-seize pieds (196,0 pi) jusqu'au point de départ.

Borné vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est par une autre partie du lot numéro 242 et vers le sud-est par le chemin public.

Contenant une superficie de quarante-neuf mille six cent trente pieds carrés (49 630 pi²).

Avec les bâtisses dessus érigées, portant le numéro civique 1062 de la rue Saint-Charles sud à Granby, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 1 687,20 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, Granby, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1981, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY,

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 31 juillet 1981. 14171-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000259-80
No 152

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, coopérative d'épargne de crédit créée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 33, rue Dufferin, Granby, QC, demanderesse, contre JEAN-CAMILLE POULIN, 640, rue Poulin, Granby, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble portant le numéro soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent dix-huit (418-73) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford.

Avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances portant le numéro civique 640 de la rue Poulin à Granby, ainsi que le tout se trouve présentement avec

toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 31 583,94 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au burau d'enregistrement de la division de Shefford, Granby, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 31 juillet 1981. 14170-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-12-001902-79
S. 150-18-000024-81

LE PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES pour et au nom de JACQUELINE LAGACÉ, domiciliée et résidant au 141, Nicolet, secteur Nord, Chicoutimi, demanderesse, contre RÉAL TREMBLAY, photographe, 452, Hôtel-Dieu, Chicoutimi, défendeur.

« *a*) Tout ce terrain ou emplacement formant partie des lots connus et désignés au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, sous les numéros cent soixante-six, cent soixante-sept—deux et cent soixante-dix-huit, cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt, (nos 166, 167-2, 178, 179 et 180), lequel emplacement est de figure irrégulière et compris dans les bornes suivantes: vers le nord à l'avenue Hôtel-Dieu, vers l'est à la propriété de M. Xavier Morin ou représentants (propriété ci-après décrite), vers le sud à l'avenue Saint-François-Xavier et vers l'ouest à un terrain appartenant à la cité de Chicoutimi ou représentants suivant une ligne parallèle à la limite est et tirée à une distance de vingt pieds (20 pi) vers l'est du point formant l'intersection de la ligne sud de l'avenue de l'Hôtel-Dieu, avec la ligne nord de l'avenue Saint-François-Xavier, cette distance de vingt pieds (20 pi) étant mesurée suivant la ligne nord de l'avenue Saint-François-Xavier.

b) Un lopin de terre mesurant douze pieds et un pouce (12,1 pi) de largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir de l'avenue de l'Hôtel-Dieu actuelle à la rue Saint-François-Xavier actuelle, faisant partie des lots numéros cent soixante-six, cent soixante-sept—deux, et cent soixante-dix-huit (166, 167-2 et 178), tous au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, et compris dans les bornes suivantes: au nord ou nord-est par l'avenue Hôtel-Dieu actuelle, au sud-est par une ligne droite partant de la rue Saint-François-Xavier actuelle en suivant la limite extérieure du solage en pierre de la bâtisse construite sur le terain ci-dessus et sur celui présentement décrit, au sud-ouest par la rue Saint-François-Xavier actuelle et au nord-ouest par la ligne droite partant de ladite rue Saint-François-Xavier en se rendant à l'avenue Hôtel-Dieu, et parallèle à la borne sud-est ci-dessus et distante de douze pieds et un pouce (12,1 pi) vers le nord-ouest de ladite ligne sud-est.

Avec les bâtisses construites sur ces deux terrains et toutes dépendances.

Avec droit à perpétuité pour les acquéreurs et leurs représentants de mettre des châssis et fenêtres du côté sud-est de ladite bâtisse bornant le côté nord-ouest du terrain restant à M. Xavier Morin ou représentants, avec droit de vue sur le terrain de M. Morin ou représentants, faisant également partie des lots susdécrits.

Avec aussi, à perpétuité pour les acquéreurs et leurs représentants, droit de laisser dépasser sur le terrain de M. Morin ou représentants, faisant partie des lots ci-dessus décrits, le toit de sa bâtisse actuelle ou de celle qui la remplacera, d'une largeur d'environ un pied et demi à deux pieds, d'y mettre des dalles pour recueillir l'eau avec aussi droit à perpétuité pour les acquéreurs et leurs représentants de passer et vaquer sur le terrain de M. Morin ou représentants pour réparer le mur sud-est de ladite bâtisse, pour mettre et enlever des châssis, mettre et réparer les dalles, et, à cette fin, mettre des échafauds sur le terrain de M. Morin ou représentants, longeant ledit mur; cependant, les travaux devront être faits dans un

délai raisonnable, les acquéreurs devront aussi remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant ces travaux et payer les dommages causés par ces travaux.

D'un autre côté, les acquéreurs ne pourront construire sur le terrain présentement décrit aucune bâtisse plus élevée que celle qui existe actuellement, et cela aussi à perpétuité et afin de ne pas obstruer la vue de la bâtisse de M. Morin ou représentants, de ce côté, à l'étage supérieur.

c) Un terrain de forme parallélogrammatique, étant formé:

1. D'une partie du lot numéro cent quatre-vingt (180 ptie), des plan et livre de renvoi de la ville, maintenant cité de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, bornée comme suit:

Des côtés nord-ouest et nord par le résidu dudit lot numéro cent quatre-vingt (180), partie de la rue Hôtel-Dieu, du côté nord-est par partie du lot numéro cent soixante-sept (167), décrite plus loin au paragraphe *b* de la présente description et du côté sud par une autre partie dudit lot numéro cent quatre-vingt (180), propriété de M. Jean-Pierre Drolet.

2. D'une partie du lot numéro cent soixante-sept (167) des plan et livre de renvoi du susdit cadastre et bornée comme suit:

Des côtés nord et sud-est par le résidu dudit lot numéro cent soixante-sept (167), partie de la rue Hôtel-Dieu, du côté sud par une partie du lot numéro cent soixante-sept—deux (167-2), propriété dudit M. Jean-Pierre Drolet, et du côté sud-ouest par la partie du lot numéro cent quatre-vingt (180), décrit précédemment au paragraphe *a* de la présente description.

L'ensemble de ce terrain mesurant trois pieds de largeur (3 pi) sur une profondeur de cinquante-trois pieds (53 pi) et comprenant une superficie de cent soixante-neuf pieds carrés (169 pi²), avec bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé est fixé à 7 132,13 $, soit 25% de l'évaluation municipale multiplié par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE CHAMBERLAND.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 8 juillet 1981. 14172-o

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 40051
S. 150-18-000009-81

LE PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES pour et au nom de THÉRÈSE ROUSSEAU, domiciliée et résidant au 21210, rue Grenet, appartement 21, Cartierville, H4J 2J8, demanderesse, contre LUDGER GRAVEL, domicilié au 77, chemin Saint-André, Jonquière, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis en cause.

« Une propriété sise et située en la ville de Jonquière, étant et se composant de:

Un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, comme étant la subdivision numéro six de la subdivision numéro soixante-treize et la subdivision numéro cent onze du lot originaire numéro dix-sept (lots nos 17-73-6 et 17-111), dans le rang Trois (rg III) dudit canton;

Avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent soit par chèque visé, est fixé à 16 695,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale multiplié par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE CHAMBERLAND.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 7 juillet 1981. 14173-o

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 350-05-000454-78
S. 21-81

BANQUE NATIONALE DU CANADA (qui est aux droits de la Banque Provinciale du Canada et de la Banque Canadienne Nationale en vertu d'une fusion des deux banques), corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LAWRENCE RAMSAY, domicilié et résidant à Saint-Ferdinand, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« *a*) Un certain terrain de forme irrégulière connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent vingt (ptie 120), rang 2, aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Irlande, décrit et borné comme suit: borné au nord-est par le cordon entre le Deuxième et le Troisième Rangs du canton d'Irlande; vers le nord-ouest par le lot numéro cent vingt-deux (122); et vers le sud-est par le lot numéro cent dix-neuf (119); et vers le sud-ouest par le chemin public traversant ledit lot numéro cent vingt (120), et par le lot numéro cent vingt et un.

Il est bien entendu que le terrain ci-dessus décrit ne comprend que la partie en aval du chemin public dudit lot numéro cent vingt (120).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix pour cet immeuble est fixée à mille huit cent soixante-deux dollars et trente-cinq sous (1 862,35 $), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication;

« *b*) Un certain terrain de forme irrégulière connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cent dix-neuf (ptie 119), rang 2, aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Irlande, décrit et borné comme suit: borné au nord-est par le cordon entre le Deuxième et le Troisième Rangs du canton d'Irlande; vers le nord-ouest par le lot numéro cent vingt (120); vers le sud-est par la partie du lot numéro cent dix-neuf (119) précédemment vendue à Rosaire Marcoux et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford-Mines sous le numéro 32206; et vers le sud-ouest par le chemin public traversant le lot numéro cent dix-neuf (119).

Il est bien entendu que le terrain tel que ci-dessus décrit ne comprend que la partie en aval du chemin dudit lot numéro cent dix-neuf (119) et limité par la partie dudit lot vendue à Rosaire Marcoux.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-quatorze sous (3 791,94 $), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu séparément au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, au 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 4 août 1981. 14174-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 200-05-001193-817 (Québec)
S. 28-81

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre MARCEL BÉDARD, domicilié et résidant au 269, R.R. 3, Lyster, QC, G0S 2V0, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, partie mise en cause.

« Une terre située dans la paroisse de Sainte-Anastasie connue et désignée comme étant les lots numéros trente-sept, trente-huit, trente-neuf et quarante (37, 38, 39 et 40) du cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet le lot trente-sept à une servitude en faveur d'Hydro-Québec suivant acte de servitude passé devant le notaire soussigné le 29 avril 1965 et enregistré à Inverness sous le no 109689.

Sujet le lot numéro trente-sept à un bail en faveur de la compagnie Shell suivant enregistrement no 111640.

Sujet le lot trente-huit à une servitude en faveur d'Hydro-Québec suivant enregistrement no 109375.

Sujet le lot trente-huit à un bail en faveur de la compagnie Shell suivant enregistrement no 111636.

Sujets les lots trente-neuf et quarante à une servitude en faveur d'Hydro-Québec suivant enregistrement no 109284.

Sujets les lots trente-neuf et quarante à un bail en faveur de la compagnie Shell suivant enregistrement no 120973.

L'emprunteur déclare que le lot numéro trente-sept est sujet à une réserve d'un banc de gravier d'environ six arpents en faveur de M. Arthur Boilard suivant enregistrement no 127055. En conséquence cedit lot trente-sept est sujet à une réserve d'un droit de superficie avec le gravier qui se trouve dans ce banc de gravier.

Le terrain sur lequel se trouve ce banc de gravier peut se décrire comme suit, à savoir:

Un terrain de forme irrégulière situé dans la paroisse de Sainte-Anastasie, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) du cadastre officiel fait pour la municipalité de Somerset-Nord mesurant environ deux arpents de largeur et celà sur la largeur de la terre, soit le lot 37 et le côté nord-est de ce terrain étant situé à environ cent pieds du chemin public et cette lisière de terrain étant en biais sur la largeur de la terre et étant donc borné comme suit: au nord-ouest et au sud-est par le résidu dudit lot trente-sept décrit ci-dessus, au nord-est par une partie du lot trente-six appartenant à Wellie Bédard et au sud-ouest par une partie du lot 38 décrit ci-dessus.

Le tout avec un droit de passage devant se pratiquer le long de la ligne des lots trente-six et trente-sept pour communiquer du chemin public à ce terrain réservé pour ce banc de gravier. »

La mise à prix est fixée à huit mille neuf cent deux dollars et soixante-quinze sous (8 902,75 $), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, sis au 1760, rue Dublin, Inverness, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 3 août 1981. 14175-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 350-02-000795-802 (Beauce)
S. 126

RENÉ FIBRE DE VERRE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Saint-Ephrem, comté et district de Beauce, partie demanderesse, contre HENRI CAOUETTE, commerçant, faisant affaires sous la raison sociale de D.B.C. Entreprise Enr., P.O. Box 943, Lewiston, Maine, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Frontenac, mis en cause.

« Un emplacement de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Méthode, comté de Frontenac, province de Québec, au lac des Bolduc, connu et désigné comme étant la subdivision no quinze du lot originaire no vingt-deux (22-15) au cadastre officiel pour le rang Huit (rang VIII), canton d'Adstock, comté et division d'enregistrement de Frontenac. »

La mise à prix est fixée à cent quatre-vingt-onze dollars et dix sous (191,10 $), soit vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Frontenac, au 5527, rue Frontenac, hôtel de ville (bureau 219), Lac-Mégantic, le PREMIER jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif,
LUC HINSE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 3 août 1981. 14176-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 100-05-000088-812

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, contre GASTON GLEETON, domicilié à Murdochville, district de Gaspé, défendeur.

« Un terrain sis et situé à Murdochville, comté de Gaspé, étant connu et désigné comme étant tout le lot quarante-trois du bloc neuf (lot 9-43) canton de Holland, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet cependant aux servitudes en faveur de Gaspé Copper Mines Limited, tel que mentionné dans la vente enregistrée sous le numéro 33363.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 21 480,00 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, au palais de justice à Sainte-Anne-des-Monts, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 4 août 1981. 14217-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada
No T-5307-80

SA MAJESTÉ LA REINE, demanderesse, contre GILLES BOUDREAU, défendeur, domicilié au 126, Soucy, Matane, district de Rimouski.

« Les lots 240-12 et 241-15, Premier Rang est du Cap-d'Espoir, à l'Anse à Beaufils, cadastre officiel révisé d'une partie du canton de Percé. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 412,50 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice à Percé, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour fédérale
Percé, le 4 août 1981. 14218-o

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Iberville
No 755-02-000737-79

HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE, compagnie dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre JEAN CLAUDE BERGERON de la cité de Napierville, district d'Iberville, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, La Prairie, QC, mis en cause.

Description de l'immeuble

« Une ferme située à Saint-Jacques-le-Mineur, comté de Laprairie, ayant front sur le boulevard Édouard-7 et connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, division d'enregistrement de Laprairie comme étant le lot originaire numéro deux cent deux (202), mesurant environ deux (2) arpents de front, sur vingt-huit (28) arpents de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, notamment avec maison et bâtisses dessus construites, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit emplacement, notamment sujet à un droit de passage tel que créé et détaillé dans un acte enregistré à Laprairie sous le numéro 24043. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation, soit 5 994,06 $ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jean-sur-Richelieu,
le 28 juillet 1981. 14177-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. no 705-05-000 010-812

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUELINE DESCHÊNES-BOISVERT, domiciliée et résidant au 189, rue Gauthier dans la cité de Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant les lots numéro soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent (100-65) et numéro deux cent vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent un (101-220) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 189 de la rue Gauthier à Repentigny.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives. »

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif de Joliette, conformément à l'article 688.1 du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 12 474,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71.).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300 de la rue Dorval à L'Assomption, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 3 août 1981. 14178-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. no 705-11-000009-812

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, 23 Elisabeth II (1974) chapitre 1e et amendements, ayant un bureau au 800, carré Victoria, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES INDUSTRIES FRO-VERT LTÉE, 135, Grand-Rang, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, et PERRAS, FAFARD, GAGNON INC., 1400, Tour-de-la-Bourse, place Victoria, Montréal, et PIERRE FROMENT, 135, Grand-Rang, Sainte-Émilie-de-l'Énergie, et DENIS RIVEST, 40, rue Denis, Repentigny, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, étant une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24) au cadastre officiel du Premier Rang du canton de Joliette, division d'enregistrement de Joliette, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest et mille cinquante pieds (1 050 pi) de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, mesures anglaises, borné à un bout au sud-est par la ligne de division séparant le Premier Rang du canton de Joliette et les terres de la Seigneurie, à l'autre bout au nord-ouest par un chemin de passage de cinquante pieds (50 pi) anglais de largeur, propriété de Georges H. Durand Ltée, d'un côté au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 24, soit à une distance de deux cent dix pieds (210 pi) anglais du chemin public (route numéro 131) et de l'autre côté au nord-est par la partie du même lot appartenant à Georges H. Durand Limitée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au shérif du district de Joliette, conformément à l'article 688.1 du C.P.C. est fixé à la

somme de 16 766,40 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, au 577 de la rue Notre-Dame à Joliette, le JEUDI PREMIER jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 3 août 1981. 14179-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. no 705-05-000 916-802

LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST, ès qualités de fiduciaire, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1350, rue Sherbrooke ouest, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ROULATHÈQUE LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1600, boulevard Industriel à Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur le boulevard Industriel, situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire cent cinquante-huit (158-48) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny, ayant une superficie de deux cent mille pieds carrés (200 000 pi^2), avec bâtisse y érigée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 688.1 du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 250 923,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300 de la rue Dorval à L'Assomption, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 3 août 1981. 14180-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000030-812

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT BELLE RIVE, corps politique légalement constitué en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant sa principale place d'affaires sur la rue Principale, Saint-Romuald, comté de Lévis, QC, partie demanderesse, contre GUY PELLETIER, domicilié à Saint-Michel, comté de Bellechasse, QC, partie défenderesse.

« Un terrain contenant environ un arpent et demi de front est-ouest sur environ deux arpents de profondeur, borné au nord au locateur, soit au pied nord de la falaise qu'il y a à environ quatre arpents au sud du fleuve Saint-Laurent, au sud au locateur, à une clôture située environ deux arpents et demi au nord du chemin de fer, à l'est à un chemin et à l'ouest à un ruisseau séparant ce terrain loué

de celui du locateur; lequel terrain fait partie du numéro soixante-dix (70 ptie) du cadastre de Trois-Pistoles, avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 53 676,00 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 3 août 1981. 14181-o

Mingan

Venditioni exponas
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-349-80

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 54, Portage-des-Mousses, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre GILLES LELIÈVRE, résidant et domicilié au 99, rue de la Rivière, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

Bref noté:

Banque de Montréal, contre Gilles Lelièvre, 650-05-000348-80, *venditioni exponas*.

Description:

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux cent vingt et un du bloc un (bloc 1-221), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Babel, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 7 615,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réel 1,204.

Pour être vendu au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité de Port-Cartier, au 24, boulevard des Îles, Port-Cartier, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1981 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 10 juin 1981.

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, suite 303
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 14225-o

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-199-811

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique dûment constitué selon la loi, ayant une place d'affaires au 350, rue Smith, Sept-Îles, district de Mingan, demanderesse, contre ÉMILIEN HOUDE, domicilié et demeurant au Lac-Daigle (C.P. 1257) à Sept-Îles, district de Mingan, défendeur.

Description:

Le lot dix (10) rang A, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier (Lac-Daigle). Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 6 444,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réel 1,49.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Sept-Îles, le 12 août 1981.

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, bureau 303
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

14229-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002705-809

CAISSE POPULAIRE DE ST-CAJETAN D'ARMAGH, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires à Armagh, comté de Bellechasse, G0R 1A0, demanderesse, contre WILBROD DUCHESNEAU, C.P. 3003, domicilié et résidant au 1826, Delorme, Vimont, ville de Laval, district de Montréal, H7M 2W5, défendeur.

« Un emplacement situé dans le village d'Armagh, faisant partie du lot de terre numéro soixante-neuf, Premier Rang, nord-ouest (ptie lot 69, R. 1, N.-O.), canton d'Armagh, comté de Bellechasse, mesurant soixante-six pieds (66 pi) de largeur, plus ou moins sur une profondeur de cent sept pieds (107 pi), mesures anglaises, et borné comme suit: vers le nord par le terrain de Hervé Mercier, vers le sud par le terrain de Lucien Roy, vers l'est par le terrain de Georges Noël ou représentants (aujourd'hui dame Georges Noël) et vers l'ouest par la route 25 ou rue Principale, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 330,85 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réel: 1,06 que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, au 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 5 août 1981.

14219-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003 197-819

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, contre SIMON BÉDARD, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Hochelaga au coin de la rue Montgomery, à Montréal, composé:

a) De la partie sud-est du lot numéro deux mille deux cent soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit (148 ptie S.-E. 2268) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, mesurant vingt-cinq pieds de

largeur sur une profondeur de soixante-six pieds et soixante-quinze centièmes de pied dans la ligne nord-est, et soixante-cinq pieds et vingt-neuf centièmes de pied dans la ligne sud-ouest, bornée en front par le résidu dudit lot no 148-2268, ayant été exproprié par la ville de Montréal pour l'élargissement de la rue Hochelaga, en arrière par une ruelle, d'un côté au nord-est par la rue Montgomery, et de l'autre côté au sud-ouest, par la partie ci-après décrite du lot numéro 148-2267;

b) De la partie nord-est de la partie sud-est du lot numéro deux mille deux cent soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit (148 ptie N.-E. de ptie S.-E. 2267) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga mesurant cinq dixièmes de pied de largeur sur une profondeur de soixante-cinq pieds et vingt-neuf centièmes de pied dans la ligne nord-est, et soixante-cinq pieds et vingt-six centièmes de pied dans la ligne sud-ouest; bornée, cettedite partie, en front par une autre partie dudit lot numéro 148-2267, ayant été expropriée par la ville de Montréal pour l'élargissement de la rue Hochelaga, en arrière par une ruelle, d'un côté au nord-est par la partie ci-dessus décrite du lot numéro 148-2268, et de l'autre côté au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 148-2267;

Avec toutes les bâtisses dessus érigées portant les numéros 2788 et 2790 de la rue Hochelaga, circonstances et dépendances, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Avec et sujet aux servitudes réciproques de vue, en faveur et contre ledit immeuble et en faveur de et contre l'immeuble voisin au sud-ouest, telles que créées par actes enregistrés à Montréal sous les numéros 555019 et 727507.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes s'y rattachant.

Sont compris dans la présente vente tout ce qui est fixé à l'immeuble soit à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que les fixtures électriques.

La mise à prix est fixée à 7 770,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 août 1981. 14230-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003332-812

CAISSE POPULAIRE ST-PIERRE APÔTRE DE LONGUEUIL, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro civique 257 de la rue Gentilly, en la cité de Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre ROBERT BENARD, entrepreneur en transport et travaux d'asphalte, domicilié et résidant au numéro civique 3640 de la montée Saint-Hubert, en la cité de Saint-Hubert, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Cet immeuble ayant front sur la rue montée Saint-Hubert, ville Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, composé des lots de terre connus et désignés comme étant les subdivisions officielles numéros cent onze, cent douze, cent treize, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq et cent cinquante-six du lot originaire numéro cent quarante-deux (142-111, 112, 113, 154, 155 et 156) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, et tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les constructions, circonstances et dépendances, y érigées, notamment une maison unifamiliale portant le numéro 3640 de ladite montée Saint-Hubert. »

La mise à prix est fixée à 9 143,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 août 1981. 14231-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-002905-805
S.: 6534

LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE, corporation légalement constituée ayant son siège social et son bureau principal au 819, avenue Monseigneur-Grandin, Sainte-Foy, QC, demanderesse, contre JEAN-GUY BOILARD, 46, chemin Tour-du-Lac, Lac-Beauport, QC, défendeur.

Un immeuble sis sur les lots 78-34-1 et 78-34-4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport portant le numéro civique 46, chemin Tour-du-Lac, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 16 706,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 22 août 1981. 14232-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
T-5887-80
S. 6484

LA REINE (Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage), demanderesse, contre PROVINCIAL HARDWOOD INC., 206, rue Commerciale, Saint-Henri-de-Lévis, du comté de Lévis, dans la province de Québec, défenderesse.

1. Le lot numéro cent dix-neuf (no 119) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Henri, de Lauzon, à l'exception d'une lisière de terrain dont Sa Majesté la Reine est propriétaire;

2. Un terrain étant toute l'étendue du lot numéro cent dix-huit (no 118) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Henri, de Lauzon, à l'exception d'une lisière de terrain dont Sa Majesté la Reine est propriétaire et borné: vers le nord-ouest par le lot 119, vers le nord-est par le terrain de Sa Majesté la Reine, vers le sud-est par le lot 120 et vers le sud-ouest par la rivière Etchemin; à distraire également les parties vendues le 2 juillet 1929 par Philiman Bussières à Omer Couture par acte enregistré sous no 71161 le 11 mai 1937 par Eugène Longchamps à sa Majesté suivant enregistrement no 78659, le 14 octobre 1948 par la Fabrique de Saint-Henri à James O'Connor suivant enregistrement no 96888.

La mise à prix est fixée à 10 572,75 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministère des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 22 août 1981. 14233-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-000381-819
S. 6753

UNION DES CARRIÈRES ET PAVAGES LTÉE, 110, rue Boyer, Charlesbourg ouest, demanderesse, contre GIANCITO SALVATORE, 719, Cherbourg, Sainte-Foy, défendeur, et LEBLOND, BUZETTI & ASS. ès qualités de syndics, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

Un terrain ou emplacement formé des lots suivants:

a) une partie de la subdivision quarante-six du lot originaire cinq cent neuf (509-46 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, ville et division d'enregistrement de Québec, de figure rectangulaire, mesurant dix pieds (10 pi) de largeur sur la 2e Avenue par quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, bornée vers le nord par le lot 509-57, vers l'est par le lot 509-41 (ruelle), vers le sud par le résidu du lot 509-46 et vers l'ouest par la 2e Avenue.

b) Les subdivisions quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante et cinquante et un du même lot originaire cinq cent neuf (509-47, 509-48, 509-49, 509-50 et 509-51) du même susdit cadastre.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment celle portant le numéro civique 496, 2e Avenue, Québec.

La mise à prix est fixée à 39 750,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministère des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 22 août 1981. 14234-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-000265-81

PRESTON KIRKPATRICK, retraité, domicilié et résidant à R.R. no 2, Cookshire, province de Québec, district de Saint-François, partie demanderesse, contre GÉRARD GINGUES, bûcheron, domicilié et résidant à Saint-Isidore-d'Auckland, province de Québec, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un certain emplacement de terrain, mieux connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton d'Auckland, dans le Huitième Rang (rg VIII), comme étant une partie non subdivisée du lot numéro huit de la subdivision du lot numéro trois (ptie n.s. 3-8) mesurant deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297 pi) dans sa ligne est, trois cent quinze pieds (315 pi) dans sa ligne ouest, six cents pieds (600 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest. Bornée ladite partie au sud-est par le chemin public, à l'ouest par le lot numéro 2-5, au nord-ouest par une autre partie dudit lot 3-8 appartenant à monsieur Lauréat Vaillancourt et à l'est par une autre partie dudit lot 3-8 appartenant au présent vendeur et à monsieur Fernand Perron. Ladite désignation provient du contrat d'achat enregistré à Cookshire, le 19 octobre 1979, sous le numéro 102857. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 6 088,20 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Compton, 85, rue du Parc, Cookshire, QC, le MARDI VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 3 août 1981. 14182-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Cause no 700-05-000038-814

CLAUDE ARCHAMBAULT, partie demanderesse, contre PAUL MOUFFE, domicilié au 2280, rue de Maisonneuve, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement sis à Saint-Louis-de-Terrebonne, province de Québec, faisant front sur la rue Maisonneuve, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente et un (131-126) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec toutes bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro 2280 de ladite rue Maisonneuve, Saint-Louis-de-Terrebonne, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, et sujet notamment à une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec et de la compagnie de téléphone Bell Canada Ltée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne no 360619.

La mise à prix est fixée à 9 042,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, au 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 août 1981. 14183-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Cause no 500-05-006550-808

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre MARIE-CHANTAL GOBEIL, domiciliée et résidant au 5, carré des Bois, Sainte-Thérèse, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse.

Un certain emplacement ayant front sur le carré des Bois, à Sainte-Thérèse, connu et désigné comme étant le lot de subdivision vingt-sept du lot originaire deux cent vingt-sept (227-27) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, contenant en superficie vingt-quatre mille cinq cent cinquante et un pieds carrés (24 551 pi²) à la mesure anglaise.

Avec la maison dessus construite portant le numéro 5 dudit carré des Bois.

La mise à prix est fixée à 30 517,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C. que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, au 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 août 1981. 14184-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Cause no 500-05-012195-804

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. c. B-1, a. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre GILLES LALANDE, gentilhomme, résidant et domicilié au 565, 37e Avenue, Lachine, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinquante-neuf du lot originaire numéro seize, dans le Neuvième Rang (16-59, rg IX), aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Howard.

Avec la bâtisse dessus érigée.

La mise à prix est fixée à 232,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 juillet 1981. 14185-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
Cause no 700-02-003046-803

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JÉRÔME DANS LE COMTÉ DE TERREBONNE, corporation légalement constituée, ayant place d'affaires au 1010, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre FRANÇOIS LAROCHE, demeurant et domicilié au 4600, Rivière sud, Saint-Augustin, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble situé à Sainte-Sophie, province de Québec, district de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183-52) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie, avec toutes bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, notamment une maison portant le numéro civique 506, Dupré, au Domaine Jourdain, à Sainte-Sophie;

Sujet à un règlement de zonage du nouvel aéroport international de Montréal, enregistré par le ministère des Transports (fédéral), le 1er mars 1976, sous le numéro 481162.

La mise à prix est fixée à 6 686,37 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670 *e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, au 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, province de Québec, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 juillet 1981. 14186-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Cause no 700-05-000718-803

LE COMITÉ CONJOINT DE MONTRÉAL, UNION DES OUVRIERS DE LA ROBE (U.I.O.V.D.), association de salariés au sens du Code du travail, ayant sa principale place d'affaires au 333, Chabanel ouest, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre DELTA CLOTHING INC., dûment incorporée, ayant sa principale place d'affaires au 50, rue Joannette, Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Le lot concerné est décrit comme « Le lot numéro un de la subdivision cent quatre-vingt-six de la subdivision du lot originaire soixante et un (61-186-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Avec bâtisses dessus érigées. »

La mise à prix est fixée à 52 195,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C. que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L. D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 6 août 1981. 14205-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Cause no 700-05-000958-805

CLAUDE GIRARD, cultivateur, domicilié au 116, rang Saint-Vincent, Saint-Benoît, ville de Mirabel, district de Terrebonne, LUCILLE DESPAROIS, ménagère, veuve de feu J. MARC COUSINEAU, domicilié au 400, Chicot sud, Saint-Eustache, dit district, MADELEINE LALANDE, ménagère, épouse de LÉONARD LAPIERRE, domicilée au 12491, route 148, Saint-Augustin, ville de Mirabel, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ENTREPRISES F. DES GROSEILLERS INC., corporation légalement constituée ayant son bureau d'affaires au 3159, chemin Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, et FERNAND DES GROSEILLERS; homme d'affaires, domicilié au 3159, chemin Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dit district, partie défenderesse.

« Une terre située à Saint-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, composée des lots suivants:

1. Des lots numéros cent quinze, cent seize, cent dix-sept, cent dix-huit, cent dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent vingt-cinq, cent vingt-six, cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente, cent trente et un, cent trente-deux, cent trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent trente-six, cent trente-sept, cent trente-huit, cent trente-neuf, cent quarante, cent quarante et un, cent quarante-deux, cent quarante-trois, cent quarante-quatre, cent quarante-cinq, cent quarante-six, cent quarante-sept, cent quarante-huit, cent quarante-neuf, cent cinquante, cent cinquante et un, cent cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq, cent cinquante-six, cent cinquante-sept, cent cinquante-huit, cent cinquante-neuf, cent soixante, cent soixante et un, cent soixante-deux, cent soixante-trois, cent soixante-quatre, cent soixante-cinq, cent soixante-six, cent soixante-sept, cent soixante-huit, cent soixante-neuf, cent soixante-dix, cent soixante et onze, cent soixante-douze, cent soixante-treize, cent soixante-quatorze, cent soixante-quinze, cent soixante-seize, cent soixante-dix-sept, cent soixante-dix-huit, cent soixante-dix-neuf, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-huit, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent, deux cent un, deux cent deux, deux cent trois, cent cent quatre, deux cent cinq, deux cent six, deux cent huit, tous de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-quatorze, 194-115, 116, 117, 118,

119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec une servitude en faveur de la Trans-Nothern Pipe Line Company créée aux termes d'un acte reçu devant Jean-Pierre Chaurette, notaire, le vingt-trois (23) décembre mil neuf cent cinquante-deux (1952) et enregistré au bureau d'enregistrement de Deux-Montagnes, sous le numéro 75912, ainsi qu'une servitude de non-accès en faveur du ministère de la Voirie, créée aux termes d'un acte en date du cinq (5) octobre mil neuf cent soixante-dix (1970) et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes sous le numéro 142931 ».

La mise à prix est fixé à 24 941,40 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670 *e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus, en bloc, au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieur
Saint-Jérôme, le 4 août 1981. 14187-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Cause no 700-05-000957-807

DONATIEN LADOUCEUR, rentier, domicilié au 12484, route 148, Saint-Augustin, ville de Mirabel, district de Terrebonne, et RÉAL KINGSBURY, cultivateur, domicilié au 5830, route 148, Saint-Hermas, ville de Mirabel, district de Terrebonne, et MARIE-MARTHE THÉORET, ménagère, épouse de Réal Kingsbury, domiciliée au 5830, route 148, Saint-Hermas, ville de Mirabel, dit district, et LUCE LALANDE, ménagère, épouse de Claude Girard, domiciliée au 116, rang Saint-Vincent, Saint-Benoît, ville de Mirabel, dit district, partie demanderesse, contre ENTREPRISES F. DES GROSEILLERS INC., corporation légalement constituée ayant un bureau d'affaires au 3159, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, et FERNAND DES GROSEILLERS, homme d'affaires, domicilié au 3159, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, dit district, partie défenderesse.

« Une terre située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, composé des lots suivants; savoir:

a) Des lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quinze de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (nos 192, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, et 75) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache.

b) Des lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante-onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quinze, soixan-

te-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-treize (nos 193-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101) des susdits plan et livre de renvoi officiels.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y attachées et sujet à une servitude de non-accès à l'autoroute no 640, suivant l'enregistrement numéro 142931, laquelle servitude affecte les lots 192 et 193; et sujet à une servitude en faveur de la Trans Nothern Pipe Line, suivant l'enregistrement 75890 et affectant le lot 193 seulement, et avec une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique du Québec et de la compagnie de téléphone Bell du Canada datée le douze (12) mai, mil neuf cent soixante-seize (1976) enregistrée à Deux-Montagnes le trente et un (31) mai mil neuf cent soixante-seize, (1976) sous le numéro 172-821 affectant cette dernière servitude, tous les lots à bâtir ci-dessus décrits saufs les lots indiqués comme rues ».

La mise à prix est fixée à 52 176,30 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus, en bloc, au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, province de Québec, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 août 1981. 14188-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Cause no 700-05-000882-807

TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans la ville et le district de Montréal, au 1980, rue Sherbrooke ouest, province de Québec, partie demanderesse, contre CAROLE GIONET, épouse de Claude Sanschagrin, autrefois résidant et domiciliée au 1801, Domaine-Bastien, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, et CLAUDE SANSCHAGRIN, autrefois résidant et domicilié au 1801, Domaine-Bastien, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant le lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze A (15A-33), dans le Premier Rang, canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle.

Avec la maison dessus construite portant le numéro civique 1801, Domaine-Bastien en la ville de Sainte-Adèle.

Avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes y attachées et notamment ces servitudes enregistrées à Terrebonne sous le numéro 339341 ».

La mise à prix est fixée à 20 837,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale, prescrit par l'article 670*e* C.P.C. que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, au 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 août 1981. 14189-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Gagnon

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la ville de Gagnon que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à l'hôtel de ville de Gagnon située au 136, rue 2 à ville de Gagnon, le VENDREDI DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à DIX heures dans la salle du Conseil. Ceci pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires avec les intérêts, frais et les travaux permanents, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente. La présente liste indique en première partie les immeubles incluant les bâtiments dessus érigés s'il y a lieu, et en deuxième partie, les bâtiments seulement, terrains non inclus à être vendus pour non paiement des taxes (articles 511 et 513).

No de dossier	*Propriétaire*	*Cadastre*	*Description et lieu civique de l'immeuble*	*Total*
Première partie				
210-6	Centre Récréatif de Gagnon Inc. ...	A-196	Terrain avec bâtisse dessus érigée 96,rue 1, Gagnon, dans le canton de Chiasson	11 723,29 $
40-3	Jean-Claude Lesage	A-152	Terrain avec bâtisse dessus érigée 178, rue 1, Gagnon, dans le canton de Chiasson	4 980,17
210-10	Taxi Gagnon Inc., ... Prop.: Armand Huard	A-7ns A-7-4 C-100-649	Subdivision 4 de la subdivision 7 du lot originaire bloc A référence lot A-7-4 du canton de Chiasson; terrain avec bâtiment dessus érigé 111, rue 2, Gagnon	3 081,70
220-3	Société Lanharber Inc. ..... Prop.: Aurèle Landry	A-144	Terrain avec bâtisse dessus érigée 3, rue 4, Gagnon, dans le canton de Chiasson	5 760,45
140-7	Marcel Hudon	A-154	Terrain avec bâtisse dessus érigée 34, rue 11, Gagnon dans le canton de Chiasson	3 367,11
138-19	Jean-Marie Lamarre	A-182	Terrain avec bâtisse dessus érigée 17, rue 12, Gagnon dans le canton de Chiasson	1 671,80
120-5	Les Pièces d'Autos A.Landry Inc. .. Prop.: Aurèle Landry	A-95	Terrain avec bâtisse dessus érigée 16, rue 28, Gagnon dans le canton de Chiasson	2 576,54
Deuxième partie				
1100-70	Léopold Gagnon	Partie bloc D lac Barbel T.N.O.	Bâtisse seulement, érigée en bordure du lac Barbel, dans le canton de Chiasson sur une partie du bloc D appartenant à la Cie minière Sidbec Normines	242,32 $
1200-28	Roger Lamontagne	Sans désignation cadastrale rivière Thémines,T.N.O.	Bâtisse seulement, érigée près de la Rivière Thémines dans le canton de Chiasson, territoire sans désignation cadastrale appartenant à la Couronne	76,28
90-9	Jean-Guy Gauthier	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 2, rue 1-B, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle: Général année et numéro de série non disponibles	1 727,06
90-11	Dominique Thibeault	A-n-s	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 6, rue 1-B, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle: Général, année et numéro de série non disponibles	708,11
100-6	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 7 rue 1-B, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle: Général, année et numéro de série non disponibles	659,48
90-12	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 8, rue 1-B, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle: année et numéro de série non disponibles	884,27
100-5	Gisèle Savard	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 9, rue 1-B, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle: Glendale, année et numéro de série non disponibles	805,91
90-13	Dominique Thibeault	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 10, rue 1-B, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle: McGiness, année et numéro de série non disponibles	683,17

No de dossier	Propriétaire	Cadastre	Description et lieu civique de l'immeuble	Total
100-2	Guy Tremblay	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 15, rue 1-B, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle: Général, année et numéro de série non disponibles	640,58
90-2	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 13, rue 1-C, Gagnon, dans le canton de Chiasson modèle: Général, année et numéro de série non disponibles	505,60
134-18	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 3, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle: Comander, année et numéro de série non disponibles	1 163,70
134-20	Roger Lamontagne	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 7, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle, année et numéro de série non disponibles	801,13
134-21	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 9, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson modèle, année et numéro de série non disponibles	744,55
134-26	Lauréanne Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 19, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle, année et numéro de série non disponibles	582,60
80-33	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 36, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle: Général, année et numéro de série non disponibles	1 229,83
80-31	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 40, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle: Glendale 41, série: no 80874, année non disponible	1 063,18
80-28	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 46, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle, année et numéro de série non disponibles	783,55
80-23	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 56, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle, année et numéro de série non disponibles	1 506,76
75-14	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 71, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle: Général, année et numéro de série non disponibles	718,64
80-12	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 78, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle: L'Islet, année et numéro de série non disponibles	1 250,03
75-18	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 79, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle: Northlander, année et numéro de série non disponibles	1 395,68
80-10	Laurent Roussel	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 82, rue 30, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle, année et numéro de série non disponibles	768,18
122-22	Bernard Milot	A-ns	Maison mobile seulement, située à l'adresse civique 12, rue 38, Gagnon dans le canton de Chiasson, modèle: PMC Villa, année et numéro de série non disponibles	509,88
130-6	Jean-Claude Bernard	A-111	Bâtisse seulement, située à l'adresse civique 11, rue 1, Gagnon dans le canton de Chiasson, terrain appartenant à Sidbec-Normines Inc. et non inclus à cette vente(lot A-111)	2 179,40

Note: À ces montants seront rajoutés les frais de la vente.

14239-34-2-o

Le secrétaire-trésorier,
MAURICE HEWS.

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
31(81 08 01)	Changement de dénomination sociale (Article 21)	8579	McCARTHY DAM FISH & GAME CLUB INC. 1250-9527 Nouvelle dénomination sociale et sa version: CLUB DE CHASSE ET PÊCHE McCARTHY INC.	McCARTHY DAM FISH & GAME CLUB INC. 1250-9527 Nouvelle dénomination sociale et sa version: CLUB DE CHASSE ET DE DE PÊCHE McCARTHY INC.

ALLEGHENY INDUSTRIAL ELECTRICAL COMPANY, INC.

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a corrigé l'avis de changement de bureau principal, paru le 23 février 1980 à la page 1973 du numéro 8 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot « **ALLERGHENY** » de manière que le nom se lise ainsi: « **ALLEGHENY INDUSTRIAL ELECTRICAL COMPANY, INC.** ».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14163-o 1231-2963

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

COOPÉRATIVE DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION JÉRO (ST-JÉRÔME) (*Formation*) 9419
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LA GRANDE VISITE (MONTRÉAL) (*Formation*) 9419
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LE LION » (L'ÉPIPHANIE) (*Formation*) 9419
COOPÉRATIVE D'HABITATION MONSEIGNEUR FERLAND (QUÉBEC) (*Formation*) 9419

AVIS DIVERS

ASBESTOS, VILLE (*Rues et ruelles*) 9419
ÉGLISE DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN DE PORRÈS (*L.P.*) 9420
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 9421
SHERBROOKE, VILLE (*Rues et ruelles*) 9421
SUCCESSION PIERRETTE GIGUÈRE (*Bénéfice d'inventaire*) 9422

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BARTHLETT, JOSEPH ALFRED JOFFRE 9422
BÉLAN, DOMINIQUE DENIS DIDIER 9422
BERTHIAUME, ROSE MARIE JACQUELINE LISON 9423
CASTEL, PATRICE JACQUES NOËL 9423
CHAGNON, JOSEPH AIMÉ PAUL-ANDRÉ 9423
CHAPDELAINE, MARIE CLAIRE 9423
CLÉMENT, MARIE FRANCINE ÉLISE 9423
CÔTÉ, BRENDA 9423
CÔTÉ, JOSEPH RAYMOND ROBERT 9423
COWAN, PENELOPE ANN 9423
DESCHÊNES, RÉAL-ROCH 9423
EDERY, MARC MAKLOUF 9423
FACCHINO, FRANK NAZARIO 9424
FICYCH, SAMUEL WILLIAM 9424
FLEISCHER, GEORGE THOMAS 9424
FORTIER, MARIE LOUISE JOCELYNE 9424
FOURNIER, JOSEPH MARCEL GUY 9424
FRENETTE, ZÉLIA MARIA 9424
GAGNÉ, JOSEPH GEORGES RICHARD 9424
GAGNON, MARIE EUGÉNIE RITA CAROLINE 9424
GENDREAU, MARIE ESTELLE DORIS 9424
GIRARD, JOSEPH FRANCIS 9424
GIRARD, JOSEPH HENRI NÉRÉ 9425
JO, ROBERT LIONG HOUW 9425
JOLIN, JOSEPH NOËL MARTIN 9425
JONES, VETA AGATHA 9425
JUTRAS, MARIE ANTOINETTE THÉRÈSE 9425
KAZANDJIAN, ARMENAG ARMAND 9425
KURKDJIAN, PAUL 9425
LAJOIE, MARIE CLÉMENCE CHARLOTTE JEANNINE 9425
LAPIERRE, MARIE MICHELINE FRANCE 9425
LAUZON, MARIE MADELEINE CLAUDETTE 9425
LORTIE, JOSEPH ADRIEN MICHEL 9426
LORTIE, MARIE IRÈNE FABIENNE 9426
MANCINI, GARRY FREDRICK 9426
MARTIN, JOSEPH LÉO PAUL 9426
NADEAU, JOSEPH YVON GILLES 9426
NICOLETTI, LUCILLE 9426

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS – *suite*

Page

PARÉ, JOSEPH WELLIE GÉRALD 9426
PAVELUC, YOLANDE IRÈNE 9426
PEARSON, JOSEPH GABRIEL 9426
PERRON, JOSEPH ROSAIRE LARRY 9426
PRESSER, JOE 9427
PRESSER, SHARI 9427
RINGUETTE, CYRIAS JEAN 9427
SAVOY, JOSEPH ALEXANDER ANDRÉ 9427
SIMARD, MARIETTE ÉLIANNE 9427
SIMPSON, ARTHUR JACK 9427
TAVARA, JOSEPH JEAN-CHARLES ANDREW WELLIE 9427
THEOPHILOS, NIKAS 9427
TRUDELLE, MARIE ANNE ALICE DIANE 9427
TURMEL, MARIE JEANNINE BERNYCE 9427
YIP, DIANE JAIME 9427

DEMANDES

BERNIER, MARIE HUGUETTE LÉONIE 9428
BOUCHER, FRANÇOIS 9428
DELLEDONNE, LAURETTA 9428
DESJARDINS, MARIE JEANNINE ANGÈLE 9428
GAGNÉ, JOSETTE 9428
GRAMIGNA, FRANCIS VINCENT BRIAN 9428
GRONDIN, LUCILLA 9428
HASHIM, ABDUL RAHMAN 9429
HASHIM, ISMAEL 9429
MARCHINI, FRANCO 9429
MARIEZCURRENA, JOSÉ 9429
MAURICE, CHRISTINE 9429
TRUDEL, MARIE-ALBERTINE 9429

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. DIANE LOUIS BINETTE (*Assignation*) 9429
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. LOUIS DUFRESNE (*Assignation*) 9430
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. SHLOMO GABBAY (*Assignation*) 9430

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ 9403
— DÉCHETS 9418
— LOCATION 9411
— MARITIME 9418
— PRODUITS NOMMÉS 9410
— TAXI 9402
— TRANSPORT EN VRAC 9412
— VOYAGEUR 9400
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL 9374
— MONTRÉAL (*Transport de déchets*) 9400
— QUÉBEC 9388
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) 9400

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

	Page
ARELLA CONSTRUCTION INC.	9347
BOIS & MATÉRIAUX KEGA CIE LTÉE	9347
BONJOUR AUJOURD'HUI UNIVERSEL INC.	9348
CEDAR PARK ENTERPRISES INC.	9347
CEDARBROOK GOLF & COUNTRY CLUB INC.	9347
CIE DE BOIS BAIE-SUD LIMITÉE	9347
CLÔTURES QUÉBEC LTÉE	9348
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE McCARTHY INC. (*Erratum*)	9509
CLUB DE GOLF CEDARBROOK INC.	9347
COLUMBIUM DU QUÉBEC LTÉE	9347
CONSTRUCTIONS ARELLA INC.	9347
CORPORATION DUMONT NICKEL (*L.R.P.*)	9347
COURTIER EN VIANDES RAYMOND LTÉE	9348
DORÉ AUTOMOBILES (MAGOG) INC.	9347
DUMONT NICKEL CORPORATION (*N.P.L.*)	9347
ENTREPRISE DE LOCATION WEST END INC.	9348
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KARATÉ ET DES ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES	9347
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KARATÉ INC.	9347
FER FORGÉ RICCIARDELLI & FRÈRES INC.	9348
FRATERNITÉ DES RUSSES DE MONTRÉAL INC.	9348
GESTION RAMBLER INC.	9348
GESTION TRIPART LTÉE	9348
HUBERT CARTAGE INC.	9347
I.B.A. INFORMATIQUE-AUTOMATION INC.	9347
INDUSTRIES REGENCY INC.	9348
LACOTE INC.	9347
LACOTE REALTIES LIMITED	9347
LINCOURT (O.R.), LTÉE	9347
M & S PAINTERS INC.	9347
M. & S. ENTREPRISE DE PEINTURE INC.	9347
MARTINEAU (RÉAL) ET FILS INC.	9347
McCARTHY DAM FISH & GAME CLUB INC. (*Erratum*)	9509
MICRO-ORDINATEUR J.M.R.C. INC.	9347
MONTROY COAT COMPANY LTD.	9347
MONTROY INDUSTRIES INC.	9347
PART THREE SEVENTY FIVE INC.	9347
PART THREE SEVENTY-FIVE CORP.	9347
PLACEMENTS LANORY INC.	9347
PRÉS DU SAINT-LAURENT INC.	9347
QUEBEC COLUMBIUM LTD.	9347
QUÉBEC COLUMBIUM LIMITED	9347
QUEBEC FENCES CO. LTD.	9348
QUÉBEC FENCES CO. LTD.	9348
R. BROS AND D. IRON WORKS LTD.	9348
RAMBLER MANAGEMENT CORP.	9348
RAYMOND MEAT BROKER LTD.	9348
RAYMOND MEAT BROKERS LTD.	9348
REGENCY INDUSTRIES INC.	9348
REGENT KNITTING MILLS LIMITED (THE)	9348
RICCIARDELLI BROS & IRON WORKS INC.	9348
RICHMOND PULP & PAPER SALES CO. LTD.	9348
RICHMOND PULP AND PAPER SALES LTD.	9348
RUSSIAN BROTHERHOOD AND BENEVOLENT SOCIETY, INCORPORATED	9348
ST. LAWRENCE LANDS INC.	9347
SERVICE BONJOUR AUJOURD'HUI DE VIAU INC.	9348
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MONTROY INC.	9347

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) – *suite*

Page

SOCIÉTÉ TROIS SOIXANTE QUINZE INC. ... 9347
SOUTH-BAY LUMBER COMPANY LIMITED ... 9347
TAYLAW CORPORATION ... 9348
TAYLAW INC. ... 9348
TRANSPORTS HUBERT INC. ... 9347
TRIPART HOLDINGS LTD. ... 9348
VENTES DE PÂTES ET PAPIERS RICHMOND LTÉE ... 9348
VI-MO INC. ... 9348
VI-MO MFG INC. ... 9348
WEST END LEASING LTD. ... 9348

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

CASTION INC. ... 9348
MEUBLES CARILLON INC. (LES) ... 9348
PROMOTIONS POUR LA PÉTANQUE H.L.S. INC. ... 9349
ROMARCO INC. ... 9349

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

BONJOUR J'ÉCOUTE ... 9349
BUANDERIE NOUVELLE MÉTHODE LTÉE ... 9349
CASTION INC. ... 9349
COMPAGNIE DE TAPIS INTERNATIONAL INC. (LA) ... 9349
ENTREPRISES JOLICOEUR INC. (LES) ... 9349
GARDERIE JARDIN DE FANFAN ... 9349
JOLICOEUR (HECTOR) INC. ... 9349
SALAISON BIG HORN INC. ... 9349
TITLE SPORTS INC. ... 9349
UNIFORMES DROLET (1975) INC. ... 9349

CORRECTION DES LETTRES PATENTES (Article 12)

ASSOCIATION DE BALLON SUR GLACE DE BEAUCHEMIN, CHÂTEAUGUAY, HUNTINGDON INC. (L') ... 9352
ASSOCIATION DE BALLON SUR GLACE DE BEAUHARNOIS, CHÂTEAUGUAY, HUNTINGDON INC. (L') ... 9352

DEMANDES DE DISSOLUTION

AGENCES PIERRE BOIVIN LTÉE (LES) ... 9430
BECKWITH CORPORATION LTD. ... 9430
BÉTONNIÈRES MODERNES LTÉE (LES) ... 9430
BOIVIN (PIERRE) SALES AGENCIES LTD. ... 9430
CLINIQUE DE PREMIERS SOINS RAYMOND INC. ... 9430
GARAGE RICHELIEU LTÉE ... 9431
KENSINGTON AGENCIES LIMITED ... 9431
LODEMA INC. ... 9431
PERMACON INC. ... 9431
VILLAGE DE LA VAN SHERBROOKE INC. ... 9431

DISSOLUTION (Article 28)

A.S.A. INC. ... 9350
À LA TRICOTEUSE INC. ... 9350
ALPERN FUR CO. INC. ... 9350
AMÉNAGEMENTS LOIS GOLD INC. (LES) ... 9350
B & A CONSTRUCTION INC. ... 9350
CARTAX INC. ... 9350
CITY RENDERERS LIMITED ... 9350
CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE C.R.S. INC. ... 9350

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DISSOLUTION (Article 28) – *suite*

	Page
CLUB DE SQUASH VILLE-MARIE INC. (LE)	9350
CLUB SOCIAL COMMITRANS INC. (LE)	9350
COMPAGNIE D'EXPORTATION DE VIANDE LONGUEUIL LIMITÉE	9350
DANNYCO TRADING CO.	9350
DISTRIBUTIONS EUROPÉENNES INC.	9350
DOCTORS' HOSPITAL INC.	9350
ELKAY ENTERPRISES LTD.	9350
EMPIRE INVESTMENT CORPORATION	9350
ERETA HOSIERY LTD.	9350
GESTIONS RONALD HIPPS LTÉE (LES)	9350
GRAPHISTES ELLEFSEN INC. (LES)	9350
HÔTEL DES MILLE ÎLES INC.	9351
IMPORTATION ET MANUFACTURE SILVIO INC.	9351
KENCOURT APARTMENTS INC.	9351
MICHAUD (ADES) & FILS LTÉE	9351
MILOT (EDGAR) (1963) INC.	9351
MINOTAUR FILM PRODUCTIONS INC.	9351
MONTRÉAL SCREW MACHINE PRODUCTS LTD.	9351
NATIONAL RENDERING CORP.	9351
NÉO CONSTRUCTION INC.	9351
PLACEMENTS LIGURO LTÉE (LES)	9351
QUALITÉ D'ARDEN INC.	9351
ROYALVALE NURSERY LIMITED	9351
SERVICE DE SOINS À DOMICILE STE-FOY INC. (LE)	9351
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NANGUI INC.	9351
VOGUE DE PARIS INC.	9351
WEARWELL LEATHER PRODUCTS INC.	9351

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

PICARD (O.) & FILS, INCORPORÉE	9352
SOCIÉTÉ DE LOUAGE D'ÉDIFICES INC. (LA)	9352

LETTRES PATENTES

FRUITS ET LÉGUMES L. & R. LIMITÉE	9352
MALETTE (JEAN-MARC) INC.	9352
PLACEMENTS JOS. MALTAIS INC. (LES)	9352

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ARMY, NAVY AND AIR FORCE VETERANS IN CANADA UNIT-318 INC.	9353
ARMY, NAVY AND AIR FORCE VETERANS IN CANADA-UNIT 318 INC.	9353
ASSOCIATION MUSICALE DU RICHELIEU-YAMASKA (1981) INC.	9353
BOUDRIAS (LOU) LTÉE	9353
BOUDRIAS (LOU) SALES CO. LTD.	9353
CEDARBROOK GOLF & COUNTRY CLUB INC.	9353
CLUB DE MOTONEIGE LES 3 CRIQUES CHAMBORD INC.	9353
CONSTRUCTIONS TREVI INC. (LES)	9353
CORPS MUSICAL LES TOPAZES D'OTTERBURN PARK	9353
ENTREPRISES GIBSON LTÉE (LES)	9353
EXPOSITION AGRICOLE ET COMMERCIALE DE ST-FÉLICIEN INC.	9353
EXPOSITION AGRICOLE ET COMMERCIALE DU LAC-SAINT-JEAN-INC.	9353
FERME JALNA INC.	9353
FERME L. ROUSSEAU INC.	9353
GARAGE DE NORANDA INC.	9353
GARDERIE JOUJOU INC.	9353
GIBSON ENTERPRISES LIMITED	9353
MONTCALM PAVING CO. INC.	9353
NORANDA AUTO SERVICE LTD.	9353
PRODUITS FREDDY INC. (LES)	9353
VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA, UNITÉ 318 INC. (LES)	9353

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

	Page
AGENCE JOSSIM INC.	9354
ALIMADIÈTE INC.	9354
ARPIN (RAOUL) ET FILS INC.	9354
ART PLUS (QUÉBEC) INC.	9354
AUTOMOBILES BARRETTE ET BERTHIAUME (1981) INC. (LES)	9354
BAR LA RIVIERA INC.	9354
BAR PARRALÈLE INC. (LE)	9354
BAR SALON ROC D'OR INC.	9354
BAR SALON ST-CONSTANT INC.	9354
BIJOUX GÉRARD FÉLIX INC.	9354
BONNEAU & DUBÉ INC.	9354
BOUTIQUE G. & G. INC.	9354
BOUTIQUE MAESTRIA INC.	9354
BRESCO INC.	9354
CAMIONS VICTO INC.	9354
CARROSSIERS RANCOURT INC. (LES)	9354
CARTOGRAPHIE NORDIQUE INC.	9354
CENTRE DE SERVICE ELETR INC.	9354
CENTRE DESJARDINS DE TRAITEMENT DE CARTES INC.	9355
CENTRE SPORTIF CHÂTEAUGUAY INC.	9355
CHAMBERLAND (ROBERT) (1981) INC.	9355
CLINIQUE FAMILIALE ST-VICTOR INC.	9355
COCHON DINGUE INC. (LE)	9355
COMPLEXE 1102 VICTORIA INC.	9355
COMPTOIR AGRICOLE DE ST-LAMBERT (1981) INC.	9355
CONSEILLER EN GESTION ALIMENTAIRE T.L. INC.	9355
CONSTRUCTION C.L. RAYMOND INC.	9355
CONSTRUCTIONS MONTARULI LTÉE	9355
CONSULTANTS CEGEBEC INC. (LES)	9355
CONSULTANTS D G R ASSOCIÉS INC. (LES)	9355
CORPORATION DESJARDINS DE TRAITEMENT INFORMATIQUE	9355
CÔTÉ (SIMON L.) INC.	9355
CUNICULTURE QUÉBEC INC.	9355
D'AMICO EXCAVATION INC.	9356
DÉCORATION BOURRET INC.	9355
DÉPANNEUR 480 INC.	9355
DESIGN 4D INC.	9355
DÉVELOPPEMENT GALERIE-VILLAGE INC. (LE)	9355
DISTRIBUTION FRANÇOIS MORIN INC.	9355
DISTRIBUTIONS GPL INC.	9356
DISTRIBUTIONS TROTTIER INC.	9356
DOMAINE DU LAC ST-LOUIS INC. (LE)	9356
DOMAINE PIKVAL INC.	9356
DUDEMAINE & JOANNETTE INC.	9356
ÉCOLE DE CONDUITE GAGNON INC.	9356
ÉFICO INC.	9356
EIFEL ÉLECTRIQUE LTÉE	9356
ÉLEVAGES STE-HÉLÈNE INC. (LES)	9356
ENTREPRISES BEC-AL INC. (LES)	9356
ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION CHARLES SIGOUIN INC.	9356
ENTREPRISES JEAN-P.-RAY INC.	9356
ENTREPRISES RONALD HINS INC. (LES)	9356
ÉQUIPEMENT DENICO INC.	9356
ESTAMPES P. G. (1981) INC. (LES)	9356
ÉVALU-PRO INC.	9356
EXCAVATION ANDRÉ BEAULIEU INC.	9356
EXCAVATION D'AMICO INC.	9356

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION - *suite*

	Page
EXCAVATIONS MICHEL PILON INC. (LES)	9356
EXPORTATION D'ANIMAUX DU QUÉBEC INC.	9356
FERME ÉQUESTRE DEUX PIGNONS INC.	9357
FERME LA BOUFFE INC.	9357
FERME M. ET M. POUSSARD INC.	9357
FERME 1001 INC. (LA)	9357
FERME VIATEUR GONTHIER (1981) INC.	9357
FERMES J.G.M. RIENDEAU INC. (LES)	9357
FERMES MONTEBELLO INC. (LES)	9357
FILMS PEA SOUP INC. (LES)	9357
FRUITS D.R. CARON INC.	9357
GARAGE EDDY NOLIN INC.	9357
GENOZ INC.	9357
GESTION CANGILON INC.	9357
GESTION CLAUDE VALLIÈRES INC.	9357
GESTION DÉCHÊNE & FRÈRES INC.	9357
GESTION G.P. INC.	9357
GESTION PROMINTER INC.	9357
GESTION TRIPLE V INC.	9357
GROUPE D'ACHAT G.R.A.P.E.S. INC. (LE)	9357
GROUPE DE COMPAGNIES MASSÉ INC. (LE)	9357
GROUPE L. M. INC. (LE)	9357
HABITATS FONTAINEBLEAU INC. (LES)	9357
IMMEUBLES COLPRON INC. (LES)	9358
IMPRIMERIE J.P. GAUTHIER INC.	9358
INDUSTRIES CORIUM INC. (LES)	9358
JALACO INC.	9358
LABORATOIRE L.M. INC.	9358
LAPOINTE (RÉJEAN) & FILS INC.	9358
LUMIPOLE INC.	9358
MAÇONNERIE STE-MARTHE INC.	9358
MAISONS EN BOIS ROND SÂGÂ LTÉE	9358
MASSÉ (GÉRARD) ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LTÉE	9358
MICRO CONTRÔLE INC.	9358
1848-4212 QUÉBEC INC.	9358
1848-4220 QUÉBEC INC.	9358
1848-7165 QUÉBEC INC.	9358
1848-7462 QUÉBEC INC.	9358
1848-7470 QUÉBEC INC.	9358
1848-7538 QUÉBEC INC.	9358
1848-7678 QUÉBEC INC.	9358
1848-7694 QUÉBEC INC.	9358
1848-7819 QUÉBEC INC.	9358
1848-7868 QUÉBEC INC.	9358
1848-7926 QUÉBEC INC.	9359
1848-8007 QUÉBEC INC.	9359
1848-8015 QUÉBEC INC.	9359
1848-8247 QUÉBEC INC.	9359
1848-8254 QUÉBEC INC.	9359
1848-8437 QUÉBEC INC.	9359
1848-8577 QUÉBEC INC.	9359
1848-8585 QUÉBEC INC.	9359
1848-8593 QUÉBEC INC.	9359
1848-8601 QUÉBEC INC.	9359
1848-8742 QUÉBEC INC.	9359
1848-8890 QUÉBEC INC.	9359

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION – *suite* **Page**

1848-8957 QUÉBEC INC. 9359
1849-1167 QUÉBEC INC. 9359
1849-1225 QUÉBEC INC. 9359
1849-1266 QUÉBEC INC. 9359
1849-1274 QUÉBEC INC. 9359
MODES ROBERT HAMILTON INC. 9359
MONSIEUR PROPRE INC. 9359
MUNBEC INC. 9359
PAIN ROCHEFORT INC. 9359
PEINTURES PRO-BEC INC. 9360
PÉTROLES CLAUDE POIRIER INC. (LES) 9360
PISCICULTURE DU LAC WILLIAM INC. (LA) 9360
PLACEMENTS A.S. INC. (LES) 9360
PLACEMENTS EUGÈNE GODIN INC. (LES) 9360
PLACEMENTS LORENZO BOILY INC. (LES) 9360
PLACEMENTS MAURICE D'ARCY INC. (LES) 9360
PLACEMENTS VIATEUR GONTHIER INC. 9360
PLACEMENTS W.A.L. INC. (LES) 9360
PLOMBERIE N. HÉBERT INC. 9360
POLYCLINIQUE DE BEAUCE INC. 9360
POCHERIES DU BUTTON LTÉE 9360
PRODUCTIONS AGRICOLES FOSSAMBAULT INC. (LES) 9360
PROPANE D.L. INC. 9360
PROSPECTIONS DES TOURELLES INC. (LES) 9360
PUR DÉLICE INC. 9360
RESSOURCES HUMAINES INFORMATIQUES (QUÉBEC) INC. 9360
RUCHER DU P'TIT VILLAGE INC. 9360
SERVICES AGRICOLES MIRAGRAIN INC. (LES) 9360
SERVICES ÉLECTRONIQUES KCV INC. (LES) 9360
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE DUHAMEL INC. 9360
STUDIO 57 ROBERVAL INC. 9361
STUDIO HENRICHON (1981) INC. 9361
SUPERMARCHÉ VICTOR (1981) INC. 9361
SURVEILLANCE HABITAT QUÉBEC INC. 9361
TOUR IN-EX INC. 9361
TOURS VOYAGES VACANCES G.M.G. INC. 9361
TRANSPORT A. BEAUDOIN INC. 9361
TUILES DE CÉRAMIQUES MANIC INC. (LES) 9361
VERRERIE CHARLEBOIS INC. 9361
VÊTEMENTS DE TRAVAIL DE DELISLE INC. (LES) 9361

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ALIMENTATION J.J.M INC. 9361
AUDEQ INC. 9361
BELOEIL MERCURY, VENTE ET SERVICE LTÉE 9361
BILODEAU & BILODEAU INC. 9361
BOUCHERIE R. & M. SAVARD INC. 9361
BOUTIQUE DU GILET (TROIS-RIVIÈRES) INC. (LA) 9361
BRASSERIE L'AMBIANCE INC. 9362
CENTRE DE MOTOS H.D. INC. 9362
CENTRE D'OPTIQUE C.L.M. INC. 9362
CÉRAMIQUE DE BEAUCE INC. 9362
CHABANEL FASHIONS INC. 9362
COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE INC. 9362
CONSTRUCTION 2-S LTÉE 9362
CONSTRUCTIONS RÉJEAN FORTIER INC. 9362

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION - *suite*

	Page
CONSTRUCTIONS SOLINORBEC INC.	9362
DAN-A-DI INC.	9362
DÉCHÊNE (G.H.) ET FILS INC.	9362
DÉMÉNAGEMENT G. ROY INC.	9362
DESCHAMPS (G.A.) INC.	9362
DIFFUSION ACTUELLE INC.	9363
ÉDIFICE 215 INC.	9362
ÉDITIONS AD LIB. INC. (LES)	9362
EMBALLAGES CASCADES INC. (LES)	9362
ENTREPÔT PUBLIC FRIGORIFIQUE DE L'EST INC.	9362
ENTREPRISES ANDRÉ PHANEUF INC. (LES)	9362
ENTREPRISES GESRAB INC. (LES)	9362
ENTREPRISES JACQUES MEUNIER INC. (LES)	9362
ENTREPRISES TRIVER INC. (LES)	9363
FORTIN (JOS.) & FILS INC.	9363
GARAGE IORANO INC.	9363
GÉBETEX INC.	9363
GENTILLY KNITTING MILLS INC.	9363
GESTION GILLES LALANCETTE INC.	9364
GESTION JEAN-PAUL HÉBERT INC.	9361
GESTION RENÉ GOYETTE INC.	9363
GIGUÈRE (FRANÇOIS) INC.	9363
GRENIER & LAFRANCE INC.	9363
HABITATIONS BEAUPRÉ INC. (LES)	9363
HÉNOTEX (1981) INC.	9363
INSTITUT DE L'OUEST DE L'ÎLE INC.	9362
INVESTIGATIONS TECHNIQUES DE QUÉBEC, LIMITÉE	9363
INVESTISSEMENTS LEMAH INC. (LES)	9363
JUDGE (PAUL) INC.	9363
LIBRAIRIE UNIC INC.	9363
LITHO UNIGRAPHIQUE INC.	9363
LOV'LEE MADE INC.	9363
MANDELCORN (PHILIP) INC.	9363
MARTINEAU, WALKER INC.	9363
MODES CHABANEL INC.	9362
P.M. D'ALLEMAGNE IMMOBILIER INC.	9363
PANTALONS OXXFORD LTÉE (LES)	9363
PARQUETS R.L. INC.	9363
PLACEMENTS ANDPETE INC. (LES)	9362
PLACEMENTS ROBERT CARON INC. (LES)	9364
PLASTIQUES MASKA INC. (LES)	9364
POMPE SANITAIRE GODIN & FILS INC.	9364
PROFOR INC.	9364
PROMOTEUR D'INDUSTRIE LIMITÉE (LE)	9364
PROMOTEUR D'INDUSTRIES LTÉE (LE)	9364
PROPHARM INC.	9364
RÉPARATION D'AUTOS DE COURSE LALANCETTE INC.	9364
RUEL & FRÈRES LTÉE	9364
SALLE DE DANSE DUMOULIN ET CHOQUETTE INC. (LA)	9364
SERVICE D'OPTIQUE JACQUES ST-LAURENT INC.	9364
SERVICOR INC.	9364
SOPAMCO INC.	9364
SQUARE DÉCARIE INC.	9364
SYVATEX INC.	9364
TRANS-ACTION LEFEBVRE INC.	9364
TRANSPORTS CLAUDE MONGEAU INC. (LES)	9364
WEST ISLAND INSTITUTE INC.	9362

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

Page

BOUTIQUES LE POINTE LTÉE ... 9366
CONSTRUCTION CANADIENNE T.J. INC. ... 9366
DÉVELOPPEMENTS CYPRÈS INC. ... 9366
ENTREPRISES JOLICOEUR INC. (LES) ... 9366
ENTREPRISES RÉNALD LTÉE (LES) ... 9366
ENTREPRISES SERGE SAVARD INC. (LES) ... 9366
GES-SAG LTÉE ... 9366
GROUPE MIRABAU INC. ... 9367
HÔTEL CONTINENTAL (VAL D'OR) (1981) LTÉE ... 9367
HYDRO-SEMENCE INC. ... 9367
POINT SHOP LTD. (LE) ... 9366
SOCIÉTÉ DE GESTION D.H.P. INC. ... 9367

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

AUDET, CARON, LEROUX INC. ... 9365
BOULANGERIE ANDRES INC. ... 9365
BOURGEOIS AUTO LTÉE ... 9365
BOUTIQUE CHINOISE RIOUX LTÉE ... 9366
CENBEK ECONOMIC CONSULTANTS INC. ... 9365
CONSULTANTS EN ÉCONOMIQUE CANBEK INC. ... 9365
ENSEIGNES TURPIN INC. (LES) ... 9365
ENTREPRISES FEEJOS INC. ... 9365
ENTREPRISES IMMOBILIÈRES CAN-AL INC. (LES) ... 9365
ENTREPRISES PIERRE BILODEAU INC. (LES) ... 9365
ENTRETIEN D'ÉDIFICES CANBEK INC. ... 9365
FERME JEAN-YVES GOSSELIN INC. ... 9365
GAZOTÈQUE INC. ... 9365
GESTION FALLBACK INC. ... 9365
GESTION OVALTA LTÉE ... 9365
GLACE SÈCHE BRUNET INC. ... 9365
GLACE SÈCHE QUÉBEC INC. ... 9365
GRÉGOIRE (D.) LTÉE ... 9365
HABITATIONS RICHARD LECLAIR INC. (LES) ... 9365
HABITATIONS SAVERDUM INC. (LES) ... 9366
LUSSIER & BERNATCHEZ INC. ... 9365
LUSSIER & LECLERC ASSURANCE-VIE INC. ... 9365
1645-8846 QUÉBEC INC. ... 9365
1843-4076 QUÉBEC INC. ... 9365
1847-2779 QUÉBEC INC. ... 9365
1847-2795 QUÉBEC INC. ... 9365
1847-8255 QUÉBEC INC. ... 9365
1847-9568 QUÉBEC INC. ... 9365
1848-1754 QUÉBEC INC. ... 9365
PEINTURE UCP INC. ... 9366
PLACEMENT JÉRUSALEM INC. ... 9365
QUÉBEC DRY ICE INC. ... 9365
RÉSIDENCES SAVERDUM INC. ... 9366
RIOUX'S CHINA SHOP LTD. ... 9366
SYVATEX INC. ... 9366
THÉRIAULT (GASTON) ET FILS INC. ... 9365

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

PICHÉ (CAMILLE) INC. ... 9367

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

Page

ARTISANAT SEPT-ILIEN ... 9368
ASSOCIATION BALLON SUR GLACE JUVÉNILE DE MATAGAMI INC. ... 9368
ASSOCIATION DES CITOYENS DU DOMAINE RAYMOND ... 9368
ASSOCIATION DES FÊTES DU 24 JUIN DE BOIS-DES-FILION ... 9368
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DE LA RUE PROVOST (LACHINE P.Q.) INC. ... 9368
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES DE LA CAPITALE INC. ... 9368
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE ST-GABRIEL INC. ... 9368
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC SINCLAIR ... 9368
ASSOCIATION SPORTIVE ROMAINE DE MONTRÉAL ... 9368
CENTRE PROMOTION DANSE SOCIALE QUÉBEC INC. (LE) ... 9368
CLUB DE BASEBALL MINEUR DE ST-AUGUSTIN INC. ... 9368
CLUB DES ANTILLES ET DE L'AMÉRIQUE CENTRALE ... 9368
CLUB DES RETRAITÉS DE LACHINE (LE) ... 9368
CLUB KIWANIS DE VALLEYFIELD INC. ... 9368
CLUB OPTIMISTE NOTRE-DAME DE LA DORÉ INC. ... 9369
CLUB PIGEON DE SAINT-ZÉNON INC. ... 9369
COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE (1981) INC. ... 9369
COMITÉ ORGANISATEUR DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DE FERMONT ... 9369
COMITÉ SOCIAL DES ENSEIGNANTS DE POLYNO (LE) ... 9369
COMMUNAUTÉ SEPHARADE HEKHAL SHALOM ... 9369
CONSEIL DE L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC INC. ... 9369
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR SAYABEC (LA) ... 9369
ÉCOLE DE PLONGÉE SOUS-MARINE LES ANÉMONES BLEUES INC. ... 9369
FONDATION MAIGNEN DUSSAULT, INC. ... 9369
FONDATION MARC GOULET INC. ... 9369
FONDATION POUR LA RECHERCHE FONDAMENTALE AVANCÉE « A » ... 9369
FONDATION ZOOLOGIQUE DE ST-FÉLICIEN INC. (LA) ... 9369
GOULET (MARC) FOUNDATION INC. ... 9369
INSTITUT D'HISTOIRE ET DE RECHERCHE SUR L'OUTAOUAIS (L') ... 9369
JARDINIERS DU GRAND SHAWINIGAN (LES) ... 9369
JERABELO INC. ... 9369
LAKE SINCLAIR PROPERTY OWNERS' ASSOCIATION ... 9368
LIGUE DE BALLE LENTE O'KEEFE DE HULL ... 9368
LOCAL ENSEMBLE ... 9368
PARC COMMUNAUTAIRE DE PINTENDRE INC. ... 9370
PRODUITS RICARDO INC. (LES) ... 9370
RENDEZ-VOUS DES PERSONNES ÂGÉES DE MONTRÉAL INC. ... 9370
RINGUETTE LES 4 CITÉS ... 9370
THÉÂTRE DE LA GRAND'RUE INC. (LE) ... 9370
WEST ISLAND COLLEGE (1981) INC. ... 9368

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

ALLEGHENY INDUSTRIAL ELECTRICAL COMPANY, INC. (*Erratum*) ... 9509
PADRE ISLAND INVESTMENT CORPORATION ... 9370
SERVICE GÉOPHYSIQUE INC. ... 9370

NOUVEAU PERMIS

E.W. SAYBOLT INC. ... 9370

PERMIS

CAL-VAN LTÉE ... 9371

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Page

FILION, LISE 9431
HURTIBISE, ALEXANDRE 9431

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

EXPLORATION MATCHI-MANITOU 1981 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 9371
IMMEUBLES B.V.G. MONTRÉAL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LES) 9371
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AMÉNAGEMENT PLACE FORTIER INC. 9371

FORMATION

COMPAGNIE DE NAVIGATION TOWNSVILLE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 9372
QUICK MESSENGER SERVICE (HOUSTON) CO. LIMITED PARTNERSHIP 9372
SERVICES RAPIDES DE MESSAGERIE (HOUSTON), SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (LES) 9372

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

BÉRUBÉ, LOI CONCERNANT CERTAINS TERRAINS DONNÉS À HORACE 9432
MINES WESTERN QUÉBEC LTÉE (LES) (*L.R.P.*) 9432
SUCCESSION EDMOND LALIBERTÉ SENIOR 9432

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (*articles 55 à 61 de la loi*) 9432
REMPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (*article 37 de la loi*) 9433

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

BREUVAGES QUEBEV INC. (*Dissolution*) 9434
BURNSIDE HOLDINGS CORP. (*Dissolution*) 9434
CABINES STE-ROSE LIMITÉE (*Dissolution*) 9434
CALCITES DU QUÉBEC LTÉE (LES) (*Dissolution*) 9434
LAPORTE & LAMOUCHE (*Dissolution*) 9434

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RICHMOND, COMTÉ (*Entente relative à la gestion des déchets solides*) 9435

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 9435
ASBESTOS, VILLAGE 9435
ASCOT, CANTON 9436
ASCOT, CANTON 9436
ASCOT, CANTON 9436
ASCOT, CANTON 9436
BABEL, CANTON 9436
CHARLESBOURG, PAROISSE 9436
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE 9437
CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE 9437
CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE 9437
GORE, CANTON 9437
GRANTHAM, CANTON 9437
GRANTHAM, CANTON 9438
HOCHELAGA, VILLAGE 9438

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES - *suite*

	Page
HOWARD, CANTON	9438
ÎLE, CANTON	9438
LACHENAIE, PAROISSE	9438
LACHINE, PAROISSE	9438
LACHINE, PAROISSE	9439
LACHINE, PAROISSE	9439
L'ANGE-GARDIEN, PAROISSE	9439
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	9439
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	9439
L'ASSOMPTION, PAROISSE	9440
L'ASSOMPTION, PAROISSE	9440
LAVERLOCHÈRE, CANTON	9440
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE	9440
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE	9440
LÉVIS, VILLE (QUARTIER SAINT-LAURENT)	9441
LONGUE-POINTE, PAROISSE	9441
MADAWASKA, SEIGNEURIE	9441
MAGOG, CANTON	9441
MALHIOT, CANTON	9441
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER OUEST)	9442
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	9442
MONTRÉAL, PAROISSE	9442
MONTRÉAL, PAROISSE	9442
MONTRÉAL, PAROISSE	9442
MONTRÉAL, PAROISSE	9443
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	9443
ORFORD, CANTON	9443
ORFORD, CANTON	9443
ORFORD, CANTON	9443
PLESSISVILLE, VILLAGE	9443
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	9444
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	9444
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	9444
PRINCEVILLE, VILLAGE	9444
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER DU PALAIS)	9444
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	9445
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	9445
ROUYN, CANTON	9445
ROUYN, VILLE	9445
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE	9445
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE	9446
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE	9446
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	9446
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	9446
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	9446
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	9447
SAINT-ANDRÉ-D'ACTON, PAROISSE	9447
SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL, PAROISSE	9447
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	9447
SAINT-AUGUSTIN, PAROISSE	9447
SAINT-BRUNO, PAROISSE	9447
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE	9448
SAINT-EUSTACHE, VILLAGE	9448
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	9448
SAINTE-FAMILLE-DE-BOUCHERVILLE, PAROISSE	9448
SAINT-FÉLIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE	9448
SAINT-FÉLIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE	9449

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite

Page

SAINTE-FOY, PAROISSE 9449
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 9449
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 9449
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 9449
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 9450
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 9450
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 9450
SAINTE-JULIE, PAROISSE 9450
SAINT-LAURENT, PAROISSE 9450
SAINT-LAURENT, PAROISSE 9450
SAINT-LAURENT, PAROISSE 9451
SAINT-LAZARE, PAROISSE 9451
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 9451
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 9451
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 9451
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 9451
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 9452
SAINTE-MARGUERITE, PAROISSE 9452
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 9452
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 9452
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE 9452
SAINTE-ROSE, PAROISSE 9453
SAINTE-ROSE, PAROISSE 9453
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 9453
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 9453
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 9453
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 9454
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 9454
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 9454
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 9454
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 9454
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 9455
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 9455
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 9455
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 9455
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 9455
WENTWORTH, CANTON 9456
WENTWORTH, CANTON 9456
WOLFE, CANTON 9456

DIVERS

BEAUREGARD (JACQUES) & ASSOCIÉS LTÉE (*Intention de révoquer des droits miniers*) 9456

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT 9461

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BEAUCHEMIN, PIERRE, DENTUROLOGISTE (*Radiation permanente*) 9463
ELIBERT, MARCEL, DENTUROLOGISTE (*Radiation permanente*) 9463
IRINAKIS, MICHEL, DENTUROLOGISTE (*Radiation permanente*) 9463
MICHON, GABRIEL, DENTUROLOGISTE (*Radiation permanente*) 9463

PROCLAMATION(S)

Page

Titres de propriétés dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie de canton de *Baie-de-Gaspé-Nord*, district électoral de Gaspé ... 9464
Titres de propriétés dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie de canton d'*Escoumins*, district électoral de Saguenay ... 9464
Titres de propriétés dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Manicouagan*, district électoral de Saguenay ... 9465
Titres de propriétés dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Port-Daniel*, district électoral de Bonaventure ... 9466
Titres de propriétés dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Ristigouche*, district électoral de Bonaventure ... 9467
Titres de propriétés dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de *Shoolbred*, district électoral de Bonaventure ... 9467

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

AMOS-EST, MUNICIPALITÉ ... 9468
BEAULAC, VILLAGE ... 9469
CHAMBORD, MUNICIPALITÉ ... 9469
CHAMPNEUF, MUNICIPALITÉ ... 9469
CHICOUTIMI, VILLE ... 9469
EATON, CANTON ... 9469
HALIFAX-SUD, CANTON (PARTIE SUD-OUEST) ... 9469
INVERNESS, CANTON ... 9469
LA POCATIÈRE, VILLE ... 9469
LAC-À-LA-CROIX, MUNICIPALITÉ ... 9470
LAC-BOUCHETTE, MUNICIPALITÉ ... 9470
LAC-BROME, VILLE ... 9470
LAC-DUFAULT, MUNICIPALITÉ ... 9470
LAC-POULIN, VILLAGE ... 9470
LATERRIÈRE, VILLAGE ... 9470
LAUNAY, CANTON ... 9470
MAGOG, CITÉ ... 9470
POULARIES, MUNICIPALITÉ ... 9471
SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS, PAROISSE ... 9471
SAINT-ADRIEN, MUNICIPALITÉ ... 9471
SAINT-AUBERT, MUNICIPALITÉ ... 9471
SAINTE-CLAIRE, MUNICIPALITÉ ... 9471
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, MUNICIPALITÉ ... 9471
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON, PAROISSE ... 9471
SAINT-GEORGES-OUEST, VILLE ... 9471
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ, MUNICIPALITÉ ... 9472
SAINT-HONORÉ, PAROISSE ... 9472
SAINT-LÉON-DE-STANDON, PAROISSE ... 9472
SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE, PAROISSE ... 9472
SAINT-SIMON-LES-MINES, MUNICIPALITÉ ... 9472
SAINT-ZACHARIE, VILLAGE ... 9472
SHIPSHAW, MUNICIPALITÉ ... 9472
TASCHEREAU, MUNICIPALITÉ ... 9472
VAL-SENNEVILLE, MUNICIPALITÉ ... 9473

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

Page

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 9473

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ASSOCIATION DES LOCATEURS DE CHAUFFEURS DU QUÉBEC (L') 9372
ATELIERS ÉLECTRIQUES BÉLISLE INC. (LES) 9372
CARRIÈRES ARDOISES ROUGES CALWAY INC. 9372
CLUB LES AILES QUÉBÉCOISES 9372
FONDATION HECTOR ASSELIN 9372
OEUVRE DE PASTORALE LAÏQUE DE L'ESTRIE INC. 9372

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-LAURENT (*L.P.S.*) 9481
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE NOROIS (*L.P.S.*) 9481
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES SUZOR-CÔTÉ (*L.P.S.*) 9481

SOCIÉTÉS AGRICOLES ET LAITIÈRES — LOI SUR LES

ÉLEVEURS DE BOVINS LAITIERS DE LA MAURICIE (LES) (*Formation*) 9482

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

CONTINENTAL BANK MORTGAGE CORPORATION (*Permis*) 9482
DIACHEM CHIMIQUE INCORPORÉE (*Permis*) 9482
SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE CONTINENTALE (*Permis*) 9482

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

ASCOT, CANTON (*Avis de correction*) 9482
PORT-CARTIER, VILLE 9483
SAINT-HUBERT, VILLE 9483
WENDOVER ET SIMPSON, CANTONS UNIS 9484

TRIBUNAUX JUDICIAIRES — LOI SUR LES

DISTRICTS JUDICIAIRES DE:

BEAUHARNOIS (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9485
DRUMMOND (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9485
IBERVILLE (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9485
JOLIETTE (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9485
MONTRÉAL (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9486
RICHELIEU (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9486
SAINT-HYACINTHE (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9486
TERREBONNE (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) 9486

VENTE(S) PAR SHÉRIF

BEAUCE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. IMPRIMERIE LE GUIDE INC. *ET AL.* 9487

BEAUHARNOIS

MICHAUD c. CARDINAL 9487

BEDFORD

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. POULIN 9488
ENTREPRISES AIMÉ LACHAPELLE INC. (LES) c. QUINTAL 9488

VENTE(S) PAR SHÉRIF – *suite*

Page

CHICOUTIMI

LAGACÉ c. TREMBLAY 9489
ROUSSEAU c. GRAVEL 9490

FRONTENAC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. RAMSAY 9491
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. BÉDARD 9492
RENÉ FIBRE DE VERRE LTÉE c. CAOUETTE 9493

GASPÉ

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. GLEETON 9493
REINE (LA) c. BOUDREAU 9494

IBERVILLE

HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE c. BERGERON 9494

JOLIETTE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. DESCHÊNES-BOISVERT 9495
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LES INDUSTRIES FRO-VERT LTÉE *ET AL.* 9495
SOCIÉTÉ CANADA TRUST (LA) *ès qualités* c. ROULATHÈQUE LIMITÉE 9496

KAMOURASKA

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT BELLE RIVE (LA) c. PELLETIER 9496

MINGAN

BANQUE DE MONTRÉAL c. LELIÈVRE 9497
BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. HOUDE 9497

MONTMAGNY

CAISSE POPULAIRE DE ST-CAJETAN D'ARMACH c. DUCHESNEAU 9498

MONTRÉAL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. BÉDARD 9498
CAISSE POPULAIRE ST-PIERRE APÔTRE DE LONGUEUIL c. BENARD 9499

QUÉBEC

PRÊT HYPOTHÉCAIRE (LE) c. BOILARD 9500
REINE (LA) c. PROVINCIAL HARDWOOD INC. 9500
UNION DES CARRIÈRES ET PAVAGES LTÉE c. SALVATORE *ET AL.* 9501

SAINT-FRANÇOIS

KIRKPATRICK c. GINGUES 9501

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

TERREBONNE

ARCHAMBAULT c. MOUFFE 9502
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GOBEIL 9502
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LALANDE 9503
COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JÉRÔME DANS LE COMTÉ DE TERREBONNE (LES) c. LAROCHE 9503
COMITÉ CONJOINT DE MONTRÉAL, UNION DES OUVRIERS DE LA ROBE (U.I.O.V.D.) (LE) c. DELTA CLOTHING INC. 9504
GIRARD *ET AL.* c. ENTREPRISES F. DES GROSEILLERS INC. *ET AL.* 9504
LADOUCEUR *ET AL.* c. ENTREPRISES F. DES GROSEILLERS INC. *ET AL.* 9505
TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED c. GIONET *ET AL.* 9506

VENTE(S) POUR TAXES

GAGNON, VILLE 9507

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 9419

AVIS DIVERS 9419

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 9422

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 9429

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9373

COMPAGNIES, LOI SUR LES 9347-9430

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 9370

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 9431

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES 9371

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 9432

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 9432

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 9434

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 9435

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC 9463

PROCLAMATION(S) 9464

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA 9468

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, LOI SUR LA 9473

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 9372

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 9481

SOCIÉTÉS AGRICOLES ET LAITIÈRES, LOI SUR LES 9482

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS, LOI SUR LES 9482

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 9482

TRIBUNAUX JUDICIAIRES, LOI SUR LES 9485

VENTE(S) PAR SHÉRIF 9487

VENTE(S) POUR TAXES 9507